

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015

II - COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2015	M. le Maire	6

MOTION

/	Groupe Nevers à Gauche : Nevers. Territoire Refuge (hébergement de réfugiés)	Mme Charvy	15
---	--	------------	----

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2015-146	Démission de M. Daniel Warein, conseiller municipal. Remplacement par M. Wilfried Séjeau. Nouvel ordre du tableau du conseil municipal. Désignation auprès de deux commissions	M. le Maire	20
2015-147	Démission de M. Daniel Warein, conseiller municipal. Remplacement par M. Wilfried Séjeau. Actualisation du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus	M. le Maire	21
2015-148	Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal	M. le Maire	21
2015-149	Commission communale d'accessibilité. Création	M. Barsse	35

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2015-150	Décision modificative n°3	M. le Maire	37
2015-151	Commission cantonale d'équipement (D.C.E.) Année 2015	M. Suet	37
A	- Nevers 1. Canton 11. Maryse Augendre, Jean-Louis Balleret. Affectation aux aménagements extérieurs de l'église Sainte Bernadette du Banlay		
B	Nevers 2. Canton 12. Delphine Fleury, Daniel Bourgeois. Affectation aux travaux de restructuration du centre d'activités des Courlis		
C	- Nevers 3. Canton 12. Carole Boirin, Daniel Rostein. Affectation aux travaux de rénovation du théâtre municipal		
D	- Nevers 4. Canton 14. Myrienne Bertrand. Philippe Morel. Affectation aux travaux d'aménagement d'un centre de santé à la Grande Pâtur		
2015-152	Restructuration du centre d'activités des Courlis. Demande de subvention au titre de la DPV Dotation Politique de la Ville. Avenant à la convention publique d'aménagement des Courlis. Convention avec l'EPARECA (Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux)	M. Suet	39
2015-153	Garantie d'emprunt. Association Coallia. Réhabilitation de 81 logements. Foyer jeunes travailleurs Clair Joie. 2 rue du cloître Saint-Cyr (Annule et remplace la délibération 2015-046 du conseil municipal du 07/04/2015)	M. Suet	49
2015-154	Délégations de service public. Rapports annuels d'activité 2014	M. Suet	49
2015-155	Conventions publiques d'aménagement. Nièvre Aménagement/Ville de Nevers. Approbation des comptes rendus	M. Suet	55

	d'activités à la collectivité (CRAC) au 31/12/2014		
2015-156	Conventions publiques d'aménagement. Nièvre Aménagement/Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31/12/2014	M. Suet	67
2015-157	Opération programmée d'amélioration de l'habitat de type renouvellement urbain. OPAH/RU. Convention entre Nevers Agglomération, les Villes de Nevers et Fourchambault, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat ANAH et le Conseil départemental de la Nièvre	Mme Wozniak	67

ATTRACTIVITE – FORCES ECONOMIQUES

2015-158	Jeune chambre économique de Nevers et de la Nièvre. Mise à disposition du local situé en haut du parc Roger Salengro. Convention d'occupation du domaine public	M. Maillard	77
2015-159	Radio associative Nevers FM. Attribution d'une subvention	M. Morel	78
2015-160	Spectacle son et lumière Sainte Bernadette 2016. Attribution d'une subvention à l'association Sainte Bernadette de Nevers	M. Suet	78

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - DÉNOMINATIONS

2015-161	Université de Bourgogne. Faculté de droit et de science politique. Année 2015. Attribution d'une subvention de fonctionnement	M. Francillon	79
2015-162	ISAT. Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports. Année 2015. Attribution d'une subvention de fonctionnement	M. Francillon	83
2015-163	CNAM Bourgogne. Conservatoire National des Arts et Métiers. Centre de capacité en droit. Année 2015. Attribution d'une subvention de fonctionnement	M. Francillon	83
2015-164	Boulevard de l'Hôpital. Changement de dénomination. Proposition Avenue Patrick Guillot (ancien directeur de l'hôpital ((1992-1998)	M. Francillon	84

CADRE DE VIE – PATRIMOINE

2015-165	Transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ZPPAUP en Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine AVAP. Mise à l'étude et approbation des modalités de concertation	Mme Wozniak	85
2015-166	Acquisition foncière, 41 fg de la Baratte	Mme Wozniak	85
2015-167	Acquisitions foncières. Lieudit Le Vernais à Nevers	Mme Wozniak	85
2015-168	Acquisition des parcelles de terrain composant le stade du Pré Fleuri	M. Chartier	87
2015-169	Acquisition d'une voirie située entre la rue des Grands Champs et la rue des Champs Pacaud. Convention Ville de Nevers/Copropriété Cité Thomson. Incorporation dans le domaine public communal	Mme Kozmin	87
2015-170	Vente d'une maison située 35 rue du Maréchal Lyautey	Mme Wozniak	87
2015-171	Beffroi. Travaux de réfection de la charpente et de la couverture. Convention de maîtrise d'ouvrage entre les trois copropriétaires	Mme Wozniak	87
2015-172	Agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public appartenant à la Ville de Nevers	M. Barsse	88

2015-173	Panneaux photovoltaïques installés au centre technique horticole. Vente de l'énergie électrique produite. Contrat EDF/Ville de Nevers	M. Devoise	91
215-174	Installation et hébergement d'équipements de télérelevé des consommations de gaz. Convention cadre Ville de Nevers/GrDF	M. Devoise	92

ANCIENS COMBATTANTS

2015-175	Édification d'une stèle commémorative à la mémoire des Compagnons de la Libération	M. Manse	93
----------	--	----------	----

CULTURE - SPORTS

2015-176	Lecture publique. Offre commune aux médiathèques de Nevers Agglomération. Modalités de fonctionnement et nouvelle tarification	Mme Lorans	94
2015-177	Soutien à l'encadrement d'un club sportif. Association Nevers Football. Convention entre l'association départementale pour l'emploi sportif et socioculturel de la Nièvre (ADESS 58) et la Ville de Nevers	M. Manse	96
2015-178	Courts de tennis couverts du CDTN. Comité départemental de tennis de la Nièvre. Location pour des clubs locaux. Convention CDTN/Ville de Nevers	M. Manse	97

ÉDUCATION – JEUNESSE – COHÉSION SOCIALE

2015-179	Organisation des temps d'activités périscolaires. Mise en œuvre des modalités d'application dans les écoles	Mme Dessartine	97
2015-180	Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures. Participation de la Ville de Nevers. Année scolaire 2014-2015	Mme Dessartine	97
2015-181	Action en faveur d'enfants à mobilité réduite. Prêt d'un minibus. Convention Association des paralysés de France/Ville de Nevers. Année scolaire 2015-2016	Mme Dessartine	97
2015-182	Contrat de ville de l'agglomération de Nevers 2014-2020. Approbation	Mme Villette	97
2015-183	Compagnie du Labyrinthe. Projet de création théâtrale avec des jeunes. Attribution d'une subvention et mise à disposition de locaux	Mme Boujlilat	102
2015-184	Insertion sociale et intégration par l'emploi de jeunes sans qualification et sans emploi. Convention EC2 école de la 2ème chance/Ville de Nevers	Mme Villette	104
2015-185	Associations socioéducatives. Attribution de subventions. Versement du solde	Mme Boujlilat	105
2015-186	Service volontaire européen. Renouvellement de l'accréditation. Hébergement des volontaires. Nouveau projet d'accueil	M. Dos Reis	105

PERSONNEL MUNICIPAL

2015-187	Actions en faveur des personnes en situation de handicap. Convention de partenariat pluriannuel FIPHFP. Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique/Ville de Nevers/CCAS	M. le Maire	107
2015-188	Restaurant administratif AGORA. Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'aide à la gestion	M. le Maire	107
2015-189	Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers au titre de la	M. le Maire	107

	politique sportive		
205-190	Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers dans le cadre de la mission Énergie climat et prévention des déchets	M. le Maire	107
2015-191	Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de l'Université de Bourgogne. Antenne de Nevers	M. le Maire	107

SÉCURITÉ - ACCESSIBILITÉ

2015-192	Déploiement de la vidéo protection. Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	M. le Maire	107
2015-193	Association la Prévention Routière. Comité de la Nièvre. Attribution d'une subvention	M. Francillon	123
2015-194	Maison des sports. Travaux de mise en accessibilité. Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport	M. Suet	123

La séance est ouverte à 18 h 32 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mes chers collègues, je déclare cette séance du conseil municipal du 22 septembre 2015 ouverte. Je vous invite à prendre place et à vous installer, s'il vous plaît.

Je vais donner lecture des pouvoirs. Xavier Morel a donné à Michel Suet, Guy Grafeuille à Anne Wozniak, Yolande Frémont à Corinne Mangel, Christine Villette à Catherine Fleurier, Isabelle Kozmin à Philippe Cordier, Nathalie Royer à Nathalie Charvy. Delphine Fleury à Patrice Corde. Celui-ci n'est pas encore arrivé ; j' imagine qu'il va venir. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Patrice Corde nous a informés qu'il avait eu un accident de voiture, sans gravité. Je pense qu'il va arriver. Il va sans doute être retenu par les formalités liées à cet accident.

M. le Maire – Il serait peut-être plus prudent de rediriger le pouvoir de Delphine Fleury sur...

M. Sainte Fare Garnot – Sur moi, si ça vous convient.

M. le Maire – Je vous laisse procéder à la modification. Je vous remercie.

Désignation de deux secrétaires de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 avril 2015

M. le Maire – Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance, s'ils l'acceptent, Florent Sainte Garnot et Anne Wozniak.

Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2015. Avez-vous des observations ? Ou bien est-il fidèle aux débats ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité.

Je voudrais en préambule souhaiter la bienvenue à Wilfried Séjeau, nouveau conseiller municipal en remplacement de Daniel Warein, démissionnaire cet été. Je souhaitais également indiquer un changement dans la présidence du groupe Nevers à Venir, puisque Jacques Francillon a succédé à Guy Grafeuille. Je vais lui laisser le soin de dire quelques mots, s'il le souhaite.

M. Francillon – Merci, M. le Maire. Avant toutes choses, je voudrais remercier Guy Grafeuille, qui m'a précédé dans cette fonction, pour le travail qu'il a effectué durant 18 mois. Je considère personnellement que l'institution d'une présidence tournante est une bonne chose, parce que, d'une part, les présidents n'ont pas forcément le même tempérament, et que, d'autre part, ils peuvent insuffler un dynamisme nouveau quand ils prennent leurs fonctions.

Pour ma part, je souhaite contribuer à la création de liens entre tous les conseillers municipaux. Je souhaite faire circuler du mieux possible l'information entre nous tous. Et j'espère que je saurai agir dans un esprit constructif. A cet égard, je voudrais m'associer aux vœux de bienvenue du Maire à l'égard de notre nouveau collègue, Wilfried Séjeau, qui, lui-même, a souvent déclaré qu'il agirait dans cet esprit, constructif. C'est une très bonne chose. Et je pense qu'il peut nous apporter beaucoup en raison de ses fonctions au sein du Conseil Régional, et puis par sa profession, puisque c'est un homme de culture.

J'indique au passage que j'assurerai des permanences tous les mardis après-midi de 14 h à 17 h et les jeudis après-midi de 14 h à 17 h. Je recevrai les élus qui le souhaitent, qu'ils soient membres du groupe majoritaire, ou qu'ils soient membres du groupe d'Opposition.

M. le Maire – Je vous remercie. Je précise également que Mohamed Lagrib s'est retiré du groupe majoritaire Nevers à Venir. Vous pouvez intervenir, si vous le souhaitez.

M. Lagrib – Bonsoir à toutes et à tous. Je souhaite également la bienvenue à M. Wilfried Séjeau. Je voudrais expliquer le pourquoi de mon retrait du groupe Nevers à Venir. Cette démarche s'inscrit dans la lignée de mon positionnement depuis mon premier jour d'engagement politique : un devoir d'honnêteté et de responsabilité vis-à-vis de moi-même, des Neversaises et Neversois qui nous ont élus.

On le sent bien, il faut changer de cap, reprendre le chemin d'une politique qui rassemble, il faut réorienter nos politiques publiques pour construire, tous ensemble, un projet pour notre commune, Nevers et ses quartiers.

Présent en mars 2014 sur la liste de Nevers à Venir, j'ai pris cette décision après avoir participé à de nombreuses rencontres durant lesquelles le programme de Nevers à Venir a pris forme. Nous avons porté ce projet municipal ambitieux et partagé. Démocratie, République, valeurs citoyennes, lutte contre les inégalités, justice tels étaient les mots qui étaient employés lors de ces échanges, dont la richesse était belle. J'ai cru à tout cela, et j'ai adhéré à ce mouvement dans lequel mes compétences et mon abnégation étaient reconnues. On m'a positionné en troisième sur la liste ; le message était fort, à destination des Neversaises et des Neversois. Nous avons fait une belle campagne. J'ai, comme à l'accoutumée, mis toute mon énergie au service de la victoire d'idées qui allaient changer le cours des choses à Nevers ; enfin, on allait mettre la compétence en bonne place.

La surprise fut de taille lorsque la victoire fut venue. Relégué en dernière position, celui qui était invité pour partager des idées a vu les portes se fermer. Elle est belle la représentativité ! Premier engagement non respecté.

J'ai œuvré sans relâche pendant plus d'une année en suivant les dossiers dont j'avais la charge avec le professionnalisme qui est le mien. J'ai été un acteur de la victoire de cette équipe et de l'esprit qui l'animait. Je continuerai de servir la population, avec qui je suis resté en contact, même après les élections, de la manière la plus sincère. J'ai reçu de nombreuses plaintes que nous ont adressées un certain nombre de concitoyens et partagées par bon nombre d'entre nous, nous

interpellant au sujet de notre politique. J'ai rapidement pu constater que notre façon de conduire la politique municipale s'éloignait des obligations d'information, de transparence et de confiance qui doivent être le fondement du bon fonctionnement d'un exécutif. Des décisions étaient prises sans concertation (la fermeture des écoles, la réorganisation des services, le réseau de transport urbain, la circulation, etc.). Les idées qui avaient animé nos rencontres disparaissaient comme neige au soleil. Je me retrouvais dans un milieu qui me questionnait. Nous avions promis une équité et une cohésion sociale. Qu'en est-il ? La représentativité, un terme tant utilisé pendant la campagne, dans notre programme et nos professions de foi, a été aussitôt mise aux oubliettes, et ce n'est pas un euphémisme ; nous voyons le résultat dans nos quartiers.

Un conseiller municipal postait récemment des idées nauséabondes sur facebook ; une faute, lui disait-on. Pas d'excuses, ni de remise en cause. Non, il en est trop. En effet, les valeurs sur lesquelles nous avons bâti notre profession de foi, qui devaient, soi-disant, nous servir de fil conducteur : la tolérance, l'égalité, l'équité, l'écoute, le dialogue, l'esprit d'équipe, étaient plus que bafoués. Ce n'était pas pour moi un simple discours électoral. Je ne pouvais donc tolérer que ces valeurs aient été ainsi instrumentalisées, puis mises de côté.

Je ne peux me permettre de défendre une politique que je ne crois plus être celle pour laquelle je me suis dévoué corps et âme pendant des mois. Nous avons été élus en 2014 pour construire tous ensemble un projet pour notre commune. Et nous avons été élus pour œuvrer équitablement pour Nevers et ses quartiers. Beaucoup de projets sont menés au nom de l'attractivité ; par exemple, l'achat de la faïencerie, pour 600 000 €, le projet de l'office de tourisme, pour 1 200 000 €. Quel est l'enjeu réel de ces projets ? Est-il question de répondre à un besoin des habitants ? Les projets semblent être aléatoires et coûteux, sans aucune étude d'impact pour ce qui concerne l'attractivité. Le plan de circulation ; y a-t-il eu ou non concertation ? Dans le processus de participation des habitants, la concertation implique la reprise de certaines idées des habitants. Sinon, c'est une simple consultation où l'on recueille les avis et éventuellement on en tient compte. La philosophie est différente. D'un côté on prend en compte éventuellement des remarques de l'autre, on s'appuie sur elles, et on construit. Il y a quelques apprentis sorciers à la mairie qui pensent faire du *Canada Dry*, mais qui en fait n'en est pas ; et les habitants ne sont pas dupes. Et c'est la même chose pour la fermeture des écoles, la vidéo protection, le réseau urbain etc.

La politique des quartiers. Où en est-elle ? Qu'est-il fait exactement ? Quels sont les projets menés en direction de ceux-ci, et surtout sur la ligne budgétaire du GIP, prévue à cet effet ? Quels sont ces projets ? Et cette réorganisation des services qui désorganise et où les associations ne savent pas toujours quel est leur interlocuteur, tout comme les habitants, car, même en interne, les agents ont un périmètre qui n'est pas toujours clairement défini. Il y a là aussi un apprenti sorcier qui n'en est plus à sa phase d'apprentissage, puisqu'il a déjà sévi sous les anciennes mandatures. Exemple, un audit pour la réorganisation est refait, alors qu'il y en avait déjà eu un ; où est-il ? Une direction qui explose et qui est répartie dans trois autres. Les nominations sur les postes sont-elles conformes ? En tout cas, celle du DGS, non.

- M. le Maire – M. Lagrib, je me permets de vous interrompre. Je souhaitais surtout informer des évolutions du conseil municipal. On n'est pas obligé d'avoir une tribune durant quinze minutes sur votre position, parce que je vais vous répondre dans la même durée, ou quelqu'un d'autre à ma place. Je pense que ce n'est pas le débat. Nous avons bien compris que vous étiez dans l'Opposition, il n'y a pas de difficulté, y compris sur des décisions que vous aviez votées avant. Nous avons la vidéo protection à regarder tout à l'heure ; nous verrons si vous allez voter contre, alors que vous avez voté pour il y a quelques mois. Les vents peuvent tourner. Il s'agissait de donner quelques mots de présentation, et pas forcément vous ouvrir une tribune libre, à l'excès, me semble-t-il. Je vous demanderai de conclure vos propos, s'il vous plaît.
- M. Lagrib – Je souhaiterais user du droit dont je dispose comme élu, et pouvoir enfin m'exprimer ; ce que je n'ai pas eu comme possibilité depuis plus d'un an.
- M. le Maire – M. Lagrib, vous l'aviez toujours eu. Vous pouviez vous exprimer comme vous le vouliez. Vous n'aviez pas souvent levé le doigt. Mais vous le ferez sûrement maintenant.
- M. Lagrib – Sûrement. Est-ce que je peux terminer ?
- M. le Maire – Si c'est bref, oui. Je vous l'ai dit, ce n'est pas l'idée d'ouvrir une tribune. Sinon, chaque mouvement pourrait faire ainsi, et critiquer l'action municipale pendant une demi-heure. Ce n'est pas l'idée d'un conseil municipal, non plus.
- M. Lagrib – Je continue. Je monte donc au front avec mes faibles moyens mais fort de l'éthique de responsabilité et de l'éthique de conviction ; parce que je considère l'engagement en politique comme n'étant pas une fin en soi, que je n'en attends pas de bénéfiques, que la politique n'est pas un métier, au mieux une activité très prenante. Pour mener une action politique efficace et honnête, il est indispensable de ne pas dépendre de la politique. Voilà ma prise de position.
- Il est urgent que la démocratie mue, que l'espace public de dialogue et de débats (de véritables débats, longs et remplis de solides arguments) soit revivifié, que l'intérêt commun retrouve une force qu'il a perdue, une vertu qui lui a été déniée. Je ne souhaite pas me taire et de fait, cautionner les décisions prises et les comportements de certains, des pratiques que nous avons dénoncées. Nous avons été élus en 2014 pour construire, tous ensemble, un projet pour notre commune. Nous avons été élus pour faire, et non pour défaire. Et nous avons été élus pour que je sois partie prenante et non mis en retrait.
- Les prochaines années seront difficiles. Je regrette amèrement de ne pas avoir pu faire évoluer l'équipe municipale vers un fonctionnement ouvert, transparent et responsable dans le respect des fonctions de chacun. J'aurais aimé que les responsabilités et les missions soient données aux bonnes compétences, et surtout aux bonnes personnes, que le Maire joue son rôle de garant équitable et juste de la vie municipale plutôt que de la laisser pourrir en acceptant l'inadmissible.

J'espère que néanmoins ma démarche sera le début d'une prise de conscience, chez les élus et dans la population, pour que cesse cette situation, qui n'a que trop duré, et qui nuit à l'intérêt général. Je voudrais aussi apporter tout mon soutien aux services, qui font un travail formidable, malgré tout ce qu'ils subissent. Je voulais le signaler ici et je les félicite, dans cette tribune.

M. le Maire – Merci. M. Francillon.

M. Francillon – Merci, M. le Maire. Notre collègue, Mohamed Lagrib, vient d'exprimer un point de vue qui est personnel, qui est très personnel, sous forme de diatribe, voire de réquisitoire. Je trouve ces propos très excessifs. Je n'entrerai pas, bien entendu, dans la polémique, mais je constate, une fois de plus, qu'un mandat municipal est un long fleuve, mais pas un long fleuve tranquille.

M. le Maire – Je vous remercie. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Avant de vous donner, à votre appel, les délibérations sur lesquelles nous interviendrons, un mot de commentaire. Il s'agit tout de même de plusieurs décisions à caractère politique. En premier lieu, je souhaiterais, bien sûr, souhaiter à mon tour la bienvenue à Wilfried Séjeau, que nous sommes heureux d'accueillir dans notre groupe, et avec lequel nous avons déjà beaucoup milité les années précédentes, et dont nous apprécions les qualités personnelles et politiques, humaines et intellectuelles. C'est un commerçant, un homme de lettres, c'est aussi un militant du mouvement Europe Écologie Les Verts, et je pense que notre groupe, par sa présence, avec ses trois sensibilités, socialiste, communiste et EELV, s'en trouve renforcé. Donc, bienvenue, cher Wilfried, et je pense que nous allons faire de belles choses ensemble.

Un mot pour commenter les déclarations de M. Lagrib à l'instant, qui sont des déclarations courageuses et fortes. Nous notons, pour notre groupe, d'abord l'évidence des divisions de la majorité actuelle c'est une évidence, mais aussi les reproches très forts exprimés par M. Lagrib, ancien troisième de liste, il le rappelait, de votre campagne, autrement dit, quelqu'un qui est au cœur du dispositif, qui est bien informé, et qui peut bien juger de ce qui est fait, sans doute avec un accès aux informations supérieur à celui qui est celui de l'Opposition. Nous avons entendu des reproches précis et forts, dont nous partageons l'essentiel, et qui ont un poids particulier, du fait de la personnalité et de la position qui ont été celles de M. Lagrib. Nous saluons le courage de ses déclarations, même si, probablement, nous ne nous retrouverons pas sur la totalité des décisions et positions que nous prendrons.

Et puis, un point rapide, M. le Maire, sur le changement des présidences du groupe majoritaire, qui est loin d'être anodin sur le plan politique, puisque la présidence avait jusque-là été confiée à un ancien membre d'Europe Écologie Les Verts, qui avait opportunément choisi de quitter la liste sur laquelle il avait candidaté, c'est-à-dire la nôtre, la liste de gauche, pour rejoindre la vôtre, que je ne qualifierai pas politiquement, si ce n'est par son titre, Nevers à Venir. Cela avait surpris un certain nombre de personnes qui avaient pu le côtoyer dans le passé,

mais, après tout, cela avait valeur d'indication, peut-être, de l'orientation politique que vous souhaitiez donner à vos décisions ; autrement dit, plutôt ancrées à gauche. Or, nous constatons que cette présidence revient à M. Francillon, dont nous respectons, bien sûr, le parcours et l'attachement à notre ville, mais qui, chacun le reconnaîtra, appartient à une autre sensibilité politique, à une autre histoire, puisque, (*à M. Francillon*) si je ne m'abuse, vous avez eu des engagements politiques marqués dans la famille gaulliste, ce qui, je crois, est cohérent avec un certain nombre de décisions que vous avez prises, M. le Maire, et je voulais noter la clarification, me semble-t-il, qui s'opère à travers ce changement de présidence ; sans la commenter ; mais elle est éclairante, je trouve.

M. le Maire – Je vous laisse à vos clivages habituels, M. Sainte Fare Garnot. Je passe la parole à M. Francillon.

M. Francillon – Cher collègue, je comprends très bien votre point de vue. Mais, je tiens tout de même à vous dire, même s'il y a là un très grand paradoxe, que j'ai été passionnément mendésiste, et que j'ai été passionnément gaulliste. Et si j'ai participé à une équipe que vous qualifiez de droite, c'est parce qu'effectivement, j'ai plutôt cette sensibilité de centre droit, je le reconnais, je n'ai pas peur de le dire ; mais quand je me suis engagé, c'était à la condition que je n'aie pas à m'encarter, car je suis un homme indépendant, et je tiens, bec et ongle, à cette indépendance.

Si je me suis engagé, c'est pour rendre service à notre ville, et vous l'avez souligné, je vous en remercie. C'est vraiment ma conviction profonde. Je suis à Nevers depuis 2008. Je suis arrivé dans cette ville, que j'ai immédiatement, le mot est peut-être un peu fort, adoré ; pourtant, je suis un homme de la montagne. J'ai vécu longtemps à Grenoble, à Annecy. Je me plais ici. Et j'ai envie de rendre service ; comme vous-même vous avez eu envie de rendre service, pendant l'exercice de vos différents mandats. Nous prenons acte, vous et moi, de ce que l'un et l'autre nous sommes au service de notre ville.

M. le Maire – Je vous remercie, M. Francillon. Je vous sais aujourd'hui profondément Nevers à Venir, comme les 28 autres élus, désormais, du groupe majoritaire, restés fidèles à leur engagement. Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Je vais moi aussi souhaiter la bienvenue à Wilfried Séjeau. Vous allez très vite comprendre pourquoi. Désormais nous serons deux écologistes au sein de cette assemblée. Et si nous nous retrouvons assis côte à côte ce soir, – j'espérais que nous serions côte à côte ; malheureusement, nous sommes l'un derrière l'autre – c'est suite à un chemin qui nous a conduits à choisir la Gauche lors des dernières municipales.

Nous avons alors rédigé un accord conjoint extrêmement respectueux de ce qui nous fondait idéologiquement, mais aussi, parce que face à l'urgence écologique, les membres d'AOC et Ecologistes neversois revendiquaient, et revendiquent encore, la nécessité d'agir, de se retrousser les manches.

Pour nous, l'écologie est forcément politique, car elle insiste sur la prise en compte des enjeux écologiques dans l'action politique et dans l'organisation sociale, et parce que nous défendons une culture du quotidien qui converge avec la question de l'avenir de l'espèce humaine et la prise en compte des modalités concrètes de réalisation de la démocratie. Notre philosophie : le penser global pour l'agir local, le vivre ensemble expérimenté, l'interpellation des citoyens, qu'on veut rendre acteurs de leur ville, sur les sujets qui feront la société de demain. Pour résumer, l'équilibre et l'harmonie de l'être humain avec son environnement, qu'il soit humain, social, économique ou naturel.

Enfin, cela a été évoqué tout à l'heure, je rappellerai la grande expérience de Wilfried Séjeau en tant qu'élu : conseiller régional depuis 12 ans, président de la commission Culture, tourisme et canaux, ancien conseiller municipal de Guéigny, et ancien porte-parole des Verts dans la Nièvre. Wilfried est désormais conseiller municipal de Nevers. Ne doutons pas qu'il mette à profit son expérience au service du conseil municipal et de la ville. Bienvenue, Wilfried.

M. le Maire – Je vous remercie. Je vais passer la parole à Wilfried Séjeau, qui souhaite s'exprimer pour la première fois. Concernant votre remarque sur les places, nous avons fait du mieux que nous avons pu, sans trop bouger, vous l'avez remarqué, justement, pour préserver la position de chacun, et remplacer Daniel Warein. Wilfried Séjeau, vous avez la parole.

M. Séjeau – Merci, M. le Maire. Je salue tous mes nouveaux collègues, et je vous remercie pour votre accueil chaleureux. Certains d'entre vous, ces derniers jours, m'ont fait passer des mots, m'ont salué en commission. Je suis très touché par ces intentions.

Et je suis aussi très fier aujourd'hui de représenter les Neversois dans ce conseil municipal ; à Nevers, ville où je suis né, et où je suis revenu habiter il y a quelques années, notamment pour reprendre un commerce, puis un deuxième, et animer aujourd'hui une équipe de sept personnes, dans les librairies que j'anime.

Je me suis déjà exprimé dans la presse quant à l'état d'esprit qui n'anime au sein de ce conseil municipal. Je souhaite avec les collègues de mon groupe, pouvoir faire des propositions, pouvoir contribuer à ce que Nevers aille mieux. J'espère que ces propositions seront entendues, qu'elles pourront avoir des traductions concrètes, et, au sein de ce conseil municipal, exprimer mes convictions de militant écologiste, mais aussi de commerçant, d'animateur culturel, et en tout cas, être utile, au cours de ce mandat. Je vous remercie de votre accueil.

M. le Maire – Je vous remercie. Effectivement, je ne doute pas que nous saurons nous servir, dans le bon sens du terme, de vos compétences. Et d'ailleurs, nous souhaitons, avec l'ensemble des élus qui également en ont la volonté, travailler sur nos projets qui concernent aussi des domaines de compétences que vous maîtrisez parfaitement. Je pense donc que cela pourra contribuer, encore une fois, à l'amélioration de notre cité, dans le sens attendu par les Neversois.

Je souhaitais aussi, pour terminer ce préambule, confirmer en conseil municipal que l'Agglomération de Nevers, dont la Ville de Nevers bien sûr, s'est positionnée pour l'accueil de réfugiés syriens, en accord avec l'Etat, par solidarité, et même plus que cela, par conviction. Les élus communautaires, en bureau communautaires – puisqu'il n'y a pas encore eu de conseil ; il aura lieu samedi – se sont prononcés favorablement pour l'accueil de réfugiés syriens, qui vont arriver le 13 octobre. Ils seront répartis sur quatre communes de l'agglomération pour l'instant. Même si toutes les communes se sont prononcées positivement, certaines n'ont pas de solutions d'accueil aujourd'hui ; elles peuvent l'avoir demain. Mais, en tout cas, la volonté était partagée avec l'ensemble des élus de l'agglomération.

C'est la raison pour laquelle je souhaitais confirmer en conseil municipal cette volonté que nous avons eue d'accueillir des gens qui proviennent d'un pays en guerre, et qui auront toute leur place sur notre territoire. Je ne doute pas du bon accueil qui leur sera réservé.

Je vais passer la parole à François Diot. Et je crois savoir qu'il y avait une motion qui a été proposée. Plutôt que de l'examiner en fin de conseil, je vous propose de l'examiner maintenant, ce qui me paraît être en lien, et avoir une certaine logique, avec ce que je viens de dire.

M. Diot –

M. le Maire, pour reprendre ce que vous dites, tout d'abord, pour ce qui est des élus communistes, nous nous félicitons que rapidement le territoire de l'Agglomération se soit déclaré prêt à accueillir des familles de réfugiés syriens, qui arriveront, comme l'a annoncé la presse locale ce matin, le 13 octobre. Les élus communistes vous apportent, M. le Maire, leur soutien, face aux attaques dont vous avez nominativement été l'objet, sur des affiches placardées en ville par des gens qui n'hésitent pas à traiter les réfugiés de clandestins, mais qui, eux, n'ont pas le courage de se faire connaître en signant leurs affiches, et se réfugient piteusement derrière l'anonymat. Vous avez donc notre soutien, sur cette affaire, M. le Maire.

Et je voudrais à cette occasion demander aux Neversois de réserver un accueil des plus chaleureux aux huit premières familles qui nous rejoindront le 13 octobre. Ces personnes ont beaucoup voyagé, parfois au risque de leur vie, elles ont subi les atrocités de la guerre, perdu des proches, une femme, un mari, des parents, des amis ou des enfants. Beaucoup d'entre elles étaient en danger dans leur pays, car elles défendaient des valeurs qui ne nous sont pas étrangères, comme la liberté, l'égalité, la fraternité. Ces personnes portent justement les visages de ce que la barbarie déteste, et c'est pourquoi nous devons les accueillir avec la plus grande humanité.

Nous regrettons qu'il ait fallu la mort d'un enfant, comme l'image d'une humanité naufragée, sur une plage turque, pour que la vague de l'indignation citoyenne oblige notre gouvernement à agir. Le temps a été trop long, il a coûté trop cher en vies humaines. Cela fait des mois, pour notre part, que nous dénonçons et que nous alertons sur les milliers de morts en Méditerranée, qui font de notre mer commune le plus grand cimetière marin du monde. Qu'ils soient des réfugiés

politiques ou des réfugiés économiques, les fonds de la Méditerranée, eux, ne font pas de différence.

Cela fait des mois que nous apportons notre soutien, y compris à Nevers, aux côtés de la communauté kurde, aux combattantes et aux combattants kurdes de Kobané, dont d'ailleurs était originaire le petit Aylan, et cela fait des mois que nous combattons des discours plein d'égoïsme, et de haine, que nous refusons la construction de cette Europe-forteresse qui dresse des murs, des murs en dur, et des murs dans les têtes, dans un dangereux cocktail qui mêle les fils barbelés et la haine. Aujourd'hui, nous nous félicitons donc que l'opinion publique ait forcé les gouvernements européens à bouger.

Mais que nous sommes encore loin de nos obligations humaines, morales, et même juridiques au regard du droit international ! Aujourd'hui, on nous parle d'accueillir 24 000 réfugiés syriens en France, 24 000 sur les quatre millions de réfugiés, soit 0,6 %. A titre de comparaison, le Liban, qui fait à peine deux fois la taille de notre département, en accueille 1,2 million. Et quelle mesquinerie, j'ose le mot, de la part du gouvernement, quand on annonce royalement aux communes d'accueil, dont Nevers, une aide de 1 000 € par réfugié. 1 000 € par réfugié pour 24 000 réfugiés, cela fait 24 M€ sur deux ans, quand on sait que la vente d'un seul avion Rafale rapporte 90 M€, c'est-à-dire quatre fois plus.

Aujourd'hui, M. le Maire, nous demandons aussi au gouvernement de sortir de l'hypocrisie, pour mettre fin à cette situation. La France, dont la responsabilité est engagée dans la déstabilisation de la Lybie et dans les engrenages guerriers de la région, doit cesser d'alimenter les logiques de guerre, qui sont à l'origine des terribles drames et du chaos que fuient ces réfugiés. Elle doit s'engager sérieusement dans l'accueil de ces dizaines de milliers de réfugiés, et dans des initiatives pour des solutions de paix dans toute la région, au lieu de s'engager à nouveau, malheureusement, dans une nouvelle escalade, une énième escalade militaire, sans aucun mandat de l'Organisation des Nations Unies, comme c'est le cas depuis des années, avec le résultat que l'on connaît (des foyers djihadistes qui ont été multipliés par treize depuis septembre 2001) tout en restant silencieuse d'ailleurs face à la répression du gouvernement Erdogan contre les kurdes.

Comme le disait Jean Jaurès : « *On ne fait pas la guerre pour se débarrasser de la guerre sans jamais préparer la paix* ». C'est ce qu'a rappelé hier à Nevers, justement, Roland Weil, un de vos confrères, M. le Maire, puisque c'est le Doyen du Barreau de Paris, je crois, et le premier vice-président de l'Association Internationale des Juristes Démocrates, et qui venait, à l'invitation du Mouvement de la Paix, donner une conférence à Nevers, au centre Stéphane-Hessel. Il a rappelé cela hier, à Nevers, à l'occasion de la journée mondiale de la paix. On a beaucoup parlé de la journée mondiale d'Alzheimer, hier, mais c'était aussi, accessoirement, la journée mondiale de la paix, et également le soixante-dixième anniversaire de la Charte des Nations Unies, dont je vous épargne la lecture, bien qu'elle soit courte, mais dont les principes et les valeurs, oubliés par les dirigeants de ce monde, étaient justement censés nous prémunir de telles catastrophes humaines ; principes et valeurs que la situation actuelle du monde doit nous inciter à remettre au tout-devant de l'actualité.

M. le Maire – Je vous remercie du soutien que vous manifestez, notamment par rapport aux attaques personnelles dont j'ai été l'objet. La seule chose que je retienne, c'est que la seule clandestinité pouvant être retenue, c'était les affiches elles-mêmes, et non pas les personnes concernées, qui seront, bien sûr, accueillies sous le statut de réfugiés.

Motion présentée par le groupe Nevers à Gauche. « Nevers, territoire refuge », hébergement des réfugiés

M. le Maire – Peut-être souhaitez-vous présenter votre motion ? Je souhaite préciser, mais vous l'avez dit, qu'effectivement l'Agglomération n'a pas attendu les images médiatiques fortes, comme si l'on découvrait qu'un enfant venait de se noyer, après sans doute des centaines d'autres auparavant. Mme Charvy, vous avez la parole.

Mme Charvy – C'est une motion pour que Nevers soit « territoire refuge ».

« Ces derniers mois, l'Europe voit arriver à ses frontières de nombreux réfugiés poussés par les crises politiques, militaires, économiques et climatiques. Il est du devoir de tout être humain de porter assistance à ses semblables, quand ils sont confrontés à une telle situation d'urgence, et il n'est pas acceptable que ceux qui sont en capacité d'aider ne prennent pas leur part.

C'est d'ailleurs cette prise de conscience individuelle qui pousse des familles françaises à se mobiliser à travers des plates-formes collaboratives pour proposer des hébergements aux familles de réfugiés en détresse.

Tous les ans, notre collectivité rend hommage aux victimes des tragédies de notre histoire et se fait un devoir d'assurer la transmission du souvenir auprès des jeunes. L'histoire est en train de s'écrire sous nos yeux et nous devons, dans un élan humain et républicain, porter assistance, dans la mesure de nos moyens.

D'après de nombreux experts, le nombre de ces populations en détresse ne fera qu'augmenter, notamment à cause des crises climatiques à venir.

Aussi, l'objet de cette motion vise à déclarer notre commune « Territoire Refuge », à identifier et à mettre à disposition des logements vacants ou toute autre structure permettant d'accueillir dignement les réfugiés en lien avec les associations concernées et les initiatives citoyennes locales.

Le conseil municipal de Nevers déclare que la commune s'engage dans une démarche de « Ville Refuge » pour participer à la hauteur de ses moyens à l'accueil des populations réfugiées.

Le conseil municipal mandate le Maire pour :

- mobiliser les services techniques pour identifier les possibilités d'accueils sur le territoire de Nevers,

- *signer tout document permettant de bâtir des conventions avec des associations ou des organismes qui s'occupent de l'accueil des réfugiés sur le territoire national,*
- *faire appel à toutes subventions et tous financements prévus par la loi pour d'éventuelles mises aux normes et d'éventuelles rénovations de bâtiments,*
- *communiquer au préfet le nombre de places disponibles pour accueillir les réfugiés qui arrivent sur le territoire français ».*

M. le Maire – Cette motion nous est parvenue récemment. Sur le principe, nous pouvons nous retrouver. Ce que j'aurais souhaité vous proposer, c'est que, peut-être, elle soit retravaillée ensemble, pour un prochain vote, ce qui me permettrait aussi de vous donner davantage de précisions sur lesquelles nous pourrions échanger, puisqu'un comité de pilotage est en train de se mettre en place entre la préfecture et les élus, dont moi particulièrement. Par conséquent, nous pourrions être moins vagues, un peu plus précis sur les termes et sur nos engagements. M. Francillon.

M. Francillon – Je partage votre point de vue, qui est celui du groupe majoritaire. Il est clair que, quand on voit tous ces gens qui vivent sous les bombes, et qui fuient leur pays, on ne peut pas être insensibles, bien évidemment. Je pense que le problème nous dépasse très largement, même s'il faut que nous prenions des initiatives sur le plan local. Il nous dépasse, parce que c'est un problème à l'échelle internationale, européenne, à l'échelle des États. Le gouvernement français a pris un certain nombre d'initiatives et de mesures. Les préfets les répercutent à l'échelon local. Nous sommes évidemment partie prenante dans cette affaire ; nous ne pouvons pas rester à l'écart.

Cela étant dit, il faut aussi comprendre que la situation devrait évoluer, et qu'il faudra bien, même si l'expression n'est pas bonne, faire des tris ; parce que la question qui se pose, c'est celle des critères. Je vous rappelle les termes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ainsi définis, selon les termes de l'article 1^{er} de ce texte : *« les personnes craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques »*. C'est quand même assez restrictif. Cela étant, il est bien clair que, lorsque des communes refoulent des réfugiés en raison de leur religion, c'est inacceptable. Alors, il faudra trouver le juste équilibre. Il y a une formule célèbre, que nous connaissons tous : *« La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde »* ; l'Europe non plus. Elle ne peut l'accueillir qu'en partie, et je crois que c'est ce que nous devons faire, à Nevers, avec beaucoup de discernement.

M. le Maire – Mme Charvy.

Mme Charvy – Votre proposition qui consiste à travailler ensemble est évidemment très séduisante. C'est en réalité une motion de principe. Pourrions-nous quand même voter sur le principe ?

M. le Maire – Je vous proposerais de revoir la rédaction. Sur le principe, nous sommes d'accord, vous le savez. Je me suis positionné d'une façon qui, semble-t-il, vous convient, puisque vous m'avez indiqué que vous la soutenez. Il y a simplement un certain

nombre de termes qui, peut-être, pourraient être travaillés entre nous et des précisions, suite au comité de pilotage. Par exemple, concernant la mention « ...nombre de places disponibles au préfet », je l'ai déjà fait et il fallait le faire pour pouvoir faire cet accueil sur l'agglomération de toute façon. Donc, un certain nombre d'actions que vous préconisez sont déjà mises en route. Par conséquent, nous devrions nous retrouver sur ces points. L'idée est de participer à une motion qui soit commune, et je pense que c'est l'intérêt d'appuyer le soutien de la ville de Nevers.

Je l'ai déjà déclaré, et Jacques Francillon en a également parlé, nous dépendons de la Convention de Genève de 1951. Nous n'avons donc pas de questions à nous poser ; sauf à dénoncer la Convention de Genève. A partir du moment où nous l'avons signée, nous avons obligation, comme tous les États signataires, d'accueillir tous ceux qui sont en risque de persécutions dans leur pays, et/ou de mort. Le principe est donc acquis sur le plan juridique. Les modalités sont à mettre en place, et c'est ce que nous sommes en train de faire avec la préfecture. Donc, je préférerais, si vous en étiez d'accord, que nous parvenions à une motion commune, ce dont je ne doute pas, où des éléments pourraient s'adjoindre, pour justement avoir un engagement de la Ville, qui soit peut-être un peu plus précis que simplement général. Vous avez la parole.

Mme Charvy –

Je voudrais juste rappeler que, si j'ai bien compris, l'accueil des huit familles syriennes correspond à l'engagement de la France d'accueillir 9 000 réfugiés au mois de juin, mais que depuis lors, le nombre est passé à 24 000 début septembre, ce qui veut dire que la donne a changé. Néanmoins, pour un tel enjeu, je pense qu'il est préférable que nous signions tous une motion.

M. le Maire –

J'en déduis que vous êtes d'accord pour que nous puissions la retravailler ensemble et que nous puissions signer la même motion.

Il est clair que je ne suis pas dans les quotas, ni des 9 000, ni des 24 000. Je suis surtout dans l'humanité que nous devons à des personnes qui migrent. Je rappelle qu'il y a 75 ans, c'étaient les Français qui étaient en exode ; et que malheureusement, certains ont la mémoire courte. Nous nous retrouvons tous sur cet objectif d'humanité et d'accueil. Nous devons, plutôt que de nous disperser, le faire de façon concertée, comme le demande l'Etat lui-même d'ailleurs. Et donc, nous sommes en train de recenser les moyens. Je dois dire qu'il y a une grande chaîne de générosité qui s'est montée à Nevers, j'en suis le témoin quasi quotidien, de particuliers, d'entrepreneurs, qui sont même prêts à financer l'alimentation, et qui travaillent dans l'agro-alimentaire, ce qui est à souligner. J'en oublie certainement. Il nous faut, bien sûr coordonner tout cela, plutôt que de prendre des initiatives individuelles qui risquent finalement d'être moins efficaces. C'est un peu dans ce sens-là que nous pourrions rédiger un texte derrière lequel nous nous retrouverions tous, puisque, sur le principe, nous sommes d'accord, et qui pourrait préciser, justement, les modalités de notre engagement. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – M. le Maire, le groupe que je préside apporte son soutien à la décision que vous avez prise d'accueillir au sein de notre Ville des réfugiés. Je pense que c'est une

bonne décision. Elle a été prise par un certain nombre de communes de France, mais malheureusement pas par toutes, ou, en tout cas, pas de manière suffisante ; on a même pu entendre ici ou là des positions inverses, parfois exprimées de manière extrêmement choquante. Je pense notamment au maire de Béziers, lequel a, comme vous le savez, réalisé un montage photographique, avec un train, et titrant : « Ils arrivent », très clairement dans les perspectives xénophobes qui sont les siennes, et qui sont celles de la famille politique qui le soutient. Il ne faut pas laisser les choses dans l'ambivalence ; c'est une famille qui continue à vivre sa xénophobie tranquillement et qui n'a renoncé à rien.

Un mot, peut-être, de précision, pour nos débats, sur la question du statut des personnes que nous allons accueillir. Vous l'avez précisé, M. le Maire, il s'agit de réfugiés. Et dans la mesure où les populismes se nourrissent des ambiguïtés, je voulais en lever une, qui, peut-être, pouvait se trouver dans un propos entendu, mais pas volontairement : ne pas confondre, bien sûr, les réfugiés et les migrants. Les réfugiés, par la Convention de Genève, sont l'ensemble de ces personnes qui sont en danger vital immédiat, parce que confrontées à des persécutions politiques ou à la guerre, quelle qu'en soit la forme. Or, nous savons bien que la situation en Syrie, notamment et principalement, mais aussi en Lybie, en Érythrée, au Soudan, relève de cette situation. C'est différent dans chaque pays. En Syrie, vous avez bien sûr la situation avec Daesh, d'un côté, et Bachar El Assad ; autrement dit, deux maux également terribles pour les personnes qui veulent simplement vivre dans la paix. La Lybie est dans la situation de chaos que chacun connaît, avec l'avancée, aussi, des réseaux islamistes. L'Érythrée, c'est différent ; il s'agit d'une loi scélérate qui impose aux jeunes hommes un service militaire obligatoire qui n'a pas de fin ; c'est-à-dire que vous savez quand vous rentrez dans ce service militaire, mais que vous ne savez pas quand vous en sortez, cela peut durer jusqu'à six ans, et parfois plus, et cela correspond à une négation des droits et libertés fondamentales qui justifient, devant la Convention de Genève, le statut de réfugié. Le Soudan, c'est autre chose, c'est la guerre au Darfour.

Chacun, je crois, doit avoir en tête la différence entre ce risque immédiat pour les réfugiés et leurs familles, et la misère, même si ils vont parfois ensemble. Et la phrase souvent citée, ces derniers temps, dans la presse, de Michel Rocard, doit, je crois, être citée de manière complète. Il disait, à l'époque, que la France ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde, mais qu'elle devait, à l'évidence, en prendre sa part. Et donc, on a tort de ne citer, dans la presse, que la première moitié de cet engagement qui était le sien.

Et il faut également bien rappeler que, dans le cas précis, il ne s'agit pas, pour les personnes que nous allons accueillir, de fuir la misère. Il faut faire cette différence, parce qu'une partie de nos concitoyens ne la fait pas. Or, en ne faisant pas cette différence, on nourrit les populismes, qui, bien sûr opposent les misères et les fragilités. Nous accueillons aujourd'hui des personnes qui fuient le conflit, et parfois la mort.

Par ailleurs, la décision a été prise par l'Union Européenne à la majorité qualifiée – on peut regretter que l'unanimité n'ait pas été possible – d'accueillir 120 000 réfugiés sur le continent européen. C'est très insuffisant, puisque comme vous

l'indiquait tout à l'heure M. Diot, c'est près de 4 millions de personnes qui, déjà, ont quitté la Syrie, sans compter les Libyens. Mais sur cette petite part qui se tourne vers l'Europe, jusque-là notre Union Européenne a été très en dessous de ses responsabilités morales et politiques. Qu'elle avance, enfin, à l'initiative notamment de l'Allemagne et de la France, avec le soutien de la Commission, est une bonne chose.

Mais dans cette période très ambivalente sur les valeurs, où les populistes ont réussi à faire largement taire les voix des républicains, qui parfois s'excusent de leurs convictions dans le débat politique, je trouve très positif que notre commune réaffirme des principes universels, un attachement à des valeurs, pour le coup au-delà de nos différences, parce que la République est notre maison commune. Et c'est pourquoi nous sommes parfaitement en accord avec la décision que vous avez prise. J'espère simplement que le continent européen, à son étage, les États, aux leurs, et d'autres communes, parce qu'elles ne peuvent pas rester en dehors de ce mouvement, que chacun prendra ses responsabilités, parce que, probablement, ce débat ne fait que commencer, et nous aurons, encore pour plusieurs années, des décisions courageuses à prendre. Je vous remercie.

M. le Maire –

Comme l'a dit quelqu'un avant moi, « *il en va de l'honneur de la République* ». Donc, puisque nous sommes d'accord, je vous propose que, d'ici le prochain conseil municipal, un travail s'engage entre nos groupes, en espérant peut-être parvenir à un accord entre l'ensemble des groupes du conseil municipal, ou en tout cas à une bonne majorité, je l'imagine, pour signer une motion commune. Je vous remercie de cet échange.

Nous allons examiner, bien évidemment, les délibérations qui seront appelées durant cette session. Je précise que vous avez sur vos tables la délibération 152 qui a été quelque peu modifiée, la 164 également et que si vous en êtes d'accord, nous proposons d'ajouter, puisqu'elle n'a pas été adressée dans les délais, la délibération 194 concernant la maison des sports ; il s'agit de travaux de mise en accessibilité et d'une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport. Je pense que nous avons tous intérêt à ce que les travaux d'aménagement, et notamment d'accessibilité, avancent. Sauf si l'un d'entre vous s'opposait à ce que cette délibération soit examinée ce soir, je vous propose également de la voter. Il n'y a pas d'opposition ? Dans ces conditions, nous pourrions procéder, sauf si quelqu'un s'y opposait, à un vote global sur les délibérations qui ne seraient pas particulièrement retenues. Je demanderais donc à chacun des groupes de préciser les délibérations qu'ils souhaiteraient voir aborder plus précisément. Voulez-vous commencer, M. Sainte Fare Garnot ?

M. Sainte Fare Garnot – Nous souhaiterions l'examen des délibérations 146, 147, 148, 149, 152, 154, 155, 157, 160, 161, 162, 172, 182, et 192, et la motion de notre groupe a été abordée précédemment.

M. le Maire –

Entendu. M. Francillon.

- M. Francillon – Pour le groupe majoritaire, il s'agit des délibérations 146, 147, 149, 151, 152, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 167, 171, 172, 173, 175, 176, 182, 183, 184, 186, et 192.
- M. le Maire – Y a-t-il d'autres demandes ? Non. En conséquence, par défaut, je vous propose d'adopter les délibérations 150, 153, 156, 159, 165, 166, 168, 169, 170, 174, 177, 178, 179, 180, 181, 185, 187, 188, 189, 190, 191, 193 et 194, de façon globale. Si vous êtes d'accord, nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2015-146**Démission de M. Daniel Warein, conseiller municipal. Remplacement par M. Wilfried Séjeau. Nouvel ordre du tableau du conseil municipal. Désignation auprès de deux commissions**

- M. le Maire – Nous allons examiner la délibération 146. M. Daniel Warein a adressé sa démission le 31 juillet 2015. Il est procédé à son remplacement, pour que l'effectif du conseil municipal soit au complet. C'est la raison pour laquelle nous accueillons Wilfried Séjeau, qui était le suivant sur la liste Nevers Avance. Nous l'accueillons en tant que nouveau conseiller municipal.
- Nous devons modifier l'ordre du tableau du conseil municipal en conséquence. Vous avez ce tableau sous les yeux. Il est aussi prévu que chaque membre soit membre d'une commission municipale au moins ; c'est la raison pour laquelle il est proposé que M. Séjeau soit membre de la Commission 1. Forces économiques et attractivité, prospectives, ressources, et également de la commission 3. Organisation de la cité et du bien-vivre ensemble. La commission 1 a donné un avis favorable. M. Lagrib.
- M. Lagrib – Sur ce tableau, il est mentionné que je suis toujours conseiller municipal délégué. Un mail a été envoyé aux services pour que l'on me retire mes délégations. Par ailleurs, il n'est pas exact que j'aurais demandé à ce que mes délégations me soient retirées.
- M. le Maire – C'est ma décision.
- M. Lagrib – Ce n'est pas l'information que les services ont eue.
- M. le Maire – C'est ma décision, de vous retirer les délégations, et à ma connaissance, cela a été fait.
- M. Lagrib – J'ai l'arrêté. Il n'est pas encore signé. J'ai rencontré le directeur de cabinet qui ne me l'a pas proposé.
- M. le Maire – Les services me confirment que cela est fait. J'ai vu passer cela.
- M. Lagrib – Je viens de le recevoir. Il n'est pas signé.

M. le Maire – Vous devez y apposer votre signature. Cela fait trois fois que celle-ci vous est demandée, m'indique-t-on. Mais je vous rassure, vous n'avez plus de délégation. Vous êtes invité à régulariser et comme cela la situation sera beaucoup plus claire.

M. Lagrib – Je m'en informerai, je n'ai pas reçu de mails dans ce sens.

Sur la délibération 146, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-147

Démission de M. Daniel Warein, conseiller municipal. Remplacement par M. Wilfried Séjeau. Actualisation du tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus

M. le Maire – Dans la continuité de la précédente délibération, il s'agit de proposer l'actualisation du tableau récapitulatif des indemnités de fonction attribuées aux élus. Je vous rappelle que ces modalités ont déjà été prévues par la délibération du conseil municipal du 25 avril 2014. Pas de remarque particulière ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-148

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

M. le Maire – Nous allons aborder la délibération 148 qui concerne les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal. Vous souhaitez aborder deux décisions ; vous avez la parole, M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Avec votre accord, j'aborderai la décision n° 185, mais Mme Charvy souhaite en aborder une autre la décision n° 131. Je lui cède la parole.

Mme Charvy Je voulais aborder, en effet, la décision n° 2015-131. Cette décision fait le choix de signer, pour la distribution de magazines, un marché avec Médiapost, au détriment de l'ASEM, qui depuis dix ans assurait cette prestation. Croire à l'insertion par l'activité, c'est donner la possibilité aux structures telles que l'ASEM d'obtenir des marchés. Et c'est ce choix qui aurait signé un acte politique en faveur de l'insertion dans un département, une agglomération, une ville, comme les nôtres, où le taux est, selon l'INSEE, de 15,4 %.

A quoi sert l'ASEM ? Je le rappelle. Pour l'épicerie solidaire, c'est plus de 6 000 personnes qui en sont bénéficiaires ; et l'ASEM, ce sont aussi des emplois : 70, dont 16 permanents, et 55 en parcours d'insertion. En ne livrant pas à l'ASEM les marchés dont elle disposait, il est pris évidemment le risque de réduire le nombre d'emplois.

Vous le savez, l'ASEM est en difficulté, et une procédure d'alerte a été mise en place. Dans ces conditions, et eu égard aux enjeux d'urgence sociale qui sont les

siens, de quoi a-t-elle besoin ? De soutien. Car l'association poursuivra bel et bien son activité jusqu'en février 2016. Mais aussi plus encore d'activité. Très clairement, l'ASEM a plus que jamais besoin d'être choisie. Il en va de son avenir. De plus, l'ASEM présente la particularité de donner de l'emploi aux personnes des quartiers, là où le chômage sévit le plus. A ce titre, il s'agit bel et bien que tous les donneurs prennent leurs responsabilités, et il me semble qu'en faisant le choix inverse, la Ville de Nevers n'a pas montré sa détermination à aider l'ASEM.

M. le Maire – Mme Franel souhaite vous répondre.

Mme Franel – J'ai bien entendu ce que vous avez dit. Le fait que l'ASEM soit en redressement judiciaire constitue un obstacle en matière de réglementations et de clauses diverses, si bien que c'est par des missions au coup par coup que nous travaillons avec eux. Ce marché ne contenait pas de clauses d'insertion ; ce n'était pas un marché réservé aux entreprises d'insertion. Ces entreprises pouvaient néanmoins y répondre, ce qu'a fait l'ASEM et ce qu'a fait Solidarité 58. Lors de l'examen des propositions, l'offre de l'ASEM n'est pas passée.

Pour ce qui concerne la politique d'insertion, notre ville se préoccupe particulièrement de cet aspect. Cette année, nous avons, dans une très large mesure, fait travailler l'ASEM, pour des sommes que je pourrai vous communiquer éventuellement. Nous continuons à la faire travailler au coup par coup.

En ce qui concerne l'appel d'offres proposé, la proposition de l'ASEM a fait apparaître un différentiel important au niveau du coût de distribution du magazine.

M. le Maire – Véronique Lorans.

Mme Lorans – Merci, M. le Maire. En complément de ce que vient d'indiquer Mme Franel, je signale que la Ville a commencé un travail de fond sur son positionnement par rapport à l'insertion dans les marchés publics. La Ville, à ce titre, participera à la journée du 26 novembre organisée par la Maison de l'Emploi et de la Formation sur l'accès des structures d'insertion par l'activité économique aux marchés publics. Elle exprime la volonté de sensibiliser les services à cet aspect et d'examiner les marchés sous cet angle.

M. le Maire – M. Diot.

M. Diot – Nous avons ici un bel exemple de distorsion entre les paroles et les actes. En effet, typiquement, la distribution du magazine *Nevers ça m'botte* constitue une activité qui est tout à fait adaptée pour les associations ou pour les entreprises d'insertion par l'activité économique. Et donc, si ce genre de marchés, – c'est 160 000 € HT, c'est colossal – échappe aux associations et aux entreprises d'insertion, alors quelles sont les activités qui pourront être confiées aux personnes en réinsertion ?

Vous décidez de passer désormais un marché avec La Poste, qui est une entreprise à capitaux publics, mais qui obéit à 100 % aux critères du privé. A cet égard, je citerai trois chiffres pour 2014 : un record de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 6 200 emplois supprimés, et 380 millions de crédit d'impôt

compétitivité emploi offerts par le gouvernement. Cherchez l'erreur. Et 80 emplois supprimés dans le département de la Nièvre depuis 2008 ; autant que de bureaux de poste transformés en agences postales communales, c'est-à-dire payées par les impôts des habitants. Fermez la parenthèse. On décide donc de passer par La Poste, et même pire, par un sous-traitant de La Poste. Ce sous-traitant de La Poste, c'est Médiapost, qui, à ma connaissance, n'embauche pas de personnes en réinsertion, mais fait travailler, comme chacun le sait, à coup de contrats précaires et largement sous-payés, de pauvres gens (retraités, chômeurs, travailleurs à temps partiel, intérimaires), qui ne s'en sortent plus, et qui trouvent là les quelques centaines d'euros qui leur permettent de survivre en distribuant des papiers la nuit.

Au global, finalement, on plombe une association de réinsertion pour donner le marché à une entreprise qui fait du dumping social avec des emplois ultra précaires et sous-payés. On ne peut pas dire que ce bilan soit globalement positif. Ce n'est, en tout cas, pas l'idée que l'on peut se faire du rôle d'une collectivité dans l'attribution de ses marchés publics. Concernant le *Nevers ça m'botte*, d'ailleurs, j'avais déjà soulevé la question de l'imprimeur, puisque vous avez décidé de faire imprimer le magazine municipal à Lille, ce qui, là encore, est en totale contradiction avec les grands discours sur l'attractivité du territoire, la relocalisation de l'économie, l'économie verte, etc. En un an, on se retrouve avec un *Nevers ça m'botte*, imprimé à 500 kilomètres d'ici, et distribué par des gens ultra-précarisés.

Vous allez prendre le prétexte, comme l'a fait Mme Franel ; ce n'est d'ailleurs pas le terme, « prétexte », parce que le Code des marchés publics, n'est pas un prétexte ; mais, ceci dit, il y a une volonté politique, ou il n'y en a pas, derrière cela. Vous prenez prétexte de l'application du Code des marchés publics, de critères froids, et de la situation actuelle de l'ASEM, qui est, effectivement, en redressement judiciaire. J'appelle cela la « pédagogie des contraintes » : on ne peut pas faire autrement, donc on fait le pire. Ce n'est pas possible. Or, il est possible de faire autrement, avec des choix politiques, de la détermination, de la volonté politique. C'est, en tout cas, ce que l'on a fait durant toutes ces dernières années. D'autant qu'en l'occurrence, Mme Franel, la situation judiciaire de l'ASEM ne peut pas, à ma connaissance, être invoquée, puisque la période d'observation court jusqu'au 11 février 2016, et que, donc jusqu'au 31 décembre 2015, les marchés peuvent être passés avec une entreprise comme l'ASEM. On aurait donc pu. Et quand bien même l'ASEM ne vous semblait pas la mieux placée, ce qui est possible, d'autres entreprises d'insertion existent, et elles auraient pu se voir confier le marché, puisque Solidarité 58 là a une toute petite part du marché. Nous n'avons pas la répartition des 160 000 € entre Solidarité 58 et Médiapost, mais c'est 90 % et 10 %, j'imagine. Et c'est Médiapost qui se taille la part du lion. J'attire simplement l'attention sur le fait que ces 160 000 € de financement public, c'est de l'argent de la mairie, qui aurait pu aider à réinsérer des personnes en difficulté plutôt que d'aller grossir les 513 M€ de résultat net du groupe La Poste.

M. le Maire –

Merci. Mme Franel.

Mme Franel –

Concernant l'emploi, je précise que le marché avec Médiapost a permis de créer à Nevers un CDI et deux CDD en cours de recrutement. La distribution est effectuée

sur cinq jours ouvrables, au lieu de dix auparavant. Un meilleur contrôle de la prestation et des dépenses engagées par la Ville de Nevers sont des éléments qui ont été également pris en considération au titre du choix qui a été fait.

M. le Maire – Ce n'est pas un choix qui est un choix politique, comme on peut l'entendre. Je vous expliquerai pourquoi. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Précisément, de notre point de vue, il s'agit d'un choix qui n'était pas, en tout cas, obligatoire. Nous avons une vraie divergence avec vous sur ce point de droit. La question du Code des marchés publics existe ; personne ne le nie. Simplement, jusque-là, le marché de distribution de *Nevers ça m'botte* était un marché d'insertion, précisément. Le fait que vous ayez choisi des modalités juridiques qui permettent à des acteurs de type privés, capitalistiques classiques, de se positionner est une décision politique, elle, qui vous a mis en situation de devoir constater que La Poste était plus concurrentielle que l'ASEM. Mais c'est précisément parce que le législateur considère, à juste raison, que la commande publique, c'est aussi une politique de soutien et de solidarité sociale, et qu'il ne faut pas avoir seulement une logique de marché, que ce dernier a permis aux collectivités de s'appuyer sur des marchés spécifiques, les marchés d'insertion, pour ne pas toujours retomber sur les mêmes grands groupes, et pour pouvoir faire de l'insertion professionnelle. Premier point. Donc, il n'y a pas d'argument juridique qui vaille dans ce dossier, pour nous expliquer qu'il n'était pas possible de faire autrement. Vous aviez la liberté de faire ce que vous entendiez, dans la limite, bien sûr, d'un contrat monté différemment.

Ensuite, sur le fond, la question qui nous est posée est une question politique, M. le Maire : quelle est la position de la Ville à l'égard de l'ASEM, au-delà de ce seul contrat ? Cette association d'insertion professionnelle, chacun le reconnaît, est active, efficace, même s'il est clair qu'elle rencontre des difficultés. Nous avons collectivement un choix à faire, entre la soutenir ou la laisser en difficulté. Et ses difficultés peuvent la conduire, vous le savez, éventuellement à rencontrer sa fin. Or, l'ASEM, c'est le soutien apporté à plus d'une centaine de personnes, à travers les contrats, directs et leurs proches ; des gens éloignés de l'emploi, qui, plutôt que de rester dans des situations de très grande précarité et de désocialisation, ont, par l'accompagnement social, la possibilité de retrouver une dignité, une place, une formation et un emploi. La question derrière les arguments juridiques est : « Que faisons-nous pour l'ASEM ? ».

Nous avons la possibilité, à travers un marché public, d'utiliser une prestation dont les Neversois ont besoin, à un coût, c'est vrai, sans doute légèrement supérieur à celui d'un acteur privé classique – personne ne le conteste –, mais cela nous permettait à la fois de faire vivre la prestation en question, pour les Neversois, et de mener une politique de solidarité qui sauvait les familles concernées. Vous avez pris une décision différente. Elle met aujourd'hui dans l'urgence de devoir choisir soit la solidarité, avec des dépenses supplémentaires, puisqu'il faudra probablement intervenir à travers des subventions exceptionnelles, donc c'est plus cher pour les Neversois, sans être plus efficace pour l'ASEM et ses salariés ; soit de les laisser tomber, ce qui est, pour le groupe qui est le nôtre, totalement inacceptable et inenvisageable.

Pourriez-vous à la fois nous répondre sur le fond, les arguments juridiques, et politiques qui sont les nôtres et également nous éclairer sur votre position à l'égard de l'ASEM. Merci à vous.

M. le Maire –

M. Suet, vous souhaitiez intervenir.

M. Suet –

Merci M. le Maire. Rappelons qu'il y a deux législations qui s'appliquent : le Code des marchés publics pour les appels d'offres et les dispositions sur les situations de redressement judiciaire, ce qui est le cas de l'ASEM. Nous ne pouvions pas passer un marché qui excédait sa période d'observation. Le marché avait déjà été reconduit au-delà de la durée légale ; vous le savez, vous avez été maire. Nous n'avons pas désavantagé l'ASEM. Au contraire, nous l'avons même, lors d'une commission, retenue, alors que finalement, elle n'en avait pas les capacités.

Mme Franel –

Je rappelle que nous travaillons beaucoup avec l'ASEM. Nous l'avons beaucoup fait travailler cette année, en ayant recours à elle au coup par coup, que ce soit pour des nettoyages, des déménagements. Nous en sommes actuellement à plus de 90 000 €. Nous avons essayé de la faire travailler au maximum, sur tout ce que nous pouvions faire avec elle. Je suis son activité de très près, d'ailleurs ; je suis présente à toutes les réunions. Nous essayons de tout faire pour l'accompagner. Mais, c'est effectivement difficile, et pour des raisons qui ne nous incombent pas particulièrement.

M. le Maire –

Effectivement, la situation de l'ASEM, comme nous l'avons toujours dit, est préoccupante. Des décisions qui ont été prises, que vous qualifiez de politiques, l'ont été sur le fondement de règles ; de règles techniques ou juridiques.

Tout d'abord, la somme de 160 000 € qui a été citée correspond au montant du marché du groupement de commandes ; ce n'est pas le marché de distribution du magazine, je tiens à le rappeler, qui est de l'ordre de 30 000 €, je crois. Il faut remettre les choses dans leur contexte.

Ensuite, sur le *Nevers ça m'botte*, c'est effectivement un de mes regrets, parce qu'effectivement, c'était un de mes engagements ; il n'a pas pu être tenu jusqu'à présent, mais je ne désespère pas de le tenir dans le mandat. Et quand il faut dire les choses, je les dis. Je trouvais en effet intéressant que ce magazine puisse être imprimé sur notre territoire. Malheureusement, dans le cadre de l'appel d'offres, aucune imprimerie n'a pu se positionner de façon satisfaisante, soit sur le plan financier, soit sur le plan technique. Et donc, et vous connaissez tout comme moi, les règles dans ce domaine, cela aurait donné lieu à des recours, qui font perdre du temps et des moyens et donc nous n'avons donc pas pu faire autrement que de retenir le candidat qui venait d'ailleurs. Il faut souligner que, de temps en temps, nos entreprises ou associations qui postulent ailleurs sont aussi retenues, donc on ne peut pas non plus tomber dans une logique uniquement de ne retenir que ce qu'il y a sur le territoire, même si nous souhaitons, pour notre part, le privilégier. Il y a le souhait, il y a parfois même l'idéologie, ou l'utopie, et puis, il y a ce que l'on peut faire sur le plan juridique et financier.

Ensuite, vous évoquiez l'argent de la mairie. Nous y sommes particulièrement sensibles, puisque nous en avons de moins en moins, comme nous l'avons manifesté, avec une bonne partie des élus du territoire, quelle que soit leur couleur politique, pas plus tard que samedi dernier, pour dénoncer une baisse excessive, pas une baisse des dotations, parce que nous avons tous à faire un effort de guerre, mais une baisse excessive des dotations. Je rappelle que les communes ou intercommunalités sont responsables de 9 % de la dette publique et qu'elles sont impactées à hauteur de 30 %. C'est la disproportion que nous dénonçons. Et je ne crois pas que l'Etat, actuellement, nous montre le même niveau d'économies, au plan national. Donc, oui, nous faisons attention à l'argent de la mairie. Et malheureusement, le positionnement de l'ASEM n'était pas que « *légèrement supérieur* », M. Sainte Fare Garnot ; il était du double. Vous évoquiez la solidarité ; moi je suis aussi comptable des deniers des Neversois, ce qui conduit à poser la question : « Peut-on mettre le double, dans la distribution d'un magazine, alors que l'ASEM met dix jours à le distribuer, alors qu'une autre société, qui emploie des salariés en situation d'insertion – Médiapost emploie des poste d'insertion – met cinq jours ? ». Et pour un magazine d'actualités, le distribuer sur dix jours, voire au-delà, a un impact sur le degré d'actualité des informations, celles-ci risquant donc d'être périmées. Je ne souhaitais pas, nous ne souhaitons pas, l'équipe, mettre le double dans la distribution d'un magazine ; parce que c'est l'argent des Neversois, qui est aujourd'hui rare, et que nous essayons de nous porter sur des projets.

Cela ne veut pas dire que nous nous désintéressons de l'insertion. C'est un secteur que je connais très bien, vous le savez – j'ai présidé une structure d'insertion durant des années –, et j'y suis toujours sensible. Je crois savoir que vous aviez peu d'échanges vous-même avec les structures d'insertion, et notamment Solidarité 58 lorsqu'elle souhaitait vous rencontrer. D'autres structures d'insertion qui ne se positionnaient pas avant se sont même positionnées sur un certain nombre de marchés, et nous essayons d'être attentifs, comme l'a dit Véronique Lorans ; nous faisons aussi une démarche globale de réflexion et de meilleure prise en compte dans nos marchés des clauses d'insertion. Vous ne pouvez pas nous en faire grief et nous dire que c'est un choix politique.

Telle est la réalité concernant les règles juridiques et financières. Par ailleurs, vous m'avez demandé quelle est la position de Nevers sur l'ASEM. Quand nous avons découvert l'ampleur des dégâts, si je puis dire, il y avait une position, qui aurait pu être celle d'autres collectivités, qui aurait consisté à tout arrêter. Or, nous nous sommes assis autour d'une table, comme vous le savez et nous avons essayé de voir comment nous pourrions être en soutien le plus intelligemment possible, dans les règles, et nous sommes parfois allés au-delà, comme vous l'a rappelé l'Adjoint aux Finances, puisque nous avons accordé certains marchés à l'ASEM, alors que nous n'aurions pas dû, mais nous l'assumons, ceci pour justement éviter qu'elle ne disparaisse, ainsi que les emplois qui vont avec, car c'est effectivement notre priorité. Mais, c'est un fait, nous ne pouvions pas confier un marché à une structure qui était en période de procédure collective dont nous ne connaissions pas l'issue. Nous ne le pouvions pas techniquement, nous ne le pouvions pas juridiquement, et nous ne le pouvions pas volontairement. Nous n'allions pas verser des sommes en avance, qui sur un dépôt de bilan soudain, seraient tombé

dans l'escarcelle des remboursements des dettes fiscales et sociales ; c'est-à-dire que les Neversois auraient contribué à rembourser l'arriéré fiscal ou social de l'ASEM. Je pense que ce n'était pas tout à fait l'objectif qui nous était imparti. Voilà pourquoi nous sommes, comme nous l'avons déjà dit, en soutien, et également prudents, comme le serait toute caution. Or, tant le Conseil Départemental que la Ville de Nevers sont cautions dans des propositions importantes de ce que doit l'ASEM ; nous n'avons, de ce point de vue, aucun intérêt à ce que l'ASEM disparaisse.

Or, nous avons trouvé une association, je le dis, sans comptable, sans trésorier, depuis des années, et je me pose des questions, effectivement, sur les vérifications antérieures qui étaient faites ; avec une fâcheuse habitude, pour la Ville de Nevers, d'ouvrir les robinets pour combler ce qui manquait. J'ai d'ailleurs retrouvé des documents qui m'interpellent un peu. Donc, effectivement, nous avons souhaité mettre un terme, comme pour toutes les associations, au systématisme. Par contre, je le redis, il n'est d'aucun intérêt pour la Ville de voir la disparition de l'ASEM, et cela ne rejoint absolument pas notre politique, qui est d'essayer de créer un maximum d'emplois sur le territoire, qu'ils soient d'insertion ou qu'ils soient plus généraux.

Voilà la position politique de l'ensemble des élus majoritaires ; un soutien, mais un soutien si possible dans les règles, si possible dans nos contraintes aussi, dans nos besoins ; et également un soutien en surveillance de ce qui se passe sur un plan judiciaire. Nous sommes, je pense, dans une politique raisonnée de soutien et de répartition juste et équitable aussi vis-à-vis de l'ensemble des entreprises d'insertion sur le territoire. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci de cette réponse, complète et précise. Je maintiens notre désaccord sur l'analyse du droit. Ce n'est pas de notre point de vue, un argument valable. D'abord, sur la structuration du marché lui-même : adopter la forme juridique d'un marché d'insertion vous donnait la possibilité de ne pas être mis en situation de choisir entre les associations d'insertion – pas seulement l'ASEM, évidemment – et un acteur de marché. Cela, je le maintiens.

Par ailleurs, votre argument, à l'instant, consistant à dire que nous aurions été amenés à verser d'avance les sommes pour le contrat, ce qui revenait à éventuellement prendre un risque sur l'exécution du marché et avoir dépensé l'argent des Neversois pour une bonne fois et sans sécurité financière, est un argument faux. En effet, vous savez très bien que les collectivités paient « sur service fait », autrement dit une fois que les services ont été rendus aux citoyens, et non pas en amont, ce qui est interdit par la loi ; et bien sûr, vous ne l'auriez pas fait, je n'en doute pas un seul instant. Vous êtes trop juriste pour cela.

Reste donc le débat et c'est un vrai débat d'ailleurs entre nous – et j'ai entendu d'ailleurs une partie de vos positions ; elles peuvent me convenir – mais, le débat, ce n'est pas un débat de droit, c'est un débat politique. Il est à poser en ces termes : Veut-on sauver l'ASEM ? ». Première question. Et, si on veut sauver l'ASEM, comment faire ? ».

Notre position n'est pas une confrontation avec vous, mais nous considérons que si vous aviez monté un marché sur un mode différent, dans une logique de soutien à l'ASEM, ce qui n'a pas été le choix qui a été fait par vous, en l'occurrence ici, cela aurait constitué un outil. Vous nous indiquez – nous n'avons pas le chiffre – que la réponse était très substantiellement supérieure à celle d'autres acteurs ; c'est un argument valable, cela nous l'entendons parfaitement. Peut-être auriez-vous pu retenir tout de même ce prestataire. Pourquoi est-ce que cela fait sens ? Parce que c'est toujours mieux d'inscrire dans la politique de solidarité de la Ville une dépense pour une prestation que vous devez, de toute manière, assumer, plutôt que d'inscrire des subventions exceptionnelles, le moment venu, qui, elles, sont supplémentaires sur le budget ; voilà notre raisonnement. Donc, notre question, c'est, puisque cet outil n'a pas été retenu, mais pourquoi pas, c'est : « Entendez-vous garantir la survie de l'ASEM ? » et « avez-vous un plan, un regard opérationnel pour agir en ce sens ? ». Il n'y a pas de question piège ; car nous avons une préoccupation, je pense légitime, autour de ce dossier.

M. le Maire – Michel Suet va vous faire une première partie de réponse, et je compléterai.

M. Suet – Je rappellerai à M. Sainte Fare Garnot qu'il y a plusieurs années une avance de trésorerie avait été accordée, et que la collectivité était caution pour des emprunts réalisés par l'ASEM. Il faut savoir que si l'ASEM disparaissait aujourd'hui, c'est 278 000 € que nous aurions à déboursier.

Par ailleurs, M. Sainte Fare Garnot, l'ASEM, pour la distribution du *Nevers ça m'botte* avait un taux horaire de 19,50 €. Elle travaillait pour la Ville, à l'époque, pour cette distribution de *Nevers ça m'botte* à un tarif horaire de 50 %. Cela veut dire que, paradoxalement, le fait que la Ville donne à l'ASEM la distribution du *Nevers ça m'botte* la mettait en difficulté. Et cela, nous l'avons découvert au début des difficultés de l'ASEM. C'est un fait. Vous pouvez vérifier. C'était rigoureusement exact.

M. le Maire – Je le redis, contrairement à ce que vous pouvez penser, autant je suis tout à fait d'accord pour que l'on soutienne l'insertion en acceptant un léger surcoût – c'est la règle, parce que justement on doit avoir le temps d'accompagner aussi les personnes qui trouvent ou qui retrouvent une vocation au travail – autant il n'est pas concevable de faire payer aux Neversois deux fois le prix d'une prestation ; y compris pour une entreprise d'insertion, parce qu'il n'y a pas que des emplois d'insertion, il y a d'autres emplois qui sont concernés, et je ne souhaite pas que ces emplois-là deviennent des emplois d'insertion. Je pense que l'on peut se retrouver là-dessus.

Quant à votre question « *Quelle est votre solution pour l'ASEM ?* » « *Qu'avez-vous comme plan ?* ». Je n'ai pas de plan ; je ne suis pas le président de l'ASEM ; je ne veux pas l'être, et je me suis démis de mes mandats associatifs, y compris de président d'une structure d'insertion, ou de vice-président à l'époque, justement pour ne pas mélanger les choses. Je ne suis pas responsable d'une structure associative ; la loi de 1901 donne l'autonomie aux associations, et je la respecte. Il appartient à une gouvernance qui péchait de se remettre en cause. Je vous le dis comme je leur ai dit directement. Je ne veux pas « la mort du petit cheval ». La

Ville de Nevers a des intérêts à ce que l'ASEM poursuive son activité, et je pense qu'elle suscite suffisamment d'emplois pour que nous soyons en soutien, je le redis. Donc, nous le sommes, et de façon raisonnée. Il n'y aura pas de subventions robinet ou de subventions exceptionnelles ; il y aura un soutien par des marchés, par des retours. Si l'ASEM s'en sort, et il semblerait qu'elle ait des perspectives positives, et pas seulement avec la Ville de Nevers, je serai le premier réjoui, et nous partagerons ensemble cette joie. Je ne suis pas celui qui porte l'ASEM et je n'ai pas à l'être. Je n'ai pas été élu président de cette structure. Il appartient aux responsables d'être, déjà, au complet ; on manquait de trésorier depuis des années, c'est inquiétant ; on manquait de comptable, cela l'est encore plus. Il y a peut-être un problème de responsabilité chez certains ; ce n'est pas aux élus de l'assumer, derrière. C'est ma position vis-à-vis de toutes les associations. Pour autant, cela ne veut pas dire que nous ayons des œillères. Nous avons essayé d'avoir des échanges constructifs avec eux ; en lien avec le Département d'ailleurs, avec lequel nous partageons, je ne crois rien trahir, une position identique de soutien, et nous partageons les mêmes intérêts, puisque le Département est également caution d'un certain nombre de prêts, donc nous avons tout intérêt à ce que l'ASEM s'en sorte, mais je ne le ferai pas à n'importe quel prix pour les Neversois ; je le dis, il appartient à l'ASEM de se reprendre en main, ce qu'elle semble en partie avoir fait. Nous avons mis des mois à obtenir des comptes, qui n'étaient pas faits depuis trois ans ; ce n'est pas cela, gérer une association. On peut être bénévole, cela n'empêche pas que l'on a des responsabilités, comme tout le monde, et qu'il faut les assumer. Donc, je vous le dis, je pense que nous avons contribué à assainir un peu une situation qui était plus que bancaire. Vous ne pouvez pas nous mettre au passif la situation de l'ASEM ; nous essayons d'être là avec eux, dans la proportion que nous estimons juste et nécessaire, et en respect de la réglementation des marchés, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, même si nous sommes un peu passés outre, pour les aider, mais je pense que vous ne nous en voudrez pas. Voilà ce que je souhaitais rajouter. Vous aviez, je crois, une autre décision du Maire. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – De manière peut-être plus rapide, je me tourne vers vous, M. le Maire, mais aussi vers votre Adjoint aux Finances, pour évoquer la décision n° 185. En parfaite cohérence avec nos positions, défendues lors du débat d'orientations budgétaires, puis du débat budgétaire lui-même, nous nous opposons à la décision que vous avez prise d'avoir recours à un emprunt supplémentaire de 5 M€. Nous avons déjà exprimé notre opposition farouche au ré-endettement de Nevers que vous avez engagé. Nous pensons que vous suivez un chemin extrêmement périlleux pour les finances de la Ville, et que, dans une période de contraction des recettes – vous l'avez dit d'ailleurs tout à l'heure, et je partage votre refus de ce qui est décidé par l'Etat – on n'engage pas des dépenses sur l'avenir, on ne multiplie pas les emprunts, on assume des responsabilités à proportion de ce que l'on a en recettes, sans gager les décisions d'aujourd'hui sur les impôts de demain. Et c'est pourquoi nous regrettons très vivement cette décision.

Nous voyons apparaître un trait de la politique municipale que vous menez qui est assez inattendu, je dois dire - parce que nous ne prêtons pas tous les maux à nos contradicteurs - : c'est le fait que vous êtes finalement une municipalité dépensière. Et M. l'Adjoint, vous menez les cordons de la bourse d'une main trop

légère. J'en veux pour preuve les multiples dépenses inutiles que vous avez engagées ces derniers mois : le rachat de la faïencerie Montagnon, dépense parfaitement inutile, de plusieurs centaines de milliers d'euros ; les dépenses supplémentaires que vous engagez pour rendre cohérente votre décision de fermeture des écoles, alors qu'il aurait suffi de les laisser ouvertes pour ne pas faire ces dépenses ; les dépenses des Courlis, nous y viendrons tout à l'heure, qui sont à notre sens excessives, alors que l'on peut avoir les mêmes résultats sans les dépenses pharaoniques que vous engagez ; et le ré-endettement de la Ville, alors que nous avons réussi à la désendetter, et ce fut le travail d'un mandat.

M. l'Adjoint, sans grand espoir, je vous pose néanmoins une question : « Pourriez-vous me rassurer ? ».

M. le Maire –

Je vais passer la parole à M. l'Adjoint aux Finances. Cette décision du Maire est la suite logique de ce que nous avons voté à la majorité ; donc vous n'en êtes pas réellement surpris. Michel Suet va nous répondre, puis je compléterai.

M. Suet –

M. Sainte Fare Garnot vous avez réussi à me faire sourire. Je me félicite de la décision que nous avons prise, je m'en félicite. Nous avons contracté un emprunt de 5 M€, certes un peu fort pour cette année, j'en conviens bien, mais avec un taux de seulement 1,62 %, sur 20 ans, nous sommes passés au moment où les taux étaient le plus bas. Je me félicite à nouveau, pour une fois et je remercie également le directeur financier de la Ville ; nous avons pris, je crois, la bonne décision.

Dire que je suis dépensier, il faut le dire à mes collègues adjointes (*rires*), car je ne pense pas qu'elles aient cette vision-là. Concernant l'achat de la faïencerie Montagnon, là encore, c'est un excellent exemple, parce qu'en fait, ce projet est, pour le moment, repoussé à l'année prochaine ; vous pouvez constater cela dans la décision modificative n° 3 que nous votons ce soir. Pas abandonné ; repoussé. Pourquoi repoussé ? Parce que, là encore, l'Adjoint aux Finances « dépensier » a veillé au grain en trouvant opportun, tant que nous n'avons pas une idée précise de ce que nous voulons faire et comment nous allons le faire, de différer cette acquisition. Je remercie d'ailleurs M. le Maire, qui m'a suivi, ainsi que mes collègues, d'ailleurs ; je sais que j'en ai brusqué beaucoup, en prenant cette décision, mais néanmoins ils m'ont fait confiance ; et, donc cela a été repoussé à l'année prochaine, le temps que le projet soit plus mûri, si cela doit se faire. Merci.

M. le Maire –

Je vais rester sur le ton de l'humour ; il vaut mieux continuer comme cela. Je rappelle quand même que nous avons divisé le coût du Cabinet du Maire par deux : il est passé de 750 000 € à 325 000 € en un an, ce qui est quand même une performance. Et puis, une municipalité dépensière avec un Adjoint aux Finances à la main légère, je pense que chacun peut affirmer ici qu'il fait la chasse au gaspillage et aux dépenses inutiles, et il a bien raison.

M. Sainte Fare Garnot, quelqu'un l'a dit avant moi : « *Investir, c'est croire en l'avenir* ». Or, je crois que Nevers n'a pas suffisamment cru en son avenir précédemment, puisque la Ville n'a pas investi ; et quand on n'investit pas, sauf quand on est très riche, on ne va pas bien loin, et on ne fait pas grand-chose.

Nous avons travaillé sur un certain nombre de pistes ; la création d'un Centre International de la Faïence, qui correspondait à un de nos engagements politiques. Nous n'avions pas deviné à l'époque que la faïencerie Montagnon cesserait son activité, il est vrai que ce projet est venu plus rapidement que ce que nous avons projeté de faire pendant le mandat. Cela ne veut pas dire qu'il faille faire n'importe quoi. Nous avons souhaité entrer dans le budget le coût de cette acquisition, pour le cas où nous la ferions. Nous avons travaillé le projet ; nous avons une partie du projet qui est prêt et qui pourrait s'inscrire sur une partie des bâtiments, et une partie du projet qui est en cours de travail.

Et nous faisons la chasse aux mètres carrés inutiles, M. Sainte Fare Garnot. La Ville possède en foncier bâti et non bâti 223 000 m². Si nous considérons le ratio par habitant, nous devrions être à 100 000 pour que cela soit tenable. Vous voyez qu'il y a de la marge. D'ailleurs, par les délibérations que nous avons votées globalement tout à l'heure, nous avons cédé déjà quelques parcelles et quelques mètres carrés supplémentaires, ce qui est source d'économies pour la Ville, en termes de charges et de recettes aussi, qui permettent de compenser un tant soit peu ce qu'on nous enlève au niveau des dotations.

Sur le projet de la faïencerie Montagnon, pour l'instant, nous ne nous sommes pas mis d'accord sur un achat en deux parties ; ce qui a conduit à le repousser, en accord avec les élus de la majorité. Nous avons des idées, des aspirations, et puis nous voyons ce qui est réalisable et ce qui ne l'est pas. En revanche, nous allons acquérir les pièces historiques de la faïencerie Montagnon, sachant que nous allons avoir une subvention de la DRAC à la hauteur de 50 %. Cela serait une erreur de ne pas le faire.

Sur la fermeture des écoles, je vais vous rassurer en vous indiquant que la rentrée scolaire s'est très bien passée, avec des parents satisfaits des nouvelles écoles que nous leur avons proposées, avec des effectifs qui sont tout à fait dans ceux que nous nous étions fixés, voire en deçà. Nous avons raison, je le redis, de faire face, nous, à nos responsabilités, qui consistent à adapter, par rapport à une baisse de population, un nombre d'écoles qui soit conforme aux besoins. Sachant que nous avons aussi un sujet qui est préoccupant, dont personne ne s'est préoccupé jusque-là, qui est l'école Jules Ferry, qui est un gros morceau, et nous ne pourrions pas laisser cette école non plus dans l'état dans lequel elle est ; avec un coût très important que cela va induire.

Sur les Courlis, cela me fait sourire. J'étais récemment au Familiathlon. Je ne sais pas si vous avez eu le temps d'y passer, c'est intéressant, beaucoup de personnes y vont, avec leurs enfants, pour découvrir des activités sportives diverses, et j'ai eu un échange avec des jeunes, qui m'ont dit : « Il paraît que le quartier va changer, qu'il va évoluer ». Et ils étaient très contents. Ils n'avaient pas les mêmes réserves que vous, car cela fait des années qu'ils attendent cela ; pour ceux qui restent, parce que beaucoup sont partis, faute de trouver une offre satisfaisante. Et ils m'ont même dit « Mettez des vigiles, parce que sinon, cela fera pareil qu'avec le « ED ». Ils vont partir. Cela va être saccagé, etc. ». Je vous rapporte ce que des jeunes, qui étaient à peine majeurs, m'ont dit. Tout cela peut paraître anecdotique, mais cela symbolise en tout cas une grosse attente sur ce quartier, qui va aussi se

voir affubler d'une rénovation de l'habitat, par les bailleurs sociaux : ils vont rénover des appartements, dont la facture énergétique est importante, faute d'une isolation satisfaisante. Il est assez singulier que vous nous reprochiez de faire des dépenses excessives aux Courlis, alors qu'il s'agit d'une de nos priorités. Et ce quartier, qui se voulait être le quartier moderne de Nevers, est aujourd'hui un quartier qui a le sentiment d'être abandonné. Nous, nous ne l'abandonnons pas, et au contraire, nous faisons ce qui aurait dû, une fois de plus, être fait depuis longtemps. Passez devant la tribune du stade, il ne suffisait pas de grand-chose ; elle n'est pas belle, mais au moins, elle est propre et ça ce n'est pas d'hier. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – D'abord, je vous saurais gré de ne pas déformer mes propos ; je n'ai pas dit un instant que les Courlis ne devaient pas avoir notre soutien, je dis simplement, et je le maintiens, que nous découvrons avec surprise une politique municipale dépensière, et c'est le cas, effectivement.

Je me tourne vers M. l'Adjoint, pour vous indiquer que votre réponse ne nous a pas rassurés. Vous nous indiquez que vous jouez le rôle de « *Monsieur Niet Niet* », et la réaction de votre équipe, je pense, est suffisamment spontanée pour que l'on vous croit. Pas de difficulté sur ce point. Simplement, le fait est là : la municipalité mène depuis 18 mois une politique de ré-endettement de la Ville. C'est un fait. Vous ne l'avez pas contesté, du reste, et vous ne pouvez pas le contester, puisque que c'est un fait, financier et budgétaire. Nous sommes en désaccord avec cette politique. Et si vous n'êtes pas celui qui délie les cordons de la bourse, puisque vous nous l'indiquiez, néanmoins quelqu'un d'autre en tout cas le fait et c'est une erreur de prendre cette orientation.

M. le Maire – M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet – Nous empruntons effectivement 5 M€, nous remboursons en capital à peu près 3,1 M€. Cela fait un supplément d'endettement, sur une année, d'1,9 M€ ; endettement en capital. Mais, l'année prochaine, nous verrons le montant de l'emprunt, car l'endettement, vous le savez, ne se mesure pas sur une année. Il se mesure sur plusieurs années. L'année prochaine, effectivement, nous emprunterons moins. Et je répète que nous avons fait la meilleure des choses en empruntant le maximum cette année, et en empruntant moins l'année prochaine. Vous dites que nous sommes dépensiers ; nous allons nous revoir au mois de novembre, pour le DOB, et vous verrez que nos dépenses seront finalement inférieures encore à ce que nous avons prévu. Donc, à ce moment-là, vous me direz sans doute : « Félicitations. Vous dépensez moins ».

M. le Maire – Je suis sûr que vous ne le direz pas. Pour illustrer ce qui vient d'être dit, avec les économies réalisées sur les dépenses du Cabinet du Maire, divisées par deux, nous pourrions acheter Montagnon. Donc, ne nous dites pas que nous sommes dépensiers. Après tout, c'est très concret, comme exemple. Je vous en prie.

M. Sainte Fare Garnot – Nous allons avancer, nous avons beaucoup d'autres points à aborder. Mais, pardonnez-moi, M. le Maire, sur la méthode de débat, votre exemple à l'instant est particulièrement, je trouve, désagréable. Vous pouvez, bien sûr, évoquer toutes les

mesures que vous voulez, personne ne sait le périmètre que vous incluez dans le raisonnement, personne n'a vu le tableau ; tout cela ne tient pas la route une seconde. Ce qui compte, ce sont les politiques globales d'économies que mène la collectivité. Je n'ai aucune leçon à recevoir en matière de dépenses du Cabinet. J'ai moi-même vraiment pris beaucoup de décisions de cet ordre, notamment sur le parc automobile ; donc pas de leçon. Mais en revanche, en matière de qualité du débat, réduire une politique municipale à un exemple, soyons-clair, M. le Maire, démagogique, vous le savez très bien, alors que vous empruntez 5 M€ le même soir, cela ne tient pas la route. Et donc, ce que l'on vous demande, ce que l'on nous demande d'ailleurs – je m'inclue dans cette exigence –, ce que nos concitoyens nous demandent, c'est d'être à la hauteur d'un débat général : « Quelle est la politique et quels sont les résultats que nous menons ? ». Et nous avons une différence ; nous avons une divergence, et un désaccord sur la politique de ré-endettement de la Ville que vous avez engagée. Nous avons fait 1 M€ d'économies chaque année sur le mandat précédent. Vous avez engagé cette politique d'un côté, mais vous avez engagé aussi une politique de ré-endettement, et nous sommes en désaccord, voilà. Et je vous remercie de ne pas nous jeter à la figure des exemples populistes, démagogiques, alors que, je pense, nous avons une capacité de débat, les uns et les autres, dans cette enceinte, qui doit nous permettre de débattre, si je peux me permettre et ce n'est pas personnalisé, de manière peut-être plus convaincante.

M. le Maire –

M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

Décidément M. Sainte Fare Garnot, vous dites que vous avez fait 1 M€ d'économies par an, admettons ; je ne voudrais pas repasser le tableau du dernier budget prévisionnel que vous aviez fait, avec la démonstration qui avait été faite alors sur la question. Pour notre part, nous sommes contraints de faire 1,5 M€ d'économies par an ; mais nous faisons cela en étant contraints : nous avons en effet la baisse des dotations d'Etat, que vous n'aviez pas eue. Nous avons également la répercussion de notre baisse d'impôts – nous ne nous facilitons pas la tâche, en effet –. Nous financerons tout cela par des économies sur nos charges de fonctionnement. Et nous maintenons nos investissements ; vous devez voir, quand même, que la ville change doucement. Certes, nous voudrions aller plus vite. Mais, comme vous le dites fort justement, nous sommes comptables des deniers publics ; donc nous faisons attention.

M. le Maire –

Vous savez, dès que je dis quelque chose qui ne vous plaît pas, je suis désagréable. C'est dommage, ce tort que vous avez à chaque fois, quand je dis quelque chose qui ne vous plaît pas, mais je maintiens ce que je dis, et je pense que prendre des exemples est intéressant, plutôt que de rester sur de la politique générale. Nous reviendrons, dans le cadre du vote du budget, sur des considérations plus larges. Ne me cataloguez pas comme réducteur lorsque je prends des exemples ; ces exemples sont très précis, et je m'engage à vous fournir, ainsi qu'à la presse, le tableau comparatif des coûts de fonctionnement du Cabinet du Maire sous votre temps et sous le mien. Il me semble que pour que je demande des économies à l'ensemble des services, il fallait que je montre l'exemple. C'était une source qui est très parlante. Ce n'est pas réducteur, c'est un exemple concret, et je pourrai en trouver bien d'autres. Je vous en prie.

M. Sainte Fare Garnot – Je pense qu'il faut savoir avancer. Je serais très heureux de voir ce tableau. Rien ne m'enlèvera de l'esprit la démagogie de cet exemple. Je n'ai aucune leçon à recevoir dans ce domaine, donc je suis très à l'aise. Nous avons considérablement réduit, à l'époque, le parc automobile du Cabinet, j'ai aussi fermé des postes de chauffeur. Donc, aucune leçon à recevoir, je suis très à l'aise et j'ai très envie de découvrir votre tableau. Et pour les économies supplémentaires que vous aurez faites, je vous dirai bravo ; et je vous demanderai de faire de même pour celles que j'ai faites avant vous. En revanche, oui, je considère que réduire le débat à ce type d'exemples, ce n'est pas satisfaisant. Et, si vous voulez faire des exercices de transparence, je vous demande, dans le même envoi, de bien vouloir nous expliquer par le menu comment un certain nombre de recrutements se sont opérés ces derniers mois : celui sur le poste de Directeur Général des Services, dont la légalité, nous le savons tous, est sujette à caution. J'aimerais connaître votre analyse juridique précise et écrite sur ce point. De la même manière, les conditions de recrutement du conservateur du musée, lequel ne possédait pas l'ensemble des habilitations et diplômes ; il a fallu que vous le nommiez *a posteriori*, c'est toujours intéressant, alors que c'était un soutien de votre liste. Nous aimerions aussi avoir, dans le même envoi, j'insiste, les éclaircissements sur ces questions. Ceci étant dit, je ne veux pas livrer notre conseil, par nos débats, à une forme de confrontation inutile entre nous. Donc, je vous ai fait part de notre désaccord sur la politique financière. Cela suffit.

M. le Maire – Vous ne voulez pas, mais vous le faites quand même, c'est votre caractéristique. Je vous réponds simplement que je ne vous donne pas de leçon ; je vous donne des exemples ; et les exemples m'apparaissent beaucoup plus parlants que les considérations d'ordre général. Pour le reste, ce n'est pas à l'ordre du jour, et, encore une fois, je vous ai répondu sur l'ensemble de ces sujets. Des postes de chauffeurs, vous en aviez 1,6 quand je suis arrivé ; j'en ai zéro. Donc, vous voyez, vous pouviez aller encore au-delà. M. Lagrib.

M. Lagrib – Je ne vais pas intervenir sur les chiffres, je vais intervenir sur les projets de fond. Je souhaiterais connaître, par rapport à toutes ces dépenses, le schéma stratégique de la Ville, son ambition, ses axes d'intervention au service de cette ambition, la posture et les principes d'action pour cette action municipale. Car aujourd'hui nous parlons d'économies ; or, les économies de bout de chandelle, c'est une chose, mais il y a des priorités, et je souhaiterais savoir quelles sont ces priorités pour la Majorité aujourd'hui. Sur les économies du Cabinet, je vois que l'on parle de l'ancien, mais il faudrait reprendre tout cela dans la globalité. J'aimerais que l'on revienne sur la gestion municipale exemplaire. J'aimerais savoir également à combien se montent les frais de fonctionnement des services, après la restructuration. Et je tiens à souligner que, si la mairie fonctionne correctement, à la satisfaction des Neversois, c'est essentiellement du fait du travail, de l'application, de la rigueur et de la conscience professionnelle d'une grande partie de son personnel. Je profite de cette tribune pour remercier l'ensemble des services de la mairie avec qui j'ai travaillé. Vous faites de l'excellent travail. Merci à toutes celles et tous ceux qui travaillent quotidiennement pour le bon fonctionnement de la Ville, malgré ce qu'ils subissent.

- M. le Maire – Merci. Je vous propose d'aborder la première délibération. M. Séjeau, vous avez la parole.
- M. Séjeau – Merci M. le Maire. Ce sera rapide. C'est une demande ; parce que, dans ces décisions du Maire, nous en avons parlé, il est question de marchés publics, et que vous avez fait campagne – thème sur lequel je vous rejoins - en faveur de l'économie locale, j'aimerais, pour que le conseil et la population neversoise soient éclairés, que l'on ait à chaque fois un état des lieux, par exemple un tableau qui permette de chiffrer combien de marchés et pour quels montants ont été attribués aux entreprises de l'agglomération et de la Nièvre, afin que l'on puisse avoir un suivi. Je pense que c'est important. Merci d'avance.
- M. le Maire – Je vous suis, mais je crois que c'est déjà fait. Je passe la parole à Michel Suet.
- M. Suet – Nous le faisons au moment du vote du budget, ou lors du débat d'orientations budgétaires. Vous avez une information présentant, pour les marchés, les statistiques liées aux marchés attribués, avec la répartition suivante : Nevers, agglomération, Nièvre, région, hors département et région, ainsi que leurs montants.
- M. le Maire – Oui. C'est une bonne chose.

2015-149

Commission communale d'accessibilité. Création

- M. le Maire – Je vous propose de poursuivre nos débats. Nous allons aborder la délibération n° 149, concernant la commission communale d'accessibilité et sur sa composition. Hervé Barsse nous la présente.
- M. Barsse – M. le Maire, chers collègues. Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2143-3, qui prévoit que « *Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville* »
- VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
 Considérant que cette commission est chargée :
- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
 - d'établir un rapport annuel présenté en conseil municipal,
 - de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
 - d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
 - de tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du 42

public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Je vous propose d'acter la création de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, sachant que le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Voici les termes de l'arrêté qui est proposé, en annexe à cette délibération :

Considérant que cette commission doit être composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées qui sont désignées par le Maire,

Article 1 :

La commission communale pour l'accessibilité exerce les missions suivantes :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Elle tient à jour la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées,
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,

C'est une instance d'animation, de concertation et de bilan.

Article 2 :

La composition de la commission communale d'accessibilité est arrêtée comme suit, sous la présidence de Monsieur Le Maire :

Représentants de la commune :

- M. Barsse, conseiller municipal délégué Accessibilité Handicap
- Mme Anne Wozniak, Adjointe au Maire déléguée Cadre de Vie
- Mme Yolande Frémont, Adjointe au Maire déléguée Mobilité Urbaine
- M. Guy Grafeuille, Adjoint au Maire délégué Renouvellement Urbain
- Mme Isabelle Kozmin, conseillère municipale déléguée Commande Publique

Et si vous le voulez bien, un conseiller municipal du groupe minoritaire. Pourriez-vous nous indiquer le nom de la personne qui pourra siéger ?

- M. Sainte Fare Garnot – Oui, nous en avons discuté, et si vous êtes d'accord, nous vous proposons le nom de Wilfried Séjeau pour siéger à la commission.
- M. Barsse – C'est avec plaisir que nous l'acceptons. Il est proposé que nous rajoutions aussi dans la liste le nom de M. Philippe Cordier, Adjoint à la Santé.
- M. le Maire – Oui, nous proposons cet ajout. Il y avait eu un oubli dans la rédaction de l'article 2. Pas d'opposition ? Je vous remercie.
- M. Barsse – Les représentants d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées, les personnes âgées, les bailleurs sociaux, et les acteurs de la vie citoyenne seraient les structures suivantes :

- CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie)
- CNL (Confédération Nationale du Logement)
- APF (Association des Paralysés de France)
- ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées)
- Regards positifs
- Voir ensemble
- Association sportive et culturelle des sourds de la Nièvre
- Comité départemental Handisport
- Dyspraxique mais fantastique
- Lions Club
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Office de tourisme
- Logivie
- Nièvre Habitat
- ICF (Immobilière des chemins de fer)
- Coopération et Famille
- CNCPH (Centre National Consultatif des Personnes Handicapées)
- Chambre des propriétaires de la Nièvre.

Conformément à la délibération susvisée, la commission pourra se voir adjoindre, de manière ponctuelle, toute personne compétente en fonction des sujets à traiter.

Article 3 :

Les nominations qui précèdent sont valables pour la durée du mandat, sauf si les intéressés cessent de remplir les fonctions qui ont motivé leur nomination.

Article 4 :

Le secrétariat de la commission sera assuré par les services municipaux de la commune de Nevers.

Article 5 :

Ampliation sera adressée à l'ensemble des membres concernés par le présent arrêté ainsi qu'à la préfecture, pour contrôle de légalité.

M. le Maire –

Je vous remercie. Pas de remarque ? Nous considérons que la commission est constituée des membres rappelés à l'instant par Hervé Barsse, en considérant qu'il est rajouté Wilfried Séjeau et Philippe Cordier. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-150

Décision modificative n° 3

Adopté à l'unanimité

2015-151

Décision cantonale d'équipement (D.C.E) Année 2015

- ***Nevers 1. Canton 11. Maryse Augendre, Jean-Louis Balleret. Affectation aux aménagements extérieurs de l'église Sainte Bernadette du Banlay***
- ***Nevers 2. Canton 12. Delphine Fleury, Daniel Bourgeois. Affectation aux travaux de restructuration du centre d'activités des Courlis***

- **Nevers 3. Canton 13. Carole Boirin, Daniel Rostein. Affectation aux travaux de rénovation du théâtre municipal.**
- **- Nevers 4. Canton 14. Myrienne Bertrand, Philippe Morel. Affectation aux travaux d'aménagement d'un centre de santé à la Grande Pâture**

M. le Maire –

Je passe la parole à M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

Merci, M. le Maire. Cette année, nous adoptons une nouvelle présentation. Les huit conseillers généraux ont souhaité que leurs noms apparaissent sur les délibérations.

- **Nevers 1. Canton 11. Maryse Augendre, Jean-Louis Balleret. Affectation aux aménagements extérieurs de l'église Sainte Bernadette du Banlay**

Mme Maryse Augendre et M. Jean-Louis Balleret, conseillers départementaux de Nevers 1, ont décidé d'accorder à la Ville de Nevers la somme de 20 000 €, sur un montant de 59 160 €, au titre de leur Dotation Cantonale d'Equipement 2015. En concertation avec eux, je vous propose d'affecter cette somme aux travaux d'aménagements extérieurs des abords de l'Eglise Sainte Bernadette du Banlay, selon le plan prévisionnel de financement suivant, pour un budget de 113 374 € TTC:

Dépenses : Coût prévisionnel HT : 94 478,33 € ; TVA 20 % : 18 895,67

Recettes : Dotation cantonale d'équipement : 20 000 € ; autofinancement : 93 374 €.

- **Nevers 2. Canton 12. Delphine Fleury, Daniel Bourgeois. Affectation aux travaux de restructuration du centre d'activités des Courlis**

Mme Delphine Fleury et M. Daniel Bourgeois, conseillers départementaux de Nevers 2, ont décidé d'accorder à la Ville de Nevers la somme de 20 000 € sur un montant de 59 160 €, au titre de leur Dotation Cantonale d'Equipement 2015.

En concertation avec eux, je vous propose d'affecter cette somme aux travaux de restructuration du centre d'activités des Courlis, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses : Acquisition : 486 000 € ; études préalables : 15 000 € ; travaux d'aménagement : 258 810 € ; honoraires d'aménagement : 45 546 € ; frais annexes : 100 000 € ; restructuration de l'équipement commercial : 1 064 474 € ; honoraires aménageur : 142 096 € ; frais financiers : 31 424 €.

Recettes : Cessions cellules commerciales EPARECA : 629 500 € ; cessions cellules commerciales LA Poste : 151 920 € ; Etat, Dotation Politique de la Ville : 531 642 € ; Conseil régional : 200 000 €, Dotation Cantonale d'Equipement 2015 – Nevers 2 : 20 000 € ; participation Ville : 331 286 €.

Ceci pour un montant total de 2 143 348 € HT.

- **Nevers 3. Canton 13. Carole Boirin, Daniel Rostein. Affectation aux travaux de rénovation du théâtre municipal.**

Mme Carole Boirin et M. Daniel Rostein, conseillers départementaux de Nevers 3, ont décidé d'accorder à la Ville de Nevers la somme de 32 160 € sur un montant de 59 160 € au titre de leur Dotation Cantonale d'Equipement 2015.

En concertation avec eux, je vous propose d'affecter cette somme aux travaux 2015 de rénovation du théâtre municipal, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses : Coût prévisionnel HT : 388 500 € ; TVA : 77 000 €

Recettes : Dotation Cantonale d'Équipement 2015 : 32 160 € ; autofinancement : 434 040 €

Pour un montant total de 466 200 € TTC.

- ***- Nevers 4. Canton 14. Myrienne Bertrand, Philippe Morel. Affectation aux travaux d'aménagement d'un centre de santé à la Grande Pâtur***

Mme Myrienne Bertrand et M. Philippe Morel, conseillers départementaux du canton de Nevers 4, ont décidé d'accorder à la Ville de Nevers la somme de 59 160 € représentant le montant de leur Dotation Cantonale d'Équipement 2015. En concertation avec eux, je vous propose d'affecter cette somme, aux travaux d'aménagement d'un centre de santé à la Grande Pâtur, selon le plan prévisionnel de financement suivant:

Dépenses : Réaménagement intérieur : 490 600 € ; Assistance à maîtrise d'ouvrage : 20 242 € ; réglementation thermique : 71 150 € ; aménagements extérieurs et parking : 120 000 € ; démolition préfabriqués : 67 000 € ; maîtrise d'œuvre ; 80 970 € ; dépenses imprévues : 33 737 €

Recettes : Etat, Dotation Développement Urbain : 528 481 €, Agglomération Nevers (Contrat de ville) : 15 000 € ; Agence Régionale de Santé : 39 250 € ; Conseil départemental : 15 000 € ; Conseil régional : 50 000 € ; Dotation Cantonale d'Équipement 2015 ; 59 160 €, autofinancement Ville de Nevers : 353 547 €.

Ceci pour un total de 883 699 € HT (1 060 438, 80 € TTC).

J'ai présenté cela de manière groupée, dès lors que cela concerne le même objet.

M. le Maire –

Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Très bien. Je vous propose de voter ces dotations. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-152

Restructuration du centre d'activités des Courlis. Demande de subvention au titre de la DPV. Dotation Politique de la Ville. Avenant à la convention publique d'aménagement des Courlis. Convention avec l'EPARECA (Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux)

M. le Maire –

Nous enchaînons avec la délibération n° 152 concernant la restructuration du centre d'activités des Courlis et la demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville, avec un avenant à la convention publique d'aménagement des Courlis, dans le cadre d'un conventionnement avec l'EPARECA (Établissement public d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux). M. l'Adjoint à l'Économie.

M. Maillard –

M. le Maire, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Suite au départ de l'enseigne alimentaire du centre commercial des Courlis, la Ville de Nevers et sa nouvelle équipe souhaitent restructurer ce centre d'activités. Les objectifs de cette restructuration sont d'une part de redynamiser l'ensemble commercial et de réimplanter une supérette, et, d'autre part, de requalifier le parvis du centre commercial.

Cette opération de réhabilitation de commerces entre dans les objectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour lesquels des financements sont mobilisables. Au titre de l'exercice 2015, la Ville de Nevers est éligible à la Dotation Politique de la ville (DPV).

La DPV doit être utilisée pour permettre la réalisation de projets d'investissement ou d'actions dans le domaine économique et social, destinés à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de service rendue aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

De plus, une étude de marché menée sur le quartier montre la possibilité d'accueillir une supérette et 3 cellules commerciales dans le cadre d'une reconfiguration urbaine et architecturale du centre commercial et de ses abords.

Dans ce contexte, les objectifs de cette restructuration sont :

- L'acquisition du foncier existant (deux plots commerciaux et une partie du parvis actuellement privé),
- La réhabilitation d'une partie du centre commercial existant et la division en cellules commerciales,
- L'aménagement des espaces publics constitués par le parvis commercial,
- La vente des espaces commerciaux à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), intervenant pour le portage de murs commerciaux dans les quartiers prioritaires.

Concernant l'EPARECA, le conseil d'administration, lors de sa séance du 30 juin 2015, a autorisé l'établissement à engager la phase opérationnelle de la restructuration du centre commercial « Les Courlis » et à signer la convention contractualisant les obligations de la Ville de Nevers, de Nevers Agglomération et de l'EPARECA, pour la réalisation de cette opération. Cette convention porte sur les phases de promotion, d'exploitation et de cession, à terme, à un investisseur.

Par ailleurs, l'engagement de l'EPARECA dans ce réaménagement du quartier des Courlis s'inscrit dans les projets retenus comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain des quartiers sensibles.

Il est prévu que cette opération soit réalisée selon le plan de financement suivant : Dépenses : Acquisition : 486 000 € ; études préalables : 15 000 € ; travaux d'aménagement : 258 000 €, honoraires d'aménagement : 45 546 €, frais annexes : 100 000 €, restructuration équipement commercial : 1 064 472 € ; honoraires aménageur : 142 096 € ; frais financiers : 31 423 € ; soit un projet qui se monte à 2 143 348 € HT.

Recettes : Cessions des cellules commerciales à EPARECA : 629 500 € ; cessions des cellules commerciales La Poste : 151 920 € ; Etat, Dotation Politique de la Ville : 531 642 € ; Conseil Régional : 200 000 € ; Ville via Concession Nièvre Aménagement : 279 000 € ; participation Ville : 351 286 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- solliciter la Dotation Politique de la Ville 2015 auprès des services préfectoraux, direction du pilotage interministériel et des moyens, à hauteur de son maximum soit : 531 642 €,

- signer la convention à intervenir avec EPARECA et Nevers Agglomération (projet de convention annexé à la délibération).

L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des prises de parole ? M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, M. le Maire. Merci, M. l'Adjoint, pour cette présentation. C'est un sujet évidemment très sensible, sur lequel beaucoup de débats ont déjà eu lieu. Nous y revenons ce soir parce que votre proposition ne nous paraît pas satisfaisante. La réouverture d'un magasin alimentaire aux Courlis est une urgence sociale. Une urgence au sens où le calendrier est crucial et qu'il n'a que trop dérapé dans ce dossier depuis que vous en avez pris la responsabilité.

La fermeture de la Minirette a été un abandon du quartier, un abandon de la responsabilité sociale et politique qui est la nôtre, et une mauvaise décision. Nous l'avons signalé dès l'abord, et chacun peut en juger désormais. Nos arguments étaient limpides. Nous indiquions que le temps nécessaire pour obtenir l'arrivée d'un acteur privé classique sur le quartier serait nécessairement important. Vous nous opposiez à l'époque votre capacité à obtenir gain de cause en quelques mois. Et d'ailleurs, si ma mémoire est bonne, globalement le discours à l'époque pouvait se résumer à travers l'expression triviale mais explicite : « Vous allez voir ce que vous allez voir ». Et c'était vrai sur tous les dossiers ; vous alliez révolutionner Nevers et vous alliez le faire formidablement, sur tous les dossiers, à une vitesse fulgurante. Dix-huit mois après, que constatons-nous ? Que le quartier des Courlis est privé de magasin alimentaire et ce, à la fois, parce qu'il vit une situation difficile – personne ne dit le contraire – mais aussi par votre volonté de fermer la Minirette, alors que rien ne vous y conduisait. Vous allez substituer à la solution que nous avons mise en place un projet plus général extrêmement dépensier, extrêmement onéreux. Je maintiens nos positions.

Effectivement, le dossier que vous nous proposez engage des dépenses publiques à hauteur de plus de 2 M€ pour, *in fine*, arriver à la réimplantation d'une activité alimentaire et commerciale annexe sur le quartier et sur la place du Grand Courlis. J'en conclus que les négociations qui étaient près d'aboutir, et que nous avions à l'époque engagées avec le groupe Casino, ont échoué. J'aimerais avoir des éclaircissements sur les raisons de cet échec. J'en conclus aussi qu'entre le projet de Minirette, dont je rappelle qu'il nécessitait le soutien de la Ville à hauteur de 10 000, ou 15 000 ou 20 000 € par an, et un projet de dépense publique à hauteur de 2 M€, vous avez opté pour la deuxième solution. Il faudra nous expliquer quelle est la logique qui conduit à un tel choix. Rien n'est fait, sérieusement, dans le projet que vous proposez en matière d'embellissement du quartier, puisque cette

restructuration se concentre sur la seule place du Grand Courlis et sur le bâti dédié à l'activité commerciale. Entre votre décision de fermeture de la Minirette et le manque d'ambition de ce projet nous voyons apparaître une deuxième réalité dans votre politique, c'est l'abandon des quartiers populaires de notre ville au profit d'une politique centrée sur les classes aisées et votre clientèle politique de centre-ville.

En désaccord avec ces propositions, nous proposons d'abord que la Ville se dote d'un véritable projet de rénovation du quartier, intervenant d'abord sur le logement, et si vous avez des choses à nous expliquer qui ne sont pas prévues dans la délibération, nous en serions très heureux, M. le Maire ; et je vous ai entendu l'évoquer, c'est très bien. Nous pensons qu'il faut cette rénovation des logements, une rénovation globale et ambitieuse, pas simplement quelques logements, avec la question posée, éventuellement de la restructuration de ce quartier. Faut-il éventuellement démolir tel ou tel immeuble ? Faut-il reconstruire ? Faut-il construire des formes d'habitat différent ? Faut-il introduire la mixité sociale, avec l'accessibilité sociale du logement, avec le marché privé ? Autant de questions politiques que nous devons nous poser.

Il faut un projet d'aménagement urbain, travaillant à l'embellissement de la place, mais aussi à l'embellissement global du quartier. Nous avons, vous le savez, préparé un tel projet ; vous avez souvent dit en avoir un et je vous crois volontiers, mais pourquoi n'est-il pas présenté ce soir ? Nous ne pouvons pas prendre une décision à hauteur de 2 M€ d'argent public, dont plus de 300 000 € de crédits municipaux, sans avoir l'ensemble de l'information.

Enfin, nous proposons que la Minirette soit ré-ouverte le temps que le projet que vous portez arrive à terme. Nous souhaitons, bien sûr, malgré un désaccord sur la méthode, que vous réussissiez à faire revenir un acteur privé dans le quartier, c'est l'évidence, mais tant que ce résultat n'est pas obtenu, nous proposons que la Minirette rouvre. Si vous êtes prêt à engager plus de 300 000 € d'argent municipal, et plus 2 M€ d'argent public, on peut raisonnablement imaginer qu'une dépense à hauteur de 20 000 € par an pour la Minirette n'est pas déraisonnable. Et, puisque les élections sont loin de nous, les reproches que vous faisiez à l'époque à ce projet n'ont plus cours. Le débat, s'il devait rouvrir, se ferait sur le front de l'intérêt général, puisqu'il ne peut plus être question de l'intérêt électoral dans cette affaire. Merci de vos éclaircissements.

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot. La réouverture de la Minirette, c'est nouveau ; cela permet d'évoluer sur le sujet. C'est surréaliste, ce que vous dites. Je répondrai tout à l'heure. M. Suet.

M. Suet – Je rappellerai ce que finalement la Minirette nous aura coûté. Les 30 000 € d'investissement, qui sont perdus. Les 15 000 € d'avance de trésorerie, qui bien entendu, sont perdus. Je m'interroge sur la caution à la Caisse d'Épargne à hauteur de 7 500 €. Sera-t-on interrogé ? Je ne le sais pas. La Minirette était excessivement déficitaire. Un acteur privé saura certainement rentabiliser cette affaire. Mais M. Maillard pourra répondre à cela.

M. le Maire – M. l'Adjoint à l'Économie.

M. Maillard – Pour reprendre les propos de M. le Maire tout à l'heure, « investir, c'est croire à l'avenir ». Je pense que c'est une belle phrase, et qui signifie beaucoup. Vous êtes surprenant dans vos propos, M. Sainte Fare Garnot ; vous parlez d'abandon, vous parlez de Minirette, de fermeture, d'abandon de quartiers populaires. Or, il s'agit bien là d'une initiative visant à ce qu'il y ait une réappropriation d'un endroit qui a été trop longtemps abandonné. Le magasin ED avait fermé en 2011 ; cela date, nous sommes presque en 2016. Or, en près d'un an, nous avons réussi à travailler à un projet structuré, financé, réaliste, qui, certes, engage la Ville de Nevers, mais nous l'assumons, et je salue la confiance du maire et des élus sur ce projet. Et, nous avons également des demandes, qui sont des demandes sérieuses, de certains acteurs, locaux pour le coup, qui voient en Les Courlis une opportunité commerciale. Une enseigne de renom est prête à se positionner pour faire un véritable supermarché, à l'échelle du quartier ; pas forcément une Minirette, qui nécessiterait d'avoir une approche de subventions récurrentes, mais plus un commerce, qui va tourner, qui va créer des emplois, et qui va permettre au quartier d'arrêter d'être stigmatisé, et qui va permettre de s'approprier un véritable centre commercial digne de ce nom. Je vous rappelle également qu'il y a des acteurs qui sont présents : un bar essaie de tenir le coup, une installation de fast-food est encore présente. Nous leur avons présenté dernièrement le projet, ils le trouvent extrêmement intéressant ; ils soufflent maintenant, en se disant « on va enfin avoir quelque chose pour pouvoir exercer de façon sérieuse ». Il y a la pharmacie, le pôle santé, qui n'a pas été oublié, avec un projet de réappropriation de l'endroit.

Ainsi, les reproches que vous nous faites me paraissent vraiment surprenants, parce que nous sommes vraiment à l'opposé d'un abandon d'un quartier populaire et de priorisation d'une clientèle de centre-ville : nous sommes sur de la réappropriation d'un endroit. L'Adjointe au Cadre de Vie, Mme Wozniak, pourra compléter mes propos sur la réhabilitation du quartier. Je vous rappelle qu'il est prévu la démolition de certaines tours, par l'intermédiaire d'autres organismes. Nous avons un projet de parvis des Courlis. Situé non loin du centre des expositions, c'est un endroit pour lequel nous projetons d'engager une véritable réappropriation. A cet égard « *Investir, c'est croire en l'avenir* » est totalement approprié, et je crois qu'il s'agit là d'une action que nous devons porter tous ensemble, avec un centre commercial au cœur du projet, ce qui va permettre aux habitants d'arrêter de partir, d'arrêter de quitter cet endroit, eux qui prétendent qu'aucune ne serait portée à l'avenir de leur quartier. Cela fait trop d'années que cela dure. Nous avons un projet. S'il vous plaît, soyez positifs.

M. le Maire – Mme Wozniak.

Mme Wozniak – Je voulais ajouter que le projet d'aménagement des abords de ce futur pôle commercial est un projet important, très structurant, car cette place est très centrale. Ainsi nous suivons très sérieusement ce projet et le travail mené par le bureau d'études, que nous amendons.

Depuis un an et demi, nous avons eu des projets de petite envergure, certes, mais nous avons valorisé notamment les deux entrées de ce quartier, un espace de

pelouse jusqu'alors pas fréquenté, le long du stade de la Baratte. Ce quartier a aussi un lien fort avec le milieu naturel : le parc Rosa Bonheur continue d'être aménagé, et nous travaillons à valoriser le lien entre la ville et le fleuve, autour de transversales qui se dirigent vers la Loire. D'autres projets et d'autres réflexions sont en cours. Le travail se poursuit.

M. le Maire –

Je souhaiterais ajouter qu'il est caricatural de considérer que l'arrêt de la Minirette, signifie que le quartier aurait été abandonné. Ce quartier était à l'abandon depuis des années. Par ailleurs, la Minirette avait sa gestion propre ; encore une fois, ce n'est pas à la municipalité de la gérer, je pense qu'un maire n'est pas un épicier, donc, chacun sa tâche. Et je vous rappelle les rapports établis par la Boutique de Gestion, qui vous accompagnait sur la mise en place du projet, celle-ci ayant alerté sur la non-rentabilité du projet et les seuils de déficit pour chaque version envisagée. D'ailleurs, M. Lagrib, lors d'un précédent conseil, avait rappelé ces éléments. *« Étude économique laissant les élus à leurs choix. Au final, l'organisation, notamment humaine, est supérieure aux prévisions. La Boutique de Gestion n'a plus été consultée sur ces décisions, alors qu'elle devait initialement aider au pilotage. »* Voilà comment s'est mise en place cette Minirette qui était un non-sens économique, et puis surtout une hémorragie financière ; Michel Suet vous a rappelé concrètement les engagements, qui ne se limitaient pas à ce que vous avez dit.

Je ne sais pas où vous êtes allés chercher que nous allions, tels Zorro ou je ne sais quelle fée avec une baguette magique, changer Nevers en quelques semaines, en quelques mois. Je pense que nous avons fait déjà pas mal de choses en peu de temps, si j'en juge les retours, sans tomber dans l'autosatisfaction. Et puis, encore une fois, ce n'est pas à vous de juger, je pense que cela revient aux Neversois, ils le font déjà, et ils le feront en temps voulu.

Nous ne sommes pas simplement sur un projet de pansement, comme, vous, vous souhaitiez le faire ; nous sommes sur un projet structurant, articulé, apportant une offre de services complète. Et quand vous dites que nous nous limitons simplement à remettre en place une moyenne surface commerciale, qui correspond d'ailleurs à une attente depuis des années et à laquelle vous n'avez pas répondu, mais la Minirette, telle que vous l'aviez conçue, ne pouvait faire revenir des habitants aux Courlis ou contribuer à les garder, c'est en revanche sur l'ensemble que nous avons décidé de travailler. M. Sainte Fare Garnot, autant vous n'êtes pas souvent là aux conseils communautaires, mais vous suivez assez bien les conseils municipaux, et votre mémoire est généralement fidèle ; or, j'ai l'impression que vous avez oublié que nous avons autorisé la déconstruction de deux bâtiments de Coopération et Famille, qui devraient être détruits prochainement. Nous allons également autoriser la déconstruction de la tour située en face de la mairie-de proximité. Il faut faire place nette, et repartir sur quelque chose qui soit accueillant, qui donne envie d'être habité. Ne nous parlez pas de manque d'ambition ; votre démarche de donneur de leçons tomberait mal à propos. Justement, nous avons une ambition, et alors que nous avons cette ambition, maintenant vous nous en reprochez les données financières. Or, l'objectif de ce soir, je le rappelle, est quand même que nous validions l'obtention d'une subvention, la Dotation Politique de la Ville, sur ce quartier. Quand vous

cataloguez, quand vous caricaturez, en prétendant que nous ne nous consacrerions qu'aux habitants du centre-ville et que nous oublierions les autres, permettez-moi de faire valoir votre contradiction.

Et, à cet égard, cela me lasse d'entendre, comme M. Lagrib l'a fait, l'expression « quartiers populaires », qui n'est pas dénuée d'un certain caractère péjoratif. Je souhaite que nous portions, l'équipe majoritaire, un projet pour Nevers. Nevers qui s'est rétréci, Nevers qui ne fait plus que 37 000 habitants, Nevers qui doit faire preuve de cohésion entre tous ses endroits, entre tous ses lieux. Et pour moi, il n'y a pas Nevers et ses quartiers, il y a Nevers et tous ses quartiers. Et tous ces quartiers, cela comprend celui-ci, dans lequel nous allons investir comme cela n'a jamais été fait depuis des années. Jamais. Y compris des aménagements paysagers, les jardins en partage, sur lesquels travaille Anne Wozniak. Également, le quartier du Banlay, qui a été retenu projet d'intérêt régional, sur lequel il est projeté d'investir 60 M€, en lien avec les bailleurs sociaux, la Région, etc. Donc, ne nous dites que nous nous intéressons simplement au cœur de ville. Nous nous intéressons aussi au cœur de ville, et j'ai pu noter que les Neversois étaient satisfaits que le cœur de ville reprenne vie, et en particulier, je pense à la rue du 14 juillet, qui va un peu renaître de son marasme. L'année prochaine, l'année Saint Martin. Donc, nous nous intéressons à tous les endroits et aussi au quartier de la Grande Pâture sur lequel nous allons contribuer à l'ouverture d'un centre de santé à la place d'une ancienne école fermée, ce qui va permettre d'offrir un service supplémentaire à ses habitants, mais aussi ceux d'ailleurs. Donc, je pense que vous êtes dans la caricature, que vous me reprochez parfois, mais que vous appliquez vous-même, sans vergogne. M. Lagrib.

- M. Lagrib – Pour revenir à Nevers et ses quartiers, n'oublions pas que la politique de la Ville emploie l'expression quartiers prioritaires, et qu'une démarche doit être faite en ce sens. Je n'ai pas les retours que vous avez des habitants des quartiers. Apparemment, les projets, on les voit essentiellement sur le centre-ville, on ne voit pas encore les projets pour les quartiers. Certains sont conçus, mais à quel horizon ? Est-ce que les cofinancements sont tous accordés ? A-t-on des études d'impact quant à ces projets ? Par ailleurs, j'aimerais savoir pourquoi nous n'avons pas pu être retenus au titre de l'ANRU 1.
- M. le Maire – Je ne comprends pas ; l'ANRU 1 est en cours d'achèvement. .
- M. Lagrib – Je me suis mal exprimé. L'ANRU national.
- M. le Maire – Vous le savez, M. Lagrib ; vous étiez avec nous à l'époque, vous ne leurrerez personne. Vous étiez présent quand nous avons déploré, effectivement, que ce projet ne soit pas retenu d'intérêt national. Maintenant, il faut vous adresser aux bonnes personnes, et peut-être même au gouvernement.
- M. Lagrib – C'est pourquoi je pose la question. A l'époque, nous n'étions pas informés. C'est la raison pour laquelle je quitte le groupe. C'est lié à ce manque de démocratie et d'information.

M. le Maire – J'ai 28 témoins, si vous voulez. Allez, soyons sérieux. Vous allez nous faire pleurer. M. Maillard.

M. Maillard – Pour répondre sur les financements, la participation d'EPARECA est, sur le principe, validée. La Dotation Politique de la Ville, ce soir, nous en approuvons le fléchage. Nous attendons la réponse du Conseil régional pour mi-novembre. Et pour la participation de la Ville, c'est un projet qui répond à une volonté municipale. Nous pouvons considérer que le plan de financement est viable.

Des études d'impact ont été réalisées, en particulier par EPARECA, car cet organisme n'investit pas, en tant que bailleur commercial, dans un quartier sans bien regarder tous les éléments. Ainsi, des études de consommation ont été menées. Le projet a été dimensionné pour la population locale. L'étude d'impact est à votre disposition.

M. le Maire – Merci. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, M. l'Adjoint, pour vos précisions. Pour sourire un peu, je remarque, M. le Maire, que, dans votre discours, Nevers a désormais 37000 habitants, alors que vous indiquiez qu'ils n'étaient que de 36 000 habitants lorsque j'étais maire. Nevers aurait ainsi retrouvé 1 000 habitants de plus. Je suis content ; changeons de maire tous les ans et probablement dépasserons-nous les 40 000 habitants prochainement.

Sur le fond, M. l'Adjoint, M. le Maire, je voudrais préciser les choses, pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension. Nous soutenons évidemment la réimplantation d'un magasin alimentaire dans les Courlis ; c'est l'évidence, c'était notre combat, nous l'avons mené, nous avons été attaqués, par vous-même, du reste, pendant les mois précédents, sur ce que nous avons engagé. Donc, pas de désaccord sur les principes. En revanche, puisque nous sommes comptables des deniers publics et des projets concrets que nous votons, je maintiens, pour ma part, que le projet que vous présentez est trop dépensier pour le résultat visé. Pourquoi ? Parce que nous avons négocié avec le groupe Casino, qui avait répondu à notre démarche, parmi tous les groupes contactés, pour voir à quels coûts et dans quelles conditions il était possible de le réimplanter sur le site. Et nous étions arrivés très proches de la signature de ce projet. Les élections sont intervenues, et les Neversois ont souhaité changé de majorité, c'est la vie ; et donc, nous n'avons pas continué, pu continuer cette discussion, mais il vous appartenait de le faire. Or, si ma mémoire est bonne – et elle l'est, je crois, dans ce dossier –, l'équilibre financier supposait que la collectivité intervienne pour financer à hauteur, à peu près, de mémoire, de 120 000€, le réaménagement des espaces commerciaux qui étaient précédemment occupés par le magasin ED, à savoir monter de nouvelles cloisons, faire de nouvelles ouvertures sur la place, l'arrière ; l'entrée principale pouvait rester, mais il fallait restructurer tout cela. Donc, il fallait compter 120 000 €, et en faisant un effort sur les loyers, et en allant chercher des subventions, la Ville pouvait, à un coût bien moindre que celui que vous présentez, arriver au même résultat. Notre débat n'est pas sur le principe ; il consiste à dire que vous proposez une dépense de plus de 2 M€ d'argent public là où, en toute bonne foi nous

pensons qu'il est possible d'arriver au même résultat à moindre coût. La question est donc ouverte : « Pourquoi faire un choix aussi dépensier ? »

Ensuite, et c'est notre deuxième proposition : puisque manifestement l'ouverture du nouveau magasin n'est pas pour demain, pourquoi laisser les habitants encore plusieurs mois d'affilée sans solution de proximité, alors qu'à coût modéré nous pouvons ouvrir une solution temporaire, associative en l'occurrence, qui permet de répondre à leurs besoins ?

Ce sont des solutions ouvertes. Si l'on est prêt à dépenser 2 M€, alors que je pense qu'il est possible d'arriver au même résultat avec dix fois moins, pour le quartier, on doit être capable de voter le soutien à un projet associatif le temps que les habitants voient votre projet se réaliser. A ce moment-là, très bien ; même si nous avons un désaccord sur les montants financiers, dans le principe, nous nous retrouvons. Mais je ne comprends pas le refus qui est le vôtre d'adopter cette solution de proximité. Au fond, pour des raisons politiques – tout simplement parce que c'est nous qui l'avions créée et soutenue, cette Minirette, pour des raisons uniquement politiques – vous faites attendre les habitants du quartier inutilement, alors qu'il serait possible de réunir nos forces, vos idées et les nôtres, pour trouver une solution plus satisfaisante. Voilà l'esprit qui est le nôtre, et la proposition que nous vous faisons.

M. le Maire –

M. Maillard.

M. Maillard –

Je trouvais juste que reparler de la Minirette, cela faisait un peu réchauffé, je trouve. Il faut se tourner vers l'avenir. Il y a une différence entre être dépensier et être ambitieux. Or, notre souhait est véritablement d'être ambitieux. Avec 120 000 €, si vous arrivez à faire quelque chose d'ambitieux, il faut vraiment que nous prenions votre service de consultant, M. Sainte Fare Garnot, car, on a beau regarder le projet par tous les bouts, si nous voulons faire quelque chose d'ambitieux pour le quartier, je pense que c'est complètement irréaliste d'évoquer des montants aussi peu élevés. Si l'on veut vraiment créer un centre commercial digne de ce nom, avec un commerce alimentaire et avec un projet de réhabilitation complet, on ne peut pas envisager de dépenser seulement 120 000 €. C'est totalement à l'opposé de ce que nous souhaitons pour le quartier.

M. le Maire –

Merci. Michel Suet.

M. Suet –

Merci, M. le Maire. Je suis surpris de votre position, M. Sainte Fare Garnot, car, en fait, vous comparez deux projets qui ne sont pas comparables. Ce que nous proposons, c'est une réfection complète d'un quartier. Je ne comprends pas votre position. Votre situation dans l'opposition vous fait vous opposer à tout. Je ne comprends même pas votre opposition, la population ne la comprend pas et au niveau France, c'est tout ce que les électeurs détestent. Et vous entrez dans ce schéma-là ; je ne comprends pas. Regardez une petite ville comme La Charité sur Loire. La Charité sur Loire – j'y ai travaillé – je suis admiratif par rapport à l'évolution de cette ville. Comment les élus ont-ils fait ? Tout simplement, ils sont allés chercher des financements, des subventions, style FEDER et autres ; ce que vous, et votre prédécesseur d'ailleurs, avez été incapables de faire. Ici, dans ce

projet, qui certes est lourd, il y a de nombreuses participations qui amènent finalement la participation de la Ville à 28 % seulement de l'ensemble. Je ne comprends même pas que l'on puisse critiquer cela, je ne comprends même pas.

M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – J'aimerais un point d'éclaircissement. Peut-être, après tout, nos débats peuvent-ils être utiles à nous rapprocher, qui sait. Il a été indiqué tout à l'heure que le projet prévoyait la restructuration du quartier ; or, ce n'est pas ce qui est inscrit dans la délibération que nous avons ce soir. Si, avec 2 M€, nous avons une intervention urbaine sur nos logements, le réaménagement des espaces publics, le lien avec la Loire, et une réflexion sur les équipements publics éventuellement, le débat est totalement différent, mais ce n'est pas ce qui est prévu dans le projet. Ce qui est prévu, c'est de dépenser 2 M€ pour, strictement, l'opération commerciale. Si ce n'est pas juste, vous n'aurez qu'à me l'expliquer. Mais, pour le moment, je lis ce qui est inscrit dans la délibération, et je note :

- « acquisition du foncier...
- réhabilitation d'une partie du centre commercial existant...
- aménagement des espaces publics constitués par le parvis commercial
- vente des espaces commerciaux à l'EPARECA ... »

Donc, il ne s'agit pas de la rénovation du quartier. Et ce que j'indiquais, M. l'Adjoint au Développement Économique, c'est que nous avons travaillé spécifiquement sur cet enjeu des cellules commerciales, et nous tenons le dossier à votre disposition. Vraiment. Nous allons donc vous le faire parvenir. Nous sommes là pour faire avancer Nevers. Nous avons là un dossier très avancé, qui permettait, à un coût bien moindre, d'obtenir le résultat. Je ne dis pas que c'est la même approche – par définition, si vous voulez dépenser dix fois plus, c'est que ce n'est probablement pas exactement la même chose – mais le débat porte sur l'utilité d'une telle dépense si l'on peut avoir le même résultat à moindre coût. Je me tiens à disposition ; nos conseils, si vous acceptez de les entendre, sont ceux de conseillers municipaux à la disposition de Nevers.

M. le Maire – M. Maillard va vous donner quelques précisions. Vous aurez aussi noté qu'il est également envisagé une cession, ce qui représenterait donc une avance de fonds.

M. Maillard – Je remercie M. Sainte Fare Garnot de proposer une fois de plus ses services de consultant sur ce projet. Plus sérieusement, vous avez réfléchi, vous avez pensé ; nous, nous avons agi. En un an, nous avons réussi à structurer quelque chose de cohérent.

Il y a une partie de travaux et d'aménagements qui sont des aménagements aux alentours du futur centre commercial. Le projet n'est pas juste une réhabilitation des cellules commerciales, c'est aussi un projet de réhabilitation de l'environnement qui se trouve autour de cette structure commerciale. EPARECA rachète uniquement les cellules commerciales exploitables, en tant que bailleur commercial. Une partie des sommes ira à l'aménagement du quartier, notamment en lien avec les destructions de certaines tours, dont M. le Maire a fait mention tout à l'heure.

M. le Maire – Je vous trouve d'ailleurs, M. Sainte Fare Garnot, assez devin, pour pouvoir comparer le résultat de ce que vous n'avez pas fait avec le résultat de ce que nous faisons.

M. Sainte Fare Garnot – Que vous n'avez pas fait.

M. le Maire – Ce que nous faisons. C'est un point d'étape, et je peux vous assurer qu'en quatre ans, vous n'êtes pas allés aussi vite que nous en dix-huit mois. C'est la réalité. Je suis désolé de vous le rappeler. Je sais que cela ne vous plaît pas. Vous n'installerez pas des commerces attractifs si la place n'est pas embellie. Or, elle aurait pu être embellie il y a dix ans, justement avec des fonds européens, auxquels faisait allusion l'Adjoint aux Finances, mais là aussi la Ville de Nevers n'a pas su se placer.

Je vous propose de clore le débat, et de voter sur cette délibération telle qu'elle est et qui nous permet d'avancer sur ce projet. Cela répond à une attente de la population, qui veut voir ce quartier revivre, qui est un quartier intéressant, qui est un quartier à proximité de la Loire, qui contient des équipements structurants, un stade, que nous allons refaire en 2017 car il est délabré, un centre des expositions, que nous voudrions transformer en centre des congrès, éventuellement repris par l'Agglomération, qui est dans un état lamentable ; on ne peut pas l'utiliser l'hiver, la chaudière ne monte pas au-dessus de 10 degrés et il y a des fuites dans le toit, mais cela aussi c'est l'état de Nevers. C'est un quartier qui a de l'avenir, si on a de l'ambition pour lui, si on veut s'y intéresser. Et vous voyez qu'on est bien au-delà du centre-ville. Je souhaite que toutes les réflexions soient associées au périmètre de Nevers qui, certes, a perdu un peu de population, mais, pour terminer sur quelque chose d'un peu plus humoristique, je nous souhaite à tous un hiver froid ; en général, cela fait remonter la natalité.

Y a-t-il des objections ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a trois abstentions. Pardon, il y a erreur de comptage, au niveau des pouvoirs détenus par M. Sainte Fare Garnot. Mme Fleury est maintenant présente, et je n'ai pas de procuration émanant de Patrice Corde : cela ne fait donc que deux abstentions. Par ailleurs, n'y a-t-il pas un problème sur le fait que les conseillers départementaux, pour la délibération portant sur la dotation cantonale d'équipement aient voté sur leur propre DCE ? Non, on me dit que ce n'est pas gênant. Par contre, mais là, c'est une question de cohérence. Mme Fleury, je m'interroge sur le fait que vous vous soyez abstenue sur un projet pour lequel vous avez accordé votre DCE. Mais c'est votre droit.

Donc, nous avons ici deux abstentions. C'est adopté à la majorité.

Opposition : 0

Abstentions : 2

Adopté à l'unanimité.

2015-153

Garantie d'emprunt. Association Coallia. Réhabilitation de 81 logements. Foyer jeunes travailleurs Clair Joie, 2 rue du cloître Saint-Cyr (annule et remplace la délibération 2015-046 du conseil municipal du 07/04/2015)

Adopté à l'unanimité.

2015-154Délégations de service public. Rapports annuels d'activité 2014

M. le Maire –

Nous enchaînons avec la délibération n° 154 portant sur les délégations de service public, avec M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

Merci, M. le Maire. Vous avez reçu tous les dossiers présentant les résultats des délégataires.

Suivant l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les entreprises titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire, chaque année, à la collectivité délégante un rapport d'activité de l'année précédente. Ces documents font état des données financières, tarifaires et techniques de la délégation de service public.

Je vous propose de prendre acte des informations contenues dans chacun des rapports d'activité 2014, joints à la présente délibération, pour les délégations de service public suivantes :

- ENEA, réseau de chaleur urbain.
- OGF, crématorium ;
- QPARK France, stationnement sur voirie et parking Saint-Pierre ;
- VINCI, parking Saint-Aricle ;
- Sonja MINESMA, camping municipal ;

La commission 1 a émis un avis favorable, ainsi que la commission consultative des services publics locaux, qui a eu lieu le 14 septembre.

M. le Maire –

Y a-t-il des interventions ? M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Le débat sur les délégations de service public constitue un moment fort, car les enjeux financiers, les enjeux de service public sont importants ; or, ils ne sont pas suffisamment mis en débat, justement parce qu'étant délégués, ils ne sont pas sous le regard quotidien des élus, et donc du conseil municipal.

Je serai bref et synthétique, une remarque sur la DSP avec Q-Park, concernant le stationnement sur voirie et le parking Saint Pierre. Si notre analyse est bonne et je ne demande pas mieux que d'être contredit, le résultat fait apparaître des évolutions de recettes sur voirie ainsi que des baisses de chiffres globales, notamment sur le parking Saint Pierre. Si l'on compare d'une année à l'autre, on constate que le compte administratif global parking plus stationnement sur voirie est annoncé en hausse de 28 700 €, alors que le parking Saint Pierre affiche un recul en 2014 par rapport à 2013 de 3 200 €, et qu'il en est de même pour ce qui concerne le stationnement sur voirie, avec un recul de 118 000 €. Nous avons eu une petite difficulté de compréhension sur ce caractère technique, je le dis très simplement. Pourriez-vous nous éclairer sur ces points ? Les enjeux financiers ne sont pas neutres ; c'est l'argent des Neversois qui est en question.

Sur le fond, les modalités contractuelles que vous avez mises en place en renégociant le contrat, après les élections, vous mettent dans l'obligation de participer à l'équilibre du contrat au-delà de ce que nous faisons, donc de verser de l'argent à l'entreprise ; or, si nous lisons bien le contrat, les résultats de l'année

passée vont amener la municipalité à compenser en 2015 la différence entre le compte administratif prévisionnel et les recettes effectives, et cette différence risque d'engager des dépenses importantes de la Ville. J'aimerais avoir votre analyse sur ce point.

Et une observation juridique. La Cour Régionale des Comptes a fait des observations sur le montage juridique de ces dossiers, pas sur le fond, mais sur l'opportunité de lier une DSP de stationnement sur voirie, et un pour un parking ; nous avons pour notre part toujours considéré que c'était une bonne chose, mais après tout, la Cour a rempli ses fonctions et nous constatons que, en l'état, vous n'avez pas souhaité faire autrement. Je voulais savoir quelle était votre position sur cette remarque de la Cour. Merci à vous.

M. le Maire –

M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une durée d'exploitation de douze ans. Le contrat, signé en 2006, arrivera à échéance en juin 2018. Je rappelle que le parking Saint Pierre a 385 places sur trois niveaux.

En termes de fréquentation, le rapport note une tendance à la baisse, sur les deux secteurs. Les recettes, de ce fait, sont affectées. Pour la voirie, le nombre de tickets par place est de 500 tickets ; pour le parking, c'est 110. Les tarifs pour 1h, n'ont pas bougé, ils sont de 1,20 € pour la zone verte, 1,20 € pour la zone orange, et 1,70 € pour la zone rouge. Et pour le parking souterrain, c'est 1,20 € par heure.

Pour ce qui concerne la répartition du chiffre d'affaires pour le délégataire : 16 % : recettes parking horaire ; 19 % : recettes parking abonnés ; 64 % : recettes de la voirie. Le ticket moyen, paradoxalement, est légèrement en hausse, puisqu'il est passé de 2,2 € en 2013, à 2,3 €. Par contre, il y a eu et il y a toujours un déficit. En 2013, il était de 156 000 k€. En 2014, il n'est que de 84 000 € ; la rémunération de 30 % versée au délégataire repose sur les recettes de l'année précédente. Sur 2014, l'impact est faible, car le contrat ayant été révisé vers septembre, seule une partie de l'année est concernée par la hausse de la participation à verser au délégataire, qui est passée de 30 à 37 %. L'impact n'est pas encore mesuré, mais l'on peut penser qu'il ne sera pas énorme pour cette année. Pour 2015, oui, davantage.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Avez-vous, M. le Maire, M. l'Adjoint, une idée du différentiel qu'il faudrait verser ? La dépense pour la Ville qu'il faudrait ajouter dans le budget ?

M. Suet –

Oui, nous le savons, nous en avons une approche assez précise. Nous verrons cela lors du budget. Vous aurez à ce moment-là tous les résultats. Vous aurez cela à ce moment-là.

M. Sainte Fare Garnot – Ne nous faites pas attendre ainsi, M. l'Adjoint.

M. le Maire –

Cela nous permettra d'avoir des chiffres plus précis.

- M. Sainte Fare Garnot – J'ai l'impression d'être au bal ; vous vous faites attendre. Si vous avez une réponse chiffrée, nous sommes au conseil municipal, nous débattons de ce sujet. Voilà, répondez-nous.
- M. Suet – Vous alliez au bal, à votre âge, M. Sainte Fare Garnot ?
- M. Sainte Fare Garnot – Cela s'appelait autrement. Mais, si vous pouviez répondre, M. l'Adjoint aux Finances. Cela relève de vos responsabilités.
- M. Suet – Je sais bien que cela en relève, bien entendu. Je pense que nous serons aux alentours de 450 000 € à peu près.
- M. Sainte Fare Garnot – Une dépense supplémentaire de ... ?
- M. Suet – Non. Je rappelle que vous versiez quand même...
- M. Sainte Fare Garnot – Et donc, quel est l'écart ?
- M. Suet – Vous verrez cela en fin d'année.
- M. Sainte Fare Garnot – Mais, non, mais, pardonnez-moi, mais...
- M. Suet – Je suis désolé. Vous verrez cela en fin d'année. Nous ne sommes pas au vote du budget 2015, pour l'instant.
- M. le Maire – Le différentiel que nous verserons sera supérieur à celui que vous versiez vous-même. Mais n'oubliez pas que vous en versiez un vous-même ; ne faites pas croire que la Ville a une dépense sur un contrat qui est un contrat inique, un contrat que vous avez signé ou validé, et qui nous engage. Je veux tout de même rappeler que vous avez engagé la Ville sur un contrat qui n'est pas sain, sur un contrat qui lui est désavantageux. Donc, on fait avec ce que l'on a.
- M. Sainte Fare Garnot – Moi je ne m'énerve pas.
- M. le Maire – Je ne m'énerve pas je dis les choses avec conviction.
- M. Sainte Fare Garnot – Vous avez renégocié le contrat, c'est un fait. Vous avez augmenté la rémunération du délégataire de 30 à 37 %. Vous avez ainsi décidé que sur les impôts des Neversois vous alliez augmenter la rémunération de l'entreprise privée, qui rend un service aux Neversois, c'est vrai. Donc, ne dites pas que ce contrat, c'est le nôtre. Vous avez renégocié le contrat au lendemain de l'élection. C'est le vôtre, ce contrat aujourd'hui, ce n'est plus le nôtre. Ce contrat, que *vous* avez renégocié, comprend, en plus de l'augmentation de la rémunération de l'entreprise privée, une garantie sur ses résultats qui va augmenter, avec une deuxième dépense supplémentaire, les dépenses des Neversois, avec leurs impôts. M. l'Adjoint nous donne le chiffre de 450 000 € ; j'attends volontiers un chiffre plus précis. Mais qu'on ne nous dise pas, au moment où nous débattons de cette délégation de service public, de ce contrat qui engage notre responsabilité, que l'on verra plus

tard ; nous sommes là pour en débattre, avec une vision rétrospective, et forcément avec une vision prospective. Sinon, si la démocratie est mise sous cloche dans ce conseil, que cela soit dit, mais je n'ai pas votre intention. Donc, pouvez-vous, M. l'Adjoint, nous indiquer quelle sera la dépense nouvelle, puisque vous la connaissez ? Et que chacun assume ; c'est une dépense qui est liée à vos décisions, et non pas aux nôtres. Et nous considérons évidemment que cette dépense était inutile.

M. Suet –

Je vous l'ai dit, M. Sainte Fare Garnot ; que cela serait environ 500 000 € et cette somme de 500 000 € représente l'ensemble des composantes : l'exploitation, les investissements, l'intéressement. C'est l'ensemble. Mais je vous rappelle que nous avons mis le parc Salengro gratuit, que vous, vous aviez mis payant pour compenser la perte de recettes liée à Carrefour Market. Vous preniez l'argent également – indirectement, mais quand même –, chez les contribuables. Là nous leur facilitons la vie, puisqu'ils peuvent désormais venir en centre-ville, sereinement, en étant à peu près sûrs de ne pas se prendre un PV, contrairement à ce qui se faisait à votre époque – je vous rappelle que les petites feuilles vertes volaient beaucoup –. Donc, où est la différence ? Là, vous preniez de l'argent au parking Salengro ; aujourd'hui c'est gratuit. Par contre, la Ville compense indirectement, ce qui est normal, puisqu'en fait, nous avons modifié le contrat d'origine, et vous l'aviez fait vous aussi avec Carrefour Market ; donc, il fallait bien apporter des modifications. C'est aussi simple que cela.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Il est étonnant de constater que, sur les débats chiffrés, qui appellent un peu de méthode, vous fuyez les réalités. Sur la décision que vous avez prise de gratuité du parc Roger Salengro, la décision compensatoire que vous avez prise, c'est le fait de mettre en payant tout le devant de la maison de la culture. L'argent que vous avez donné d'une main, vous l'avez déjà repris aux Neversois. Cela, c'est déjà fait. Et du reste, nous en avons déjà débattu, et ici, il y avait deux positions en présence : la nôtre, qui consistait à dire qu'il s'agissait d'une mauvaise décision, et qu'il fallait, pour aller au bout de la logique de gratuité, l'assumer budgétairement ; et la vôtre, qui consistait à augmenter les taxes, car la redevance de stationnement relève des taxes sur les Neversois. Vous l'avez déjà fait, la mesure de compensation, vous avez déjà pris dans la poche des Neversois, d'une main, ce que vous leur aviez rendu de l'autre ; cela, c'est déjà fait. Ce que je suis en train de dénoncer, c'est une deuxième mesure, et vous êtes bien en peine de la justifier, c'est que non seulement vous avez augmenté la rémunération de l'entreprise privée qui se finance sur les impôts des Neversois, mais en plus, vous allez créer une dépense budgétaire nouvelle, c'est-à-dire que les Neversois paient deux fois, parce que vous avez mal négocié ce dossier ; ce que nous avons dit, du reste, depuis le début. Et ce que j'aimerais savoir, M. l'Adjoint – pas de faux fuyant –, c'est quel est le niveau de dépense supplémentaire que vous allez engager sur cette deuxième mesure, qui n'est absolument pas compensatoire de la gratuité du parc Roger Salengro, parce que la compensation, vous l'avez déjà prise dans la poche des Neversois en mettant en payant toutes les places devant la maison de la culture.

M. le Maire – Je vais vous répondre, M. Sainte Fare Garnot ; M. Suet pourra compléter. Vous employez les termes : « Vous avez pris dans la poche des Neversois. » Vous aviez vous, pris dans la poche des Neversois, dans une politique de stationnement très radicale, très répressive, dont les Neversois étaient lassés. Nous avons adopté un régime qui est plus adapté, avec plus de discernement, et plus équitable.

Vous oubliez aussi d'autres mesures que nous avons prises et que vous n'aviez pas mises en place. Quand nous avons renégocié le contrat, avec la politique de stationnement que nous souhaitions avoir, concertée avec les commerçants, avec l'objectif d'augmenter le nombre d'allers et venues dans le centre-ville, vous oubliez le nombre de places bleues, arrêts minutes, que nous avons créées, c'est important, vous oubliez le stationnement gratuit au mois d'août complet, ce que vous n'aviez jamais fait. Donc, il y a eu d'autres compensations, qui permettent aux Neversois de retrouver une gratuité. Par conséquent, il y a bien une forme de compensation.

Et puis, je vais vous rafraîchir la mémoire : la rémunération de Q- Park versée par la Ville de Nevers en 2012, alors que vous étiez maire de Nevers, était de 437 108 € ; en 2013, elle était de 363 216 €, et en 2014, – nous allons l'appeler l'année charnière ; une partie vous, une partie nous - 397 022 €. Donc, vous voyez que malgré une gratuité que nous proposons, et une politique différente du stationnement que nous proposons, nous sommes encore loin des 437 108 € vers lesquels nous retomberons. Ne reprochez pas à l'Adjoint aux Finances de fuir ; pour l'instant il a des chiffres qui sont des perspectives. Il y aura un DOB, il y aura un vote du budget. Vous connaissez parfaitement la mécanique. Vous aurez tous les chiffres précis, et vous pourrez sans difficulté vous épancher sur tous ces chiffres. Ce n'est pas l'objet précis de notre réunion de ce soir. Ce n'est pas un problème de manque de transparence. Il me semble intéressant que l'on travaille sur des données qui soient précises, comme je l'ai proposé sur d'autres sujets. De cette manière, chacun sait de quoi il parle. Mais n'oubliez pas vos propres chiffres, M. Sainte Fare Garnot. Vous pouvez me répondre si vous le voulez.

M. Sainte Fare Garnot – Oui et j'ai fini sauf si vous me relancez

M. le Maire – Je me m'arrête jamais c'est un principe

M. Sainte Fare Garnot – Oui mais on est deux têtus, deux teigneux, vous savez ça peut durer la nuit...

M. le Maire – Non pas teigneux je ne vous ai pas qualifié de teigneux moi, vous vous l'avez fait

M. Sainte Fare Garnot – Non j'ai dit deux

M. le Maire – Oui mais je suis dedans

M. Sainte Fare Garnot – Oui à priori oui (rires)
Sérieusement, nous sommes là pour débattre de ce contrat ; et nous sommes dans notre rôle. Vous indiquiez qu'en 2013, c'était notre responsabilité, la compensation sur le contrat était de 380 000 €. M. l'Adjoint nous indiquait qu'elle

serait pour cette année de l'ordre de 500 000 € ; c'est votre responsabilité. Donc, CQFD, vous augmentez les dépenses de la Ville de 120 000 €, et pas parce que votre politique de stationnement aura été différente ; parce que la logique du contrat que vous avez mal renégocié est extrêmement bénéfique à l'entreprise privée délégataire et extrêmement défavorable aux finances de la Ville, et donc indirectement aux impôts des Neversois. Voilà ce que je dis. Et la preuve est faite, CQFD. Du fait d'une mauvaise négociation, vous augmentez les dépenses de 120 000 €. Il me semble que, vu le contexte, ce n'est pas exactement le genre de choses qu'il faudrait faire.

M. le Maire – Nous en reparlerons avec les chiffres. Pour l'instant, la palme vous revient : pour 2012, le chiffre est de 437 108 €. Pour l'instant, nous n'avons pas fait mieux à ce jour. Nous verrons en 2015. M. Lagrib.

M. Lagrib – J'ai entendu les choix qui ont été fait. Mais est-ce que cela a changé la vie des commerçants ? Car les commerces continuent de fermer. Y a-t-il vraiment une stratégie globale, en matière de sens de circulation ? Les commerçants et les Neversois s'y retrouvent-ils vraiment ?

M. le Maire – M. Lagrib, cracher dans la soupe ne l'a jamais fait réchauffer. Je ne pense pas que les commerçants ferment tous ; certains vont ouvrir bientôt. Je ne pense pas que notre politique de stationnement et de sens de circulation ait été destructrice pour les commerces. Vous me direz, on n'aurait difficilement pu faire pire. Je mise sur du moyen terme : redonner vie, à Nevers. Au-delà de ces échanges un peu polémiques et un peu de posture, ce qui compte, c'est que nous retrouvions des habitants, et si nous n'avons pas d'habitants, nous n'aurons plus de commerces. C'est un enjeu qui est crucial, quelle que soit la position que l'on veut avoir.

M. Lagrib – Je vous remercie pour la réponse apportée, mais si pour vous, la mairie c'est une soupe, moi je considère que je suis là pour l'intérêt général.

M. le Maire – Vous m'avez mal compris ; mais ce n'est pas grave. Je propose que nous passions au vote sur les rapports relatifs aux délégations de service public. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté.

Oppositions : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

2015-155 Conventions publiques d'aménagement. Nièvre Aménagement/Ville de Nevers.

M. le Maire – Vous souhaitez que nous abordions les conventions publiques d'aménagement Nièvre Aménagement/Ville de Nevers. Approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2014. Si vous souhaitez en avoir une présentation, nous pourrions suspendre la séance et faire intervenir M. Lacroix. Nous pouvons commencer par la délibération. M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet – Merci, M. le Maire. Conformément aux Conventions Publiques d'Aménagement passées entre la Ville de Nevers et Nièvre Aménagement, je soumetts à votre

approbation l'ensemble des comptes rendus d'activité arrêtés au 31 décembre 2014.

1 - Restructuration du Centre d'Activités des Courlis et requalification des abords

2- ZAC Saint Genest

3 – Lotissement du Pré Plantin

4 - Aménagement du quartier Saint Arigle / Pont Cizeau / Champ de Foire.

5 - Les Gares

6 - Aménagement du site Colbert

7 - La Pétroque

8 - Aménagement de la Caserne Pitié

9 - Opération de Restauration Immobilière des quartiers anciens de Nevers

10 - Renouvellement Urbain des Quartiers Ouest de Nevers. ANRU Ouest

11 – Lotissement Château Brisset

12 – ZA de Pré Poitiers.

Les évolutions constatées sont commentées dans les documents annexes rassemblés dans le dossier séparé que vous avez reçu. L'avis de la Commission 1 a été favorable.

M. le Maire – Je vous remercie. J'ouvre les débats. M. Sainte Fare Garnot, vous avez la parole.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. D'abord, j'aimerais saluer M. Lacroix pour son travail, et j'en profite pour associer à ces remerciements l'équipe de la Direction de l'Urbanisme de la Ville. Sur ces différentes conventions, nous observons ce soir les résultats de l'action sur l'année 2014. Ce qui nous apparaît, sans entrer dans tous les détails, c'est d'abord, globalement et contrairement à ce que vous aviez largement laissé croire aux Neversois, en évoquant une véritable révolution que serait Nevers à Venir, les résultats ne sont pas là. C'est le premier constat. Immobilisme et absence de résultat, pour la plupart de ces conventions, et je le démontrerai dans un instant. La révolution annoncée a fait « *pschitt* ».

Nous avons parlé des Courlis, je n'y reviendrai pas. Nous pouvons évoquer la convention du Pré Plantin, où rien, strictement rien ne s'est passé, rien du tout ; la convention du Pont Cizeau, où rien, strictement rien ne s'est passé non plus. Et les Neversois doivent savoir que les enjeux de transformation de la ville, d'embellissement et de développement, ce sont ces grands dossiers. Il s'agit de conventions qui nous lient avec Nièvre Aménagement, et qui permettent de transformer Nevers ; et cela a été fait pour la Grande Pâturage, dans le cadre de l'ANRU, par exemple ; cela a été fait dans d'autres quartiers. Cela a été fait, par exemple, on peut en parler, au centre-ville, avec la place de la Résistance. Et il faut que les dossiers avancent, si l'on veut que Nevers se redresse. Rien donc, ni sur le Pré Plantin, ni sur le Pont Cizeau, ni sur Château Brisset, ni sur Colbert, en 2014.

Cependant, évidemment, sur un certain nombre d'autres dossiers, nous avons, au-delà de ce constat, des propositions à faire, et peut-être des débats à avoir avec vous. Première chose, sur la ZAC de Saint Genest, le projet d'aménagement de la rue du 14 juillet et du quartier des faïenciers, rien n'a avancé non plus en 2014. Sur ce point, nous livrons au conseil municipal un certain nombre de conseils.

D'abord, le réaménagement de l'église Saint Genest. Nous savons que le projet a été abandonné. Il était pourtant bien avancé, avec les jeunes faïenciers qui le portent. Nous ne comprenons pas cet abandon. Nous aimerions que vous puissiez éclairer ce dossier. Et nous considérons que cet abandon est regrettable. Il est peut-être possible de revenir sur cette décision. C'était un beau projet, qui était cohérent avec le musée, et qui permettait d'animer la rue, en affirmant son identité autour de la faïence. J'entends que le projet d'aménagement d'un Centre International de la Faïence est repoussé. Autrement dit, il y a une crainte légitime, de la part de l'Opposition, que l'abandon d'un projet ne soit pas remplacé par un autre réellement ; en tout cas, les inquiétudes sont légitimes.

Autre proposition, celle de revenir sur une logique de projet public/privé sur cette zone d'aménagement, notamment en direction du restaurant de la Porte du Croux, et du bâtiment des Mariniers, situé au pied de la tour Goguin, et merveilleusement placé, face à la Loire, qui permettrait d'accueillir une activité de restauration très attractive. C'est une logique que nous vous soumettons. Elle nous paraît positive, réaliste, il y a un marché manifestement, et le lieu étant superbe, nous aurions l'occasion là de véritablement développer Nevers.

La place Mossé avait fait l'objet d'études ; et nous vous invitons à nous dire où vous en êtes. Nous pensons qu'il est utile de la réaménager. Elle fait partie d'une logique d'ensemble de retournement de la ville vers la Loire. Nous l'avons bien engagée. Je crois que sur ce point nous avons des accords possibles. J'aimerais savoir ce qu'il en est.

Et de manière générale, l'enjeu, nous semble-t-il, est à la fois de renforcer l'attractivité commerciale et de loisirs, mais aussi les liaisons avec la Loire d'un côté et le centre-ville de l'autre. J'ai une question à poser à Mme l'Adjointe au Cadre de Vie. Nous proposons que, dans cette logique, la rénovation de la rue Saint Genest, que nous avons réalisée, puisse être poursuivie avec un retour des pavés sur le quartier. Vous avez indiqué tout à l'heure, M. le Maire, que vous aviez des intentions sur la rue du 14 juillet. Volontiers. Pourriez-vous nous les préciser ? Et peut-on imaginer, dans les années qui viennent, un aménagement dans l'esprit de la rue Saint Genest ? Il y a des pavés dans cette rue. Nous pourrions peut-être les retrouver ; nous pourrions peut-être unifier l'aménagement avec la rue Saint Genest.

Sur la caserne Pittié, nous avons un désaccord sur un point. Le reste du projet, c'est celui que nous avons lancé ; donc en cohérence, nous le soutenons, évidemment. Mais nous avons un point de désaccord qui porte sur la piscine, évidemment. Vous avez décidé d'implanter la nouvelle piscine de Nevers sur ce site, et vous avez abandonné le projet de piscine à la Jonction. C'est, à notre sens, la perte d'une occasion unique de retourner véritablement Nevers vers son fleuve. Pour cela, il faut des aménagements urbains, c'est évident ; nous les avons commencés, vous avez des intentions dans cette direction, c'est très bien. Mais il faut aussi marquer le coup avec un équipement-phare, un lieu emblématique, et cet équipement, c'était la nouvelle piscine de la Jonction ; ce lieu, c'était le port de la Jonction. Nous regrettons vivement que vous ayez abandonné le projet. Et c'est donc un vrai point de désaccord avec vous sur cette convention concernant la

caserne Pittié. La logique qui vous conduit à implanter une piscine sur ce site est absurde sur le plan financier, puisque, dès lors que l'on abandonne un projet ambitieux, qui était celui de la piscine de la Jonction – ambitieux, bien que raisonnable – , et que l'on – c'est ce que vous avez indiqué dans le presse, M. le Maire – se tourne au fond vers un projet qui n'est au fond, qu'un simple décalque que l'actuelle piscine des Bords de Loire – il n'y aura pas de fonction supplémentaire *a priori*, pas de bassin d'extérieur, pas d'espace bien être bien sûr, dans cette logique, la seule conclusion qui s'impose, c'est de rénover la piscine des Bords de Loire ; c'est possible, cela n'est pas onéreux. Si on abandonne l'ambition de la Jonction, il est possible d'obtenir le même résultat de service public que celui que vous avez en tête, à moindre coût. Vous avez évoqué, dans la presse, un projet, autour de 9 M€, je crois. Cela peut être réalisé autour de 2 à 3 M€, sur la piscine des Bords de Loire. Autrement dit, nous avons, là aussi, un constat d'une politique dépensière, qui n'est ni ambitieuse ni raisonnable sur le plan financier. C'est le grand paradoxe ; manque d'ambition, et pourtant bourse déliée et dépense excessive.

Et enfin, sur le site Colbert, j'ai lu la presse aujourd'hui, avec, je dois le dire, une certaine satisfaction. Au fond, beaucoup des choses qui se font sont autant d'hommages – tardifs, malheureusement – à ce que nous avons engagé. Le projet de Maison des Spécialistes et de logements neufs, sur le site Colbert, c'est un projet dont chacun sait que nous l'avons engagé, et je m'y suis personnellement beaucoup investi. Je suis heureux qu'il continue, et nous souhaiterions, puisque nous avons un point d'accord sur ce dossier, connaître le détail du calendrier, si cela est possible, M. le Maire, et Mme l'Adjointe, parce nous pensons effectivement que c'est un projet majeur. Nous l'avons dimensionné de manière à pouvoir répondre à un enjeu médical, à savoir faire rester et faire revenir des spécialistes répondant aux besoins des Neversois et des habitants de l'agglomération ; et même pour les spécialistes, probablement avec un rayonnement départemental. Et deuxièmement, continuer le geste de soutien au centre-ville, avec des logements neufs, avec un geste architectural puissant, en centre-ville, qui vient soutenir toute notre logique autour du site Colbert. Cela continue, c'est une très bonne chose ; pourrions-nous connaître le calendrier ? Merci à vous.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, quand je vous entends, je me dis qu'il faut que l'on fasse tête basse, puisque nous n'avons rien fait, ou alors, quand nous faisons, nous sommes dispendieux ; donc finalement, j'ai presque honte. Bien sûr, c'est une boutade, Mais je voudrais vous rappeler quelques points, puis je vais laisser les adjoints intervenir, mais je crois que vous allez lasser tout le monde avec votre rhétorique de cour d'école, en disant : « C'est moi qui l'ai fait, ce n'est pas les autres. »

« *Pas de projet* », vous allez vexer l'ensemble des élus qui m'entourent ; parce qu'au quotidien, ils sont sur des projets et des projets d'ampleur. Or, un projet d'ampleur, cela ne se fait pas en dix-huit mois, et j'enlèverai les deux ou trois mois de mise en place ; je pense que chacun peut le comprendre. Vous, vous aviez le temps quatre ans.

L'espace Colbert, oui, vous l'aviez initié ; avec un espace commercial à moitié vide depuis des années, peu avenant, avec une Maison des Spécialistes, qui était voulue, mais qui était interrompue, et quand j'ai repris le projet avec Philippe Cordier, Adjoint à la Santé, j'ai rencontré un Docteur Bouillot, qui était prêt à lâcher les armes, parce que rien n'avancait. Nous avons joué, notamment au niveau de l'Agglomération et de la Ville, un rôle de coordination, pour accélérer les versements des subventions de la Région, les subventions du Département. Nous avons joué un rôle d'accélérateur. Pas d'initiateur ; je ne vais pas m'attribuer un rôle qui ne me revient pas. Mais sans cela, cela dormait. Donc, cela s'est réveillé. Pour le calendrier, grosso modo, les premiers coups de pioche se feront en fin d'année, et une livraison est prévue, à peu près sous un an, fin 2016. Ces informations sont déjà parues dans le Journal du Centre mais peut-être n'êtes-vous pas abonné.

Sur l'église Saint Genest, Guillaume Maillard va vous répondre.

Sur le restaurant de la Porte du Croux. Vous rachetez le restaurant de la Porte du Croux sans n'avoir aucun projet derrière et ensuite, vous nous dites de trouver un cuisinier et que cela se trouve facilement. Je peux vous assurer que j'ai mis là-dessus un certain nombre de toques qui dépassent nos compétences nivernaises, même si celles-ci sont excellentes, mais ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple de faire venir quelqu'un qui peut revendiquer une certaine aura, parce que, pour équilibrer un tel établissement, c'est grosso modo cinquante couverts jours à 50 € en moyenne. Donc, vous le voyez, il faut que nous touchions un périmètre largement au-dessus de l'agglomération. Donc, vous rachetez un bâtiment sans savoir quoi en faire ; aujourd'hui, il menace « ruines », j'exagère un petit peu en tout cas il n'est pas en bon état et nous devons prendre des mesures. Aujourd'hui, nous avons quelques projets, dont je reparlerai en temps voulu, des projets privés, pas forcément de restauration, mais c'est comme cela, et nous n'allons pas inventer un restaurateur. Il y a actuellement des discussions et des pourparlers en cours.

La place Mossé, c'est notre grand projet Loire. Nous avons un projet ambitieux, dont nous parlerons bientôt, qui inclura la redéfinition de la place Mossé. Le Grand Monarque est en voie d'effondrement depuis des décennies. Il est sujet de tristesse pour les Neversois et de curiosité pour les touristes et encore je suis gentil quand je parle de curiosité. Il faut faire un choix. Nous travaillons aujourd'hui, avec Nièvre Aménagement, soit à un choix de réhabilitation économiquement viable, soit de démolition. Il faut que cela bouge.

La rue du 14 juillet, - je sais que vous ne vivez plus ici - ce n'est pas un projet, c'est une réalité ; cela commence, et cela a même commencé, en partant du bas, avec une définition un peu différente de la rue Saint Genest, mais en tout cas dans l'esprit. Nous n'avons plus les moyens de la faire avec des pavés, telle que vous l'aviez conçue. Vous comprenez bien que la position de l'Etat nous incite à être raisonnables dans nos projets, si nous voulons en faire le maximum intelligemment.

La caserne Pittié, vous dites que c'est votre projet. La caserne Pittié, cela fait quinze ans qu'elle attend de revivre. Quinze ans. Des travaux avaient effectivement été initiés ; nous les avons redimensionnés. Nous avons décidé de

créer un pôle numérique ; ce n'était pas du tout votre tasse de thé. Nous avons décidé de revendiquer d'être une capitale régionale du numérique, avec un *data center*. Ce n'était pas votre projet non plus, cela ; je ne l'ai vu nulle part. Avec aussi un équipement de restauration, pour l'instant assez simple, mais qui n'avait pas été mis en place, au grand désespoir des élèves de l'IFSI, qui n'ont même pas de parking et n'ont pas de quoi se restaurer. Vous le voyez, les petits et les grands projets avancent. Et nous allons coordonner tout cela avec l'Agglomération, qui s'investit de plus en plus sur ce site.

La piscine – j'ai l'impression de retomber en campagne –, est actée. Nous avons voté. La piscine de la Jonction est en déshérence depuis des années. J'aurais bien aimé que l'on ne la ferme pas, pour faire *Un air de Loire* qui coûtait pendant six semaines pas loin du coût équivalant à deux mois. Sauf qu'aujourd'hui l'état est tel qu'il n'est pas possible de réhabiliter la piscine, les fondations ne tiendraient pas. Un certain nombre de difficultés existent donc, ne serait-ce que pour libérer la digue ; compte tenu de la réglementation, nous ne pouvons plus avoir les vestiaires qui reposent sur la digue. Donc, nous allons prochainement entamer les travaux de déconstruction des vestiaires, pour, à la demande de l'Etat, restituer cette digue. Je sais que certains se sont moqués du projet que nous avons envisagé de lancer, qui consiste à en faire une aire de camping-cars. Non pas un parking, mais bien une aire de camping-cars, c'est à dire une zone aménagée, avec une vue sur la Loire, qui permettrait d'accueillir des touristes qui sont de plus en plus nombreux à utiliser ce mode de locomotion, avec une logique de continuité entre le camping, cette aire de camping-cars, la capitainerie et le port de la Jonction, qui va être aussi rénové et un peu agrandi. Aujourd'hui, nous en sommes là. Refaire une piscine là-bas, M. Sainte Fare Garnot, dans une zone inondable, coûtait entre 500 000 et 1 M€ de plus, vous le savez, aux Neversois. Entre 500 000 et 1 M€ de plus, pour répondre aux contraintes de zones inondables, qui sont de plus en plus prégnantes. Il est aberrant aujourd'hui de s'orienter sur des constructions en zones inondables alors que les temps sont contraints. Donc, je vous le redis, il n'est pas concevable de refaire une piscine là-bas, et j'en suis le premier désolé, mais c'est une décision de raison. Et contrairement à ce que vous dites, le projet n'est pas la piscine de Nevers, le projet est la piscine d'agglomération, piscine communautaire, d'un coût identifié autour de 14 à 15 M€, bien moins que votre projet qui était autour de 23 M€. Et encore, avec les termes de la convention de délégation, sur une vingtaine d'années, on arrivait à 50 M€. Je ne veux pas revenir sur tout cela, mais vous m'y contraignez, donc je le fais. Cela a été voté en Conseil communautaire. Vous n'étiez pas là, mais je vous l'indique quand même, pour vous tenir informé.

Pour la piscine des Bords de Loire, la note est salée. Car cela fuit de partout. Nous devons d'ailleurs accueillir le Secrétaire d'Etat aux Sports, pour qu'il voie l'ampleur des dégâts et qu'il soutienne notre nouveau projet. En surcoût d'eau, pour 2014, 120 000 €, pour un semestre, à la piscine des Bords de Loire. Fois deux, 240 000 €, et nous paierons cette année 360 000 €, compte tenu de son état. Est-ce bien une anticipation d'un renouvellement d'équipement annoncé comme étant ouvert, sur l'espace Colbert, en 2009 ? Je crois qu'il faut être sérieux. Je tenais à vous rappeler quelques éléments sur cette question car c'est

un peu provocateur. Je vais passer la parole aux élus qui souhaitent intervenir.
Michel Suet.

M. Suet – Je rappelle que les conventions publiques d'aménagement que nous examinons portaient jusqu'au 31 décembre 2014. Nous avons été élus le 30 mars 2014. Il aurait fallu tout faire en sept mois, sans compter le mois d'août ! Cela me paraît quand même compliqué.

M. Sainte Fare Garnot, vous avez beaucoup parlé, il y avait tellement de projets, j'avais du mal à suivre. Vous avez parlé d'une activité de restauration à la Porte du Croux ; je crois que vous en voulez une autre vers la Tour Goguin. Je ne sais pas combien vous voulez ouvrir de restaurants, je n'ai pas bien compris ; cela partait un petit peu dans tous les sens. Tous les projets sont pour vous ; c'est vous qui les avez initiés, nous n'avons rien fait. En sept mois, effectivement, cela n'est pas bien simple ; pourtant, maintenant, cela bouge. Rappelez-moi combien vous voulez de restaurants haut de gamme à Nevers, et dites-moi s'il y a le marché pour faire plusieurs restaurants haut de gamme. Allez-vous nous trouver des cuisiniers à une, deux, trois étoiles ? Je suis preneur, si vous les amenez, M. Sainte Fare Garnot, et je dirais même que c'est vous.

M. le Maire – Mme Wozniak.

Mme Wozniak – M. le Maire a quasiment tout dit. Je vais rajouter que la Porte du Croux, la Tour Goguin et de nombreux points que vous évoquiez sont destinés à entrer dans un schéma global d'aménagement de la Loire. Vous parliez d'accroche, de rapport entre la ville et le fleuve ; nous sommes vraiment au début de la définition de ce schéma, sur tous les points évoqués.

Pour la rue du 14 juillet, nous avons la volonté d'aménager la rue en fonction de la première tranche, qui est très réussie, en effet, de la rue Saint Genest. Nous n'avons effectivement pas pu mettre autant de qualité que le projet de la rue Saint Genest, mais en revanche, nous utilisons au maximum les mêmes matériaux ; nous sommes dans le même esprit, mais en plus simple, dirons-nous. De même, la rue du Midi – nous travaillons par secteur et pas au coup par coup - et la Place Saint Laurent sont aménagées dans le même état d'esprit. Concernant les projets visant la Loire, les premiers aménagements vont commencer par la Loire Ouest, dès cet hiver.

M. le Maire – M. l'Adjoint à l'Économie.

M. Maillard – Juste une petite précision sur l'église Saint Genest. Je voulais rebondir sur la remarque de M. Sainte Fare Garnot. Sur le *Closter* des faïenciers, V1, j'en ai été le premier surpris ; il est pour le moment suspendu, compte tenu d'une aide qui n'a pas été obtenue de la Région, suite à un mauvais aiguillage du Conseil départemental quant à un financement que nous aurions pu *a priori* solliciter. Mais le projet n'est pas abandonné ; nous poursuivons le travail. Nous voulons en faire un espace de vie, un espace de création autour des métiers d'art. Mme l'Adjointe à la Culture et moi-même travaillons sur de la formation, de la jeunesse, de la dynamique, en complément du musée et j'ai bon espoir que l'on arrive à faire vivre

ce lieu, qui avait été acheté sans que le projet soit finalisé. Mais, en tout cas, je pense que c'était un bon investissement, et nous en ferons un lieu de vie, j'en suis convaincu.

Concernant le Centre International de la Faïence, nous sommes allés à Desvres, nous sommes allés à Malicorne, nous essayons de voir ce qui se passe ailleurs en France. Nous avons des contacts à l'international également. Nous essayons de comprendre quels sont les modèles de fonctionnement, ce que cela coûte, qui porte quoi, quels sont les thématiques, si l'on veut faire un projet innovant, autour de la formation, des métiers, du numérique. Mais, ce centre est lourd et comme Michel Suet l'a dit tout à l'heure pour Les Courlis, quand un projet est lourd mais qu'il est voulu, on le finance. Ce projet est lourd, mais il n'est pas mûr. Nous avons donc tous convenu, collégialement, qu'il valait mieux le suspendre, le temps de nous donner la réflexion pour que le projet soit abouti. Ce projet de Centre international de la Faïence reste un projet de la municipalité actuelle.

M. le Maire – Mme Charvy.

Mme Charvy – Beaucoup de polémiques, ce soir, que je ne voudrais pas alimenter. Je vais donc aller très vite. Je vous invite à lire la prochaine tribune de *Nevers ça m'botte*, qui s'intitule « *Une piscine qui fait des vagues* », au sens figuré, dans laquelle nous constatons que pour nager cet été, il fallait partir de Nevers, sauf à se baigner dans la Loire, ce que de nombreux Neversois ont fait. Et nous y déplorons que le site de la Jonction, site splendide et singulier que nous avons tant défendu, devienne un parking, pardon M. le Maire, une aire pour camping-cars.

M. le Maire – Merci, Mme Charvy. M. Séjeau.

M. Séjeau – M. le Maire, un questionnement, une interrogation peut-être plus générale, concernant ces conventions publiques d'aménagement. Je m'interroge sur la cohérence de l'ensemble. Je m'interroge vraiment ; c'est une interrogation ouverte. Quand on regarde ces différentes conventions et je pense notamment à celle du Pré Plantin ou celle de la Pétroque, il est encore question de nouveaux lotissements, et d'ailleurs on constate que ces lotissements ne trouvent pas forcément preneurs, ou pas de façon rapide.

Et, puisque dans le point suivant, nous discuterons de l'OPAH, je me demande s'il est pertinent de faire encore des lotissements quand la ville de Nevers est vide, quand beaucoup d'appartements sont vides, quand beaucoup de maisons sont à vendre. Est-ce qu'il ne serait pas temps de changer notre fusil d'épaule, et de prioriser complètement la densification du centre-ville ? Cela sera le point suivant. Mais je crois que, quand on réfléchit et que l'on doit voter sur ces conventions publiques d'aménagement, c'est sans doute un débat que nous devons avoir en tête. Un débat aussi lié au commerce, puisque l'on sait que le type de lotissements, qui va souvent avec la voiture individuelle et l'achat dans les grandes surfaces, est un modèle qui n'est pas forcément de nature à dynamiser le commerce de centre-ville. Je m'interroge sur la cohérence entre ces projets, encore, de lotissements. Je sais qu'il y a certes la demande sociale pour la maison, le jardin, etc., mais nous sommes élus, et nous sommes là aussi pour

définir des priorités. Voilà, donc, la question est celle de la cohérence entre ces projets, encore de lotissements, et la nécessité de densifier la ville.

M. le Maire – C'est une bonne remarque. Je vais laisser la parole à M. Sainte Fare Garnot, puis je répondrai globalement.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Merci aux adjoints pour leurs réponses, à la fois sur le projet Loire – nous verrons, mais c'est intéressant ; je vous remercie –, sur le quartier Saint Genest et sur le site Colbert, où je note que les choses vont avancer selon un rythme conforme à nos prévisions à l'époque et nos espoirs aujourd'hui ; donc, c'est très bien.

Je maintiens simplement une divergence forte sur la question de la caserne Pittié. Effectivement, l'abandon du site et de la piscine de la Jonction pour la nouvelle piscine est une erreur majeure. Puisque vous avez une intention en matière de mobilisation de la ville autour de la Loire, c'est une occasion manquée, clairement, historique même. Nous l'avions ressaisie, et j'ose dire, nous nous étions ressaisis, sur ce dossier. Et je suis vraiment, réellement, sincèrement, au regret de constater que cette occasion formidable pour l'avenir et l'image de la ville, malheureusement n'est pas saisie, c'est ainsi ; pour des arguments qui ne tiennent pas, puisque le surcoût que vous évoquez est très inférieur au surcoût de l'opération que vous allez monter. Si on fait une piscine sans ambition, juste une piscine de services simples, il faut alors rénover la piscine des Bords de Loire, cela coûte entre 2 et 4 M€ ; il ne faut pas faire une piscine à 14 M€. C'est 10 M€ de dépenses excessives et inutiles. Et encore une fois, oui, nous constatons une politique dépensière. Si l'on veut un projet ambitieux – qui était à 17 M€, et donc l'écart avec le vôtre est modeste, vous êtes à 14 M€ – il faut le faire sur le site de la Jonction. Et puisque vous l'abandonnez, je rejoins ce qu'a indiqué Mme Charvy tout à l'heure, il y a quelque chose d'incompréhensible, d'incongru, à mettre des camping-cars sur le site historique de la Jonction. Il a une histoire à la fois belle et clairement heurtée ces dernières années ; personne ne dit le contraire. Nous avons ressaisi, je crois, la bonne direction, en montant un projet de rénovation sur ce site, avec une nouvelle piscine. Y mettre des camping-cars, c'est un contresens urbain absolument majeur ! Le projet de camping-cars, vous le savez, vous pouvez l'installer le long du bassin de la Jonction, en paysageant – on ne verra pas les camping-cars – et vous pourrez conserver ce site qui est si important pour les Neversois, la Jonction, pour en faire quelque chose. Mais y mettre des camping-cars ! Honnêtement, cela ne relève plus de l'enterrement de première classe, mais vraiment, je trouve, du pied de nez. Il y a quelque chose de moqueur et je trouve même, d'assez irrespectueux, pour tout dire, en direction de l'histoire du site. Elle est heurtée ; nous avons l'occasion de faire bien, vous faites autrement. Pitié, n'y mettez pas des camping-cars.

M. le Maire – Cela me laisse pantois. « *Irrespectueux du site de la Jonction.* » Y êtes-vous allé récemment ? Cela fait combien d'années que c'est comme cela ? Cela fait combien d'années que vous le respectez, ce site de la Jonction.

Je voulais répondre à Mme Charvy. J'avais lu sa tribune en prémices et je suis un fidèle lecteur. Vous êtes un peu excessive : on a pu se baigner à Nevers, il faisait

très chaud, et beaucoup de personnes ont pu se baigner, dans le bassin, quand même, de *Nevers sur Loire*, qui était offert à la baignade, et dont les gens ont pu profiter, avec un coût – excessif à mes yeux, mais c'est comme cela – de 100 000 €. Et encore, nous avons beaucoup baissé par rapport à ce que cela coûtait avant. Et vous le savez, ce n'est pas une nouveauté, ce n'est pas de notre mandature uniquement que l'on fermait la piscine des Bords de Loire, car on utilise une partie du personnel et la ville n'a pas le moyen d'ouvrir deux sites ; nous en sommes là. J'aimerais bien pouvoir ouvrir cette piscine, bien qu'elle connaisse des problèmes de fuites qui y ont été constatées, je l'ai dit tout à l'heure. Mon ambition, et je pense que vous la partagez, est de pouvoir faire une baignade en Loire ; j'étais cet après-midi sur ce sujet avec les représentants de l'Etat et un certain nombre de personnes des services. Nous y travaillons activement. Et si cela pouvait remplacer, l'été prochain, ou dans deux ans, la piscine actuelle, cela serait formidable et cela permettrait une baignade intelligente, dans des eaux de qualité et dans des conditions de sécurité que nous assurerions. Voilà ce que nous souhaitons faire.

Pour répondre à M. Séjeau, en ce qui concerne les conventions, il est vrai que celles-ci résultent de décisions et d'idées qui remontent à dix, quinze, vingt ans, il y a peut-être des questions à se poser, et nous y travaillons, car elles avaient une durée de validité, nous avons échangé avec Jean-Baptiste Lacroix. Il y a peut-être des sites à conserver en objectifs, des idées, des projets ; il y en a peut-être d'autres à revoir, parce que cela ne correspond peut-être plus aux besoins de Nevers, à certaines philosophies, voire politiques, que nous souhaiterions mener. Vous avez donc tout à fait raison. Ce n'est pas parce que ces conventions sont examinées ce soir qu'elles resteront en l'état pour les années à venir. Nous réfléchissons justement à une modification de leurs ambitions.

Et puis, je voudrais vous répondre, M. Sainte Fare Garnot. Je l'ai un peu fait au début. La piscine, je le redis, aurait coûté 500 000 à 1 M€ supplémentaire par rapport à une piscine classique mise ailleurs que dans une zone inondable. Avons-nous les moyens ? A la Ville, nous devons déjà trouver 1,5 M€ par an pendant trois ans et 1,5 M€ par an pendant trois ans à l'Agglomération. Avons-nous les moyens ? Bien sûr que non. Et puis il y a aussi des contraintes de zone inondable, et des digues à refaire. Il n'y a pas qu'une piscine pour revaloriser le site de la Jonction. Vous dites que ce serait irrespectueux de faire le projet d'aire de camping-cars, mais un projet peut se discuter, et je suis en attente de la faisabilité pour ce projet. Néanmoins, il y a quand même un projet ; vous n'en aviez pas. Et tout ce quartier au-delà du pont de Loire se sent à peine neversois, tellement il a été oublié pendant des années. Il ne suffit pas d'une piscine ou d'un équipement pour requalifier un quartier ; nous avons, avec l'Adjointe au Cadre de Vie, une vision bien plus large. C'est aussi un nœud de départs à vélo, de véloroute, etc. Il faut valoriser tout cela, il faut valoriser tout ce qui est le long du canal. J'en ai reparlé avec le président du Conseil départemental récemment. Il y a ce hangar à sel qui est abominable, et qui défigure ce site. Il y a des tas de choses à faire ensemble. Mais nous sommes sur une logique qui ne se focalise pas seulement sur ce bout de jetée qui accueille une piscine ou autre chose, nous sommes sur une réflexion qui vise à redynamiser un quartier, et les riverains sont très en attente de cela. A nous de choisir les meilleurs équipements. C'est une idée que

nous avons émise, nous en étudions la faisabilité. Je ne suis pas convaincu que l'on doive le limiter à un parking. D'autres villes ont mis en place ce genre d'équipements. Ce sont des personnes qui viennent aussi si elles ont un site intéressant. Cela peut être une idée qui va au-delà de la caricature.

Vous qualifiez la piscine communautaire de piscine sans ambition. Je la qualifie d'une piscine raisonnable. D'abord, nous sommes sur une piscine intelligente, parce qu'elle concrétise l'intelligence que manifeste les élus de l'agglomération de faire un équipement ensemble. Vous étiez à 23 M€ tout seul pour la Ville de Nevers, même si vous aviez des aides ici et là. C'était une piscine de la ville de Nevers. Nous avons décidé, avec l'ensemble des maires de l'agglomération, de travailler sur un projet Piscines, sur un plan Piscines. Alors que nous avons des équipements qui sont à 5 km les uns des autres, nous allons chercher à ne pas nous faire concurrence et à faire une offre complémentaire. Vous avez pu voir qu'il avait également été décidé de travailler plus ensemble sur nos médiathèques, et de permettre à chaque habitant d'accéder pour un prix modique à l'ensemble des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération. Au même prix. De prendre un livre à Garchizy, et de le déposer à Nevers, ou ailleurs. C'est cela le travail en commun, le travail intelligent. Il en est de même pour ce plan Piscines dont nous avons déjà débattu à l'Agglomération, qui est de dire que Pougues-les-Eaux va être refait, avec un bassin en plein air, peut-être fermé pour les scolaires, Varennes-Vauzelles sera utilisé plutôt comme piscine ludique, et Nevers comme piscine de natation et de compétitions qui génère de l'économie, avec des venues de l'ensemble des régions de France. Voilà pourquoi nous avons décidé d'un projet commun, qui symbolise ce travail enfin en commun attendu par les habitants de l'agglomération. Je rappelle aussi que votre projet, à vous, de piscine était très fortement inscrit dans votre campagne, et que les Neversois se sont prononcés contre. Passons à autre chose, aujourd'hui, avec le plan communautaire, et la piscine communautaire, et avec des piscines en complément. Avec *in fine* une reprise par l'Agglomération des trois équipements, avec une carte qui sera identique pour tout le monde, où chacun pourra choisir la piscine qu'il veut, quand il le veut. C'est cela aujourd'hui, l'esprit qu'il faut avoir, l'esprit en commun, qui est source d'économies. Encore une fois, cet investissement est de l'ordre de 14 ou 15 M€ ; ce n'est pas pour la Ville de Nevers, c'est pour l'Agglomération. Ce n'est pas du tout le même poids pour les Neversois uniquement.

Concernant la piscine des Bords de Loire, nous ne pouvons pas conserver cet équipement. J'invite les Neversois à venir le voir, pour constater son état et je les accompagnerai avec un casque. Vous vous leurrez en vous disant qu'il suffirait d'un coup de peinture. Dernièrement, il a fallu renforcer les étaies, pour 15 000 €, sinon on ne pouvait pas accueillir plus de 30 personnes. Voilà l'état de cet équipement, que l'on n'arrive pas à remplacer depuis des années ; que vous n'êtes pas parvenu à remplacer depuis des années. Nous souhaitons que soit proposé à la place un équipement sportif, pour le quartier des Bords de Loire, et nous sommes déjà sur le projet, en lien avec des associations, qui, éventuellement, investiraient un équipement rénové avec une autre destination qu'une piscine.

Je ne voulais pas forcément tout débattre ce soir, mais simplement poser les choses tranquillement. Et arrêtons ce combat sur la piscine ; il est vraiment d'arrière-garde et du passé. M. Lagrib.

- M. Lagrib – Je relève une incohérence. J'observe que l'on critique énormément ce qui a été fait dans le passé. Mais j'observe aussi que l'on a mis, pour gérer la question du sport, les personnes qui avaient à l'époque dirigé ces projets ; à savoir, M. Manse, qui était déjà Adjoint aux Sports sous l'ancienne municipalité. On remet les mêmes personnes pour diriger aujourd'hui la politique du sport.
- M. le Maire – C'est peut-être les bonnes personnes aux bonnes places.
- M. Lagrib – Alors, si nous estimons que ce sont les bonnes personnes aux bonnes places, ne critiquons pas ce qui a été fait dans le passé.
- M. le Maire – M. Lagrib, vous êtes conseiller municipal, vous n'êtes pas chevalier blanc. M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Sur le fond, je ne pense pas, M. le Maire, qu'il s'agisse d'un débat dépassé ; au contraire, le questionnement sur l'avenir du quartier de la Jonction, et du site de la Jonction, est bien un débat qui est contemporain. Vous savez très bien que ces projets prennent des années. Ce n'est pas parce qu'aujourd'hui vous avez pris cette décision que, d'un seul coup, le débat disparaît sur l'avenir de ce site.

Ce que nous avons construit, vous le savez, donc je ne vais pas m'étendre, c'était inclus dans le projet d'agglomération, -- c'était dans la presse, chacun peut le vérifier - . Aussi dire que ce projet n'était financé que sur les finances municipales et non pas sur les finances communautaires, c'est faux. Cela participe d'une politique de liberté avec la vérité qui est largement pratiquée, du reste, par vous-même. Chacun peut vérifier cela, au vu des comptes rendus des réunions du Conseil d'Agglomération. C'est donc faux. En revanche, ce qui est vrai, c'est que le projet d'aménagement que vous proposez pour le site de la Jonction, qui est donc lié à votre vision urbaine, c'est un projet d'abord que nous ne connaissons pas, qui ne nous a pas été présenté. Nous pouvons nous étonner qu'en dix-huit mois, il n'y ait pas eu la moindre présentation urbaine dans ce conseil, c'est un peu surprenant. On aimerait voir des images, des projets d'architectes, pouvoir en débattre. Mais ce que l'on voit, aujourd'hui, c'est que c'est un projet d'aire de camping-cars, sur un site historique disposant d'un potentiel de rayonnement magnifique ; et c'est un contre-sens, nous maintenons cette position. Notre vision urbaine du quartier – vous la connaissez, puisqu'elle est dans les tiroirs – consistait à construire un pôle de loisirs global : une piscine avec bassin extérieur, vue sur la Loire, vue sur le bassin de la Jonction ; mais aussi, bien sûr, le lien avec un véloroute – ce n'est pas une idée qui nous appartient, pas plus qu'à vous, mais elle est bonne, c'est tout – ; mais aussi un aménagement paysagé de l'ensemble du port de la Jonction ; le développement du port ; et – et c'est fondamental –, un projet de construction de logements et de réaménagement global du quartier. Je me tourne vers Mme l'Adjointe au Cadre de Vie. Vous ayant écouté, je pense que vous pourriez être sensible à cette proposition : nous avons imaginé reprendre ce quartier, dont vous savez qu'il est assez peu dense, au fond ; beaucoup d'entreprises, de TPE, sont présentes, avec des locaux très vastes, une utilisation

très peu intense du foncier, avec, disons la vérité, des perspectives de créations d'emplois qui sont modestes, pour ne pas dire nulles. Et donc, retravailler avec eux, dans le cadre d'une convention d'aménagement, comme celles que nous évoquons ce soir. Cela, c'est un projet d'avenir et c'est une proposition que nous faisons. Et l'idée, c'est d'accompagner les entreprises, pour qu'elles soient, si elles veulent rester sur le site, moins consommatrices de foncier, récupérer donc des terrains disponibles, et pouvoir restructurer le quartier : repenser les rues, repenser les accès, repenser la construction, avec du logement neuf, diversifié, avec de la mixité sociale, du logement social, mais aussi de l'accession sociale à la propriété, et du logement privé. On pourrait – en tout cas, c'était un rêve que nous avons caressé, et je le soumets ce soir en proposition –, aussi aller plus loin, en imaginant une marina, c'est-à-dire utiliser la présence de l'eau pour tirer des canaux sur le quartier et avoir une ambiance fluviale, aquatique, qui peut présenter une attractivité majeure pour Nevers demain. Voilà des propositions que nous vous livrons. Elles sont constructives, elles ne sont pas polémiques. Mais nous avons un désaccord sur la piscine, c'est vrai. Et ce que je ne comprends pas ce que, du reste, personne ne peut comprendre, c'est comment vous vous opposez à une dépense supplémentaire de 500 000 € à 1 M€ pour les fondations d'une piscine en zone inondable – et c'est vrai, nous l'avons toujours dit, il n'y a pas de difficulté et pas de débat sur le chiffre –, et que vous pouvez soutenir un projet qui va dépenser 10 M€, avec les crédits municipaux, de manière inutile, puisque, dès lors que vous partez sur une piscine modeste par ses services – et c'est objectif, ce sont les mètres carrés, le nombre de lignes d'eau, c'est 25 mètres et non pas 50, l'absence d'espace bien être, pas de sauna, pas de hammam, pas de bassin extérieur –, et ce n'est pas insultant l'expression « projet modeste », alors la seule décision raisonnable est de faire ce choix sur le site de la piscine des Bords de Loire. Les études ont été faites, cela peut se faire entre 2 et 4 M€. Et donc, le projet que vous annoncez à 14 M€, c'est 10 M€ de dépenses inutiles, de politique dépensière, que nous ne pouvons pas soutenir. J'aimerais bien comprendre le raisonnement. Vous pouvez avoir le même type de piscine avec 10 M€ en moins.

M. le Maire –

Je vais vous répondre que nous perdons notre temps, puisque ce projet a déjà été voté en conseil communautaire, où vous ne venez jamais et nous gagnerions du temps si vous y veniez, parce qu'au moins nous ne reviendrions pas sur ce qui a été décidé en cette instance. Vous comprendrez bien que nous n'allons pas revenir sur ce qu'ont décidé les élus communautaires. Pour moi, la page est tournée. Il est quand même sidérant, alors que vous partiez sur un projet de plus de 23 M€ pour les Neversois uniquement, que vous nous reprochiez un projet à 14 M€ pour l'agglomération. Et ce n'est pas un projet modeste, contrairement à ce que vous dites ; c'est un projet en complément de l'existant, tourné vers l'apprentissage de la natation. Et nous avons beaucoup d'écoles concernées. D'ailleurs, si vous aviez réalisé la piscine sur le site de la Jonction, il en aurait résulté beaucoup de problèmes pour la circulation, sur le pont de Loire, pour les écoles de l'agglomération. Nous travaillons sur un projet qui est également en lien avec le sport, dans lequel nous faisons intervenir les associations sportives, qui n'attendent que cela ; ce qui générerait des venues de sportifs, par exemple le week-end, pour des compétitions régionales et interrégionales, avec des retombées en matière de restauration, d'hôtels. Nous sommes donc sur un projet

raisonnablement ambitieux, en complément de l'existant. Et comme on le dit en droit, autorité de la chose jugée ; autorité de la chose votée, ailleurs.

Je vous propose de voter sur les comptes rendus à la collectivité en matière de conventions publiques d'aménagement. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstentions : 7

Adopté à l'unanimité.

2015-156 **Conventions publiques d'aménagement. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activités à la collectivité (CRAC) au 31/12/2014**

Adopté à l'unanimité.

2015-157 **Opération programmée d'amélioration de l'habitat de type renouvellement urbain (OPAH-RU) de Nevers et Fourchambault. Convention entre Nevers Agglomération/ Villes de Nevers et Fourchambault /Etat/Agence nationale de l'Habitat / Conseil Départemental de la Nièvre**

M. le Maire – Mme l'Adjointe au Cadre de Vie, je vous laisse présenter la délibération n° 157 concernant l'OPAH tant attendue, et la convention entre Nevers Agglomération, les villes de Nevers et Fourchambault, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, et le Conseil départemental de la Nièvre.

Mme Wozniak – Merci, M. le Maire. Les Villes de Nevers et de Fourchambault connaissent depuis plusieurs années une perte d'attractivité liée principalement au contexte économique et à l'inadaptation du parc de logements.

Bien que le centre-ville de Nevers offre une densité architecturale, urbaine et patrimoniale importante, la dévitalisation économique, le déclin démographique, l'évolution des modes d'habitat ont entraîné un appauvrissement des ménages et une déqualification croissante du parc de logements, avec pour conséquences un taux de vacance important et le développement d'un parc potentiellement indigne non négligeable.

Face à ces constats, Nevers Agglomération, les Villes de Nevers et Fourchambault ont souhaité s'engager, avec le soutien de leurs partenaires, dans une large réflexion ayant pour objectif principal la requalification du centre-ville de Nevers et du quartier de la Fonderie à Fourchambault.

A l'issue d'une étude pré opérationnelle réalisée de janvier 2013 à septembre 2014, Nevers Agglomération a construit un dispositif de réhabilitation qui pourra débuter à compter de l'automne. Au travers d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'habitat, de type renouvellement urbain, ce projet s'appuiera notamment sur :

- un opérateur spécialisé chargé de repérer les logements nécessitant travaux, de réaliser gratuitement pour les propriétaires des diagnostics et des simulations de travaux et de montage financier,
- des permanences et une communication dédiée afin de faire connaître l'opération et de mobiliser les investisseurs,
- des aides aux travaux cofinancées notamment entre l'ANAH et Nevers Agglomération,
- une articulation avec des procédures coercitives si nécessaire afin de lutter contre l'habitat indigne (ORI, arrêtés, ...)
- une complémentarité avec l'engagement des deux villes dans des programmes de travaux et d'aménagements urbains sur ces mêmes secteurs.

Nevers Agglomération sera maître d'ouvrage de cette opération.

Cette démarche constitue une action structurante d'intervention sur l'habitat privé, prévue au Programme Local de l'Habitat 2012-2017, en partenariat étroit avec l'ANAH. La durée prévisionnelle de l'opération est de 5 ans. Le budget prévisionnel de cette opération sur cinq ans vous est présenté dans le tableau figurant dans la délibération, et qui présente l'ingénierie et les aides aux travaux. Il est précisé que les crédits font l'objet de décisions annuelles (marché renouvelable annuellement et redéfinition des objectifs de la convention chaque année avec l'ANAH).

En conséquence, pour permettre la mise en place de cette OPAH-RU, je vous propose :

- d'adopter la convention ci-jointe d'OPAH de renouvellement urbain multi-sites du centre-ville de Nevers et du quartier de la Fonderie à Fourchambault et de m'autoriser à la signer avec l'ensemble des partenaires concernés,
 - d'adopter le plan de financement prévisionnel qui vous a été présenté.
- Les autorisations d'engagement prévisionnel de la Ville de Nevers (100 000 €/an) correspondent à des aides aux travaux non financées par l'ANAH (type ravalements de façades). L'avis de la commission 1 a été favorable

M. le Maire –

Y a-t-il une demande de prise de parole ? M. Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, M. le Maire. Le dossier qui nous est présenté ce soir est particulièrement important. Son enjeu est très fort. Nous sommes souvent intervenus, écologistes, sur les enjeux de la rénovation thermique, sur les problèmes dits de précarité énergétique ; c'est-à-dire tous ces foyers dont une part croissante des revenus est absorbée par les charges de chauffage. Nous savons que Nevers est particulièrement touchée par cette problématique. D'ailleurs, le constat est fait dans le document qui nous a été proposé. Beaucoup de logements insalubres à Nevers ; beaucoup de logements « passoires thermiques » ; beaucoup de logements vacants. Et un effort considérable à faire sur le patrimoine de la Ville. Je crois que nous connaissons tous ce constat. Il s'agit maintenant d'y apporter des réponses.

Ce programme est particulièrement décisif, pour à la fois, l'amélioration du cadre de vie à Nevers, l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens qui habitent dans des « passoires thermiques », et puis globalement, le développement de la

ville. Les enjeux sont forts. J'ai bien étudié le document. Je dois avouer une certaine déception, parce que je m'attendais à une sorte de véritable « plan Marshall » en faveur du centre-ville, à une ambition extrêmement forte ; et s'il y a, bien sûr, un certain nombre de choses intéressantes dans ce qui nous est proposé, je trouve que tant sur le plan financier, qu'en termes d'objectifs, le compte n'y est pas. Parce que, de mon point de vue, et paradoxalement, les actions me semblent trop éparpillées. Énormément d'actions sont listées dans le programme, certes intéressantes, mais je crois que, pour être efficace, on ne peut pas se permettre d'aller sur une multitude d'actions telles que décrites dans le document. A mon sens, il aurait fallu peut-être resserrer sur quelques priorités, comme les façades et la rénovation thermique, par exemple.

C'est une première critique que je ferai à ce document. Pour la deuxième, je sais qu'il faut faire des économies, M. l'Adjoint aux Finances nous l'a bien expliqué, nous le savons. Mais, pour autant, je crois qu'il y a des priorités politiques extrêmement fortes ; or, voir uniquement un engagement de 500 000 € sur cinq ans pour la Ville de Nevers, cela me semble un peu faible, qui plus est sur une action qui est certes intéressante, une intervention sur les façades, mais justement, qui est un petit peu détachée du reste. Il m'aurait semblé plus pertinent de lier cette intervention sur les façades à une obligation, au moins quand c'était nécessaire, d'intervention sur l'intérieur des bâtiments et au moins sur les ouvertures, sur les huisseries. C'est peut-être prévu dans le document, mais, en tout cas, je ne l'ai pas lu. 500 000 € pour les façades, cela fait à peu près une vingtaine de façades au cours de l'opération, cela me semble quand même assez peu ; tout comme l'objectif qui est annoncé globalement de 187 logements n'est pas - je pense que vous en conviendrez -, colossal, par rapport aux 3 000 logements du périmètre concerné. Cet éparpillement des actions me semble nuisible à une des conditions clé de la réussite, c'est-à-dire l'animation. Nous pouvons réaliser, à la lecture du document, la complexité, l'enchevêtrement des dispositifs, l'éparpillement et la multiplication des acteurs. Or, pour réussir un dispositif d'OPAH, l'une des conditions de la réussite est d'avoir une animation extrêmement efficace. Cela me semble difficile quand on voit le cahier des charges (cinq pages) qui sera confié à l'opérateur de l'animation, il faudra vraiment que l'on trouve un magicien. A mon avis, si l'on veut que l'animation fonctionne, il faudrait que cette équipe ait des missions un peu plus resserrées ; elle ne va pas pouvoir s'occuper de tout. Voilà, à ce stade, ce que m'inspire ce document. Des actions nécessaires à engager, mais à mon avis, une ambition financière qui n'est pas suffisante, et un éparpillement des actions qui risque de nuire à la réussite globale du dispositif, que nous souhaitons ardemment. Une fois ce dispositif lancé, j'émets le souhait qu'il puisse y avoir chaque année en conseil municipal une présentation de l'avancée de cette OPAH.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Je partage totalement l'analyse qui vient d'être faite par Wilfried Séjeau. La démarche de l'OPAH que vous lancez est, à notre sens, une démarche positive et donc dans les principes nous la soutenons. Aucune difficulté à nous rejoindre sur cette politique. Simplement, en plus des observations déjà faites, j'en ajouterais quelques-unes.

Pour qu'une OPAH soit pleinement efficace, elle doit bien sûr, trouver sa place dans un dispositif global ; pas seulement donc de rénovation du logement, vous en conviendrez, mais aussi d'animation et de rénovation commerciale, d'ambition urbaine, donc de transformation physique des espaces publics et pourquoi pas aussi, d'animation culturelle ou sportive des espaces. Il faut toute cette ambition pour que le centre-ville de Nevers retrouve de ses couleurs, et il en a bien besoin. Et c'est ce volet-là de votre regard sur le centre-ville qui manque, à nos yeux, à votre délibération, pour que les choses soient complètes. Sans doute avez-vous des projets ; nous pouvons en débattre. Nous proposons pour notre part et cela a souvent été dit, je vais être succinct, nous l'avons souvent défendu. Un principe, qui est de réaliser le triangle d'or du centre-ville : la place Carnot, qui mérite d'être rénovée, et nous ne partageons pas le projet que vous avez développé : faire un rond-point 'aspirateur à voitures' au centre-ville, et non pas une belle place piétonnière, était une erreur. On peut peut-être encore la réparer en traitant la deuxième moitié du site. C'est ce que nous proposons, un plateau piétonnier, donc et une zone de rencontres avec les voitures. Ensuite, la rénovation complète des rues Saint Martin, François Mitterrand, et avenue Pierre Bérégovoy, dans une même logique urbaine, et dans les mêmes matériaux esthétiques, ce qui permettrait de faire le lien entre la rue du Commerce et la place Carnot, et la place de la Résistance, qui a déjà été rénovée ; tout cela a une logique d'ensemble. Nous proposons de réfléchir à la piétonisation de la Butte. Je crois que nous avons un accord là-dessus. Cela peut mériter des aménagements urbains, aussi. Et nous pensons qu'il serait intéressant de réfléchir aux liaisons et à l'accessibilité du centre-ville. Accessibilité ; je pense à la politique des parkings d'accès au centre-ville. Vous avez, M. le Maire, Mesdames, Messieurs les membres de la Majorité, un projet de parking, sous le pont de la Grippe, je crois. C'est une bonne idée, je trouve. Pas de difficulté, en tout cas, pour ma part, sur ce projet. Simplement, il mérite d'être complété et là, je crois que nous avons des divergences, avec un projet d'aménagement plus complet des parkings du Champ de Foire et du Champ de Foire aux Moutons, puisqu'il y a des capacités supérieures. En traitant bien ces parkings, on peut créer plus de places, et on peut aussi paysager, pour que les gens qui se garent remontent à pied plus volontiers vers le centre-ville, en passant par le Pont Cizeau. C'est un beau projet, que je vous sou mets, et qui peut rejoindre l'action de la Ville. On peut aller plus loin, mais je ne veux pas m'appesantir ; d'autres choses iraient dans la même logique.

Pour finir, si l'approche globale nous paraît manquer d'ambition, l'intention générale est la bonne ; donc pas de polémique inutile. En revanche, les effets de ce projet nous paraissent malheureusement être insuffisants. Parce que le projet est sous-dimensionné – Wilfried Séjeau le disait –, parce qu'il ne s'appuie pas suffisamment sur une logique urbaine d'ensemble, mais aussi parce que d'autres décisions que vous avez prises sont en contradiction avec les objectifs de l'OPAH ; notamment la position de la Ville de Nevers en faveur du développement du pôle commercial de Saint-Eloi. Vous avez pris cette position. Nous avons toujours combattu contre l'extension du pôle commercial de Saint-Eloi, parce que c'est une machine de guerre contre le commerce de centre-ville. Vous allez renforcer les logiques de commerce avec la voiture en dehors des commerces de proximité du centre de Nevers. C'est à notre sens, une orientation extrêmement néfaste pour le centre-ville de Nevers, nous ne voyons pas très bien comment une modeste

opération OPAH pourrait contrer les effets néfastes d'une décision qui elle est extrêmement puissante par ses effets. Le plan de circulation improvisé au fil de l'eau que vous avez lancé ces derniers mois a déjà découragé beaucoup de consommateurs à venir en centre-ville et j'ai bien peur que la position pro-développement du pôle commercial de Saint-Eloi ne finisse de les éloigner de notre centre-ville ; ce que je dis à regret.

M. le Maire – Pardonnez-moi, mais je n'ai pas bien compris vos propos sur le pôle commercial de Saint-Eloi, qui n'a d'ailleurs rien à faire dans cette enceinte. Je ne sais pas ce que vous évoquez, si ce n'est une révision du SCOT, qui est nécessaire suite au recours de Saint-Eloi, puisque le Tribunal Administratif a annulé le contenu du SCOT. Donc, il y a effectivement des demandes que nous examinons, comme il a pu y en avoir lors de l'élaboration du précédent SCOT. Mais je ne sais pas de quoi vous parlez à propos du pôle commercial de Saint-Eloi. Je vous avoue que je l'ignore. Précisez, s'il vous plaît.

M. Sainte Fare Garnot – Personne n'ignore à Nevers que la commune de Saint-Eloi a l'ambition de développer un pôle commercial à l'Est de l'agglomération qui puisse, toutes choses égales par ailleurs, rivaliser avec le pôle commercial situé à l'Ouest, Marzy. Chacun le sait, c'est l'ambition du maire depuis des années. Un promoteur local, que vous connaissez aussi bien que moi, le souhaite ardemment et active un *lobbying* intense. Nous avons toujours refusé, vous le savez.

M. le Maire – Tout le monde est au courant, oui.

M. Sainte Fare Garnot – Et je pense que nous avons eu raison. Ce que j'aimerais, c'est que, s'il y a eu mauvaise interprétation de notre part, que vous puissiez expliquer votre position. Si vous êtes contre ce projet, c'est très bien...

M. le Maire – Je n'ai rien à préciser ici...

M. Saint Fare Garnot – mais si.

M. le Maire – Le débat se fait au niveau du SCOT. Il y a eu un bureau du SCOT il n'y a pas très longtemps. Il y a prochainement un comité du SCOT. Il est saisi d'une demande d'un commerçant. Je ne suis pas saisi par un promoteur. Je ne connais pas le projet que vous évoquez. Le SCOT aura à se prononcer sur cette question. N'essayez pas de mélanger les choses, pour vous en servir politiquement ; cela me semble déplacé pour la bonne compréhension de tout le monde, cela ne me semble pas très clair.

Nous avons ce soir à nous prononcer sur une décision qui est la mise en place d'une nouvelle OPAH, attendue depuis longtemps par de nombreux propriétaires. Vous critiquez la rénovation de la place Carnot ; je rappelle que ce n'était qu'un carrefour, ce n'était plus une place, c'était un carrefour pour voitures. Alors, ne parlez pas d'un « aspirateur à voitures » ; nous avons redimensionné provisoirement, comme cela a toujours été indiqué, pour les transports en commun également, une place, qui a un peu rajeunie, dirons-nous. Et encore une fois, ce qui a été fait est en attente d'un projet d'ampleur dont est en charge Anne

Wozniak. Donc, de grâce, ne mélangez pas tout. J'ai bien pris en compte les recettes que vous nous conseillez et que vous ne vous êtes pas appliqués. Nous aurons les nôtres. Je partage avec Wilfried Séjeau l'enjeu lié à la qualité de l'habitat : si nous voulons remettre de la population dans Nevers, et même dans l'agglomération – puisque Fourchambault est concerné par cette OPAH – il y a un enjeu de qualité de l'habitat ; la faible qualité et l'insalubrité trop souvent constatées faisant finalement fuir les gens de la ville. Nous avons en la matière une politique ambitieuse. J'ai rencontré, dès le début de mon mandat, des propriétaires qui attendaient sa mise en place, pour rénover leur façade en centre-ville. On ne fait peut-être jamais assez là-dessus. Il y a aussi le plan local de l'habitat, que nous avons modifié, et qui sera présenté en conseil communautaire samedi. Nous sommes retenus aussi comme territoire à énergie positive pour la croissance verte, avec un axe important sur le développement durable, l'économie d'énergie, etc. Donc, vous savez que nous essayons de soutenir une politique qui soit la plus exemplaire possible dans ces domaines-là et je suis convaincu, comme vous également M. Séjeau, que la qualité de l'habitat est un des facteurs qui pourront redonner de l'intérêt à venir habiter dans le centre-ville de Nevers ou dans des habitats à Fourchambault. Je vais laisser le soin à Anne Wozniak de donner quelques précisions sur ce dont vous nous avez interpellés.

Mme Wozniak – Je vous rejoins, M. Séjeau, sur divers aspects de vos remarques. Évidemment, nous aurions souhaité faire beaucoup plus et beaucoup mieux, mais, vous l'avez compris, nous avons des finances relativement contraintes. En revanche, nous avons fait plus que la dernière OPAH, d'il y a deux ou trois ans, qui avait bien fonctionné, dans le secteur de la place Guy Coquille. Nous avons monté les taux de participation de la Ville par rapport aux rénovations des façades.

M. le Maire – On peut toujours mieux faire, mais, là, en l'occurrence, nous faisons un peu mieux, même si ce n'est pas assez. M. Saint-Fare Garnot.

M. Saint-Fare Garnot – Merci pour votre réponse, Mme l'Adjointe. Je regrette que nos débats, même s'ils sont contradictoires, vous voient systématiquement réduire les propositions de l'Opposition à rien, vous les écarterez d'un revers de main, vous les rognez, souvent vous les raillez aussi, sans le dire. Notre rôle, il est constructif. Ce que nous avons fait lorsque nous étions aux responsabilités, nous l'avons fait et je crois qu'il y a même possibilité d'en être fier, mais ce n'est pas le sujet ; le sujet, c'est aujourd'hui et c'est demain. C'est Nevers. Ce sont les Neversois. Et nous faisons nos propositions pour leur quotidien, et pour le développement de la ville. C'est notre rôle. Et donc, je vous demanderais de bien vouloir cesser de prendre avec hauteur, si ce n'est pas plus, les propositions que nous faisons ; c'est notre rôle. Et si nous ne faisons pas de proposition, vous auriez raison d'en faire reproche aux élus de l'Opposition. Simplement, si nous sommes vigilants, nous sommes aussi positifs, et constructifs. J'aimerais que la Majorité puisse aussi entendre certaines des choses que nous proposons.

Enfin, un point fondamental – et je voudrais que nous sortions des faux arguments et des postures – : la question du développement du pôle commercial de Saint-Eloi est une question majeure, et qui intéresse de manière massive les commerçants du centre-ville. Et, si on a une ambition pour le centre-ville de Nevers, on doit avoir

une position sur le développement du pôle commercial de Saint-Eloi. Donc, à Nevers, ce soir, où nous avons un débat sur le centre-ville, on ne peut pas se contenter d'une réponse qui consiste à dire que ce ne serait pas le lieu pour en débattre. Ce n'est pas le lieu, M. le Maire, pour en décider ; cela c'est autre chose. Effectivement, il y a un lieu institutionnel pour cela. Mais pour en débattre, je ne vous laisserais pas réduire notre capacité de discussion ici parce que cela vous gêne que nous posions des questions pertinentes. Nous avons à débattre de la cohérence de politiques publiques et bien sûr, à respecter chaque lieu qui prend ses décisions selon les compétences définies par la loi. Mais ne réduisons pas de grâce l'intelligence collective de ce conseil aux seules compétences municipales, sans quoi il ne peut pas y avoir de réussite de notre territoire, c'est impossible. Il faut la cohérence de Nevers, de son agglomération et de son département, sans quoi nous n'arriverons à rien.

M. le Maire –

Sur l'aspect constructif de vos propositions, je laisse le soin à chacun de l'apprécier ; ce n'est peut-être pas vous qui êtes le mieux placé.

Concernant le débat sur Saint-Eloi, je le redis, il y a un SCOT qui est en re-discussion, il y a une demande, il y en aura peut-être d'autres, je ne sais pas ; et nous nous prononcerons lors des instances qui sont compétentes. Cela ne peut pas dire que nous ne pouvons pas en parler. Pas ce soir en tout cas ; le sujet est l'OPAH, et pas le rééquilibrage – c'est comme cela que je l'appelle - d'une zone commerciale à l'Est, alors que tout a été mis à l'Ouest. C'est comme cela, il y a eu des batailles de personnes, il y a eu des gens qui ne se supportaient pas, et qui ne voulaient pas faire avancer intelligemment des projets ; peut-être que l'on aurait pu redistribuer un peu plus équitablement Saint-Eloi, qui a tendance à se développer, plutôt que de mettre tout à l'ouest. On a peut-être un peu déséquilibré le territoire, en amont. Alors, qu'il y ait des demandes, c'est normal. Nous statuerons sur elles, effectivement, comme nous estimerons devoir le faire, au niveau du SCOT, et nous l'évoquerons dans cette enceinte, si vous le voulez, quand cela sera le cas. Il n'y a pas de difficultés. M. Séjeau.

M. Séjeau –

Merci, M. le Maire. Je voudrais juste préciser mon propos rapidement. Quand je parlais d'éparpillement, je souhaite prendre un exemple. Il y a une aide qui est proposée et qui, comme cela, a l'air assez sympathique, qui est de verser 4 000 € à des personnes qui souhaiteraient accéder à la propriété en centre-ville de Nevers. Sur le principe, on se dit : « pourquoi pas ? ». Mais je ne crois pas que 4000 € quand on a un projet d'acheter un appartement en centre-ville de Nevers soit autre chose du coup qu'un effet d'aubaine, car je ne crois pas que c'est cela qui fera que l'on achète un appartement en centre-ville. On achète un appartement en centre-ville parce que l'on a envie d'acheter un appartement en centre-ville, parce que l'on a un projet professionnel, parce que l'on a envie d'être proche des commerces, parce que l'on est en recherche d'un certain cadre de vie. Je ne suis pas sûr que ces 4 000 € soient vraiment efficaces. Je trouve que cela relève de l'effet d'aubaine et de l'argent pas forcément bien dépensé. C'est un exemple pour étayer un peu mon propos quand je parlais d'un certain éparpillement.

Je pense aussi que, dans cette OPAH, la question du commerce de centre-ville est certes évoquée, mais qu'elle y est abordée assez rapidement, puisqu'elle est

globalement renvoyée à un dossier de FISAC qui serait déposé au printemps 2016. C'est un peu dommage, parce que l'on sait qu'effectivement la question de l'attractivité du centre-ville est quand même extrêmement liée à la présence de commerces de proximité. Qu'il y ait une offre commerciale assez riche, c'est effectivement un enjeu pour donner envie à des habitants de venir s'installer en centre-ville. Or, là, les propositions qui sont faites, les idées qui sont émises concernant le commerce de centre-ville sont, encore une fois, assez générales. J'ai bien compris qu'il y aurait un dossier de FISAC, mais je crois que l'on peut difficilement dissocier les deux, et qu'il va falloir aussi se doter d'une politique très volontariste pour soutenir le commerce de centre-ville. Et de ce point de vue-là, je crois, M. le Maire, que la question qui vous est posée est pertinente, c'est-à-dire que l'on attend, et je pense que les Neversois seront intéressés de savoir quelles sont vraiment vos positions. Est-ce que vous pensez qu'il faut continuer à installer des zones commerciales périphériques ? Ou est-ce que vous pensez qu'il faut complètement arrêter ? Justement, je lisais le document du FISAC qui indiquait les raisons ayant conduit à la création de ce fonds : l'augmentation des surfaces commerciales périphériques vient tuer le commerce de proximité. A un moment donné, il faut aussi être cohérent : on ne peut pas en permanence dire qu'il faut soutenir le commerce de proximité et en même temps, favoriser l'implantation de zones commerciales périphériques.

M. le Maire –

Merci. A titre personnel, je suis plutôt favorable à développer le commerce de proximité, et redonner à notre centre-ville une autre image que celle qu'il donne aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que tout est négatif. Mais cela veut dire que l'on a beaucoup de vacances. La presse a ressorti un article sur la rue Saint Martin, sur laquelle nous travaillons pour l'an prochain. Nous avons déjà l'idée d'en faire une zone apaisée, peut-être, avec moins de stationnements ; stationnements de l'autre côté des commerces, aussi, tels qu'ils sont présentés. C'est un travail que nous fournissons en ce moment.

Il y a également une ambition d'agglomération. Je rappelle aussi les prêts quasiment à taux zéro pour les vitrines rénovées des commerces. Cela était limité au cœur de ville : j'ai souhaité étendre le dispositif à toute la ville, et désormais à toute l'agglomération, c'est quelque chose qui fonctionne et qui peut permettre à des propriétaires bailleurs ou à des exploitants de refaire à la fois une vitrine, à la fois une façade d'immeuble par l'OPAH, et par d'autres mesures aussi, qui sont inscrites au programme local de l'habitat.

Je voulais également ajouter que, sur les demandes d'implantation, nous avons à les examiner, mais nous avons à les examiner dans les instances compétentes. Qu'il y ait une volonté de certaines villes, qui ont été oubliées, reconnaissons-le, et chacun appréciera. Je ne comprends pas, à titre personnel – je vous fais un peu une confidence –, pourquoi tout a été mis sur le secteur ouest ? Je ne le comprends pas ; à l'autre bout de l'autoroute. Cela ne veut pas dire que je suis pour ; cela veut dire que les demandes que nous recevons au niveau du SCOT, nous avons à les examiner. Après à nous de voir, sur le plan de l'équilibre du territoire – car il faut une cohérence territoriale, c'est bien l'ambition du SCOT –, si c'est justifié ou pas. Ma position, je vous l'ai résumée ainsi et il n'empêche que ce n'est pas ce soir que nous allons arbitrer sur une implantation éventuelle dans le

secteur Est. Il y a Leclerc Drive, il y a des ambitions. Nous y répondrons, et encore une fois, je ne suis pas tout seul à le faire, en fonction du projet que l'on nous présentera, et pour l'instant, nous en sommes aux balbutiements. Ma priorité, en tant que maire de Nevers, c'est le quartier des Courlis – nous l'avons vu tout à l'heure – et également le centre-ville ; je parle au niveau commercial, bien évidemment. Je n'oublie pas le quartier du Banlay, sur une rénovation d'ampleur. Et les autres. M. Maillard.

M. Maillard –

Pour reprendre les propos relatifs à la cohérence quant au centre-ville, il s'agit là d'un vrai sujet. L'OPAH est une pierre dans l'édifice du dossier FISAC qui est en cours de rédaction. Les chambres consulaires sont sensibilisées à la rédaction du dossier FISAC. Le préfet de région était venu nous rencontrer pour le construire. La CCI a établi un recensement des commerces fermés et ouverts. Une réflexion est engagée sous l'angle qualitatif et thématique, dans le centre-ville. Nous pouvons débattre de cela, de façon totalement apolitique. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues. Le débat des commerces de centre-ville et celui des commerces de périphérie existe toujours, mais par contre, nous avons davantage un problème qualitatif de cadre de vie. Le FISAC est une pierre à l'édifice. Il est important de rédiger le dossier, mais il est également important de donner les bonnes thématiques aux bonnes rues et peut-être d'envisager la consommation de demain. Nous rencontrons très régulièrement les associations de commerçants et d'artisans. Nous nous sommes vus dernièrement. Ils ont aussi des idées : comment faire évoluer le commerce ? Comment faire évoluer les modes de consommation ? Comment arriver à consommer différemment demain ? Mettre du numérique, à travers des vitrines animées. Il y a plusieurs idées qui sont en train de brainstormer dans la tête d'une génération qui veut peut-être voir le centre-ville différemment. Tous les élus et tous les acteurs locaux doivent travailler à cette cohérence. Vous parlez de cohérence, mais on pourra parler de fragilisation de certains métiers par rapport à d'autres et cette cohérence est liée aussi à la réalité de la vie, à la liberté d'entreprise. Ce qu'il faut, c'est garder Nevers attractif. L'OPAH, liée aux prêts vitrines rénovées, liée au financement FISAC, et liée aussi à des moyens certes limités, mais ciblés, pourrait permettre d'avoir un centre-ville redessiné dans quelques temps. Une réunion a eu lieu entre le maire et le président de la CCI. Nous avons prévu de nous revoir avant la fin de l'année pour essayer de re-cibler les rues les plus attractives, dans une cohérence aussi de circulation. La circulation a changé. Bien ou pas bien ? Nous sommes, pour notre part, convaincus que cela peut apporter de la fluidité dans le centre-ville. S'il y a des choses à corriger, on le fera. Mais le commerce fait partie de l'attractivité du centre-ville. Et je rejoins M. le Maire sur le fait que Saint-Eloi n'est pas le débat de ce soir. Il faut que nous réfléchissions aux moyens de rendre la consommation du centre-ville plus attractive qualitativement.

M. le Maire –

J'ajoute, pour n'oublier personne, que, notamment la zone des Grands Champs, qui a été voulue, c'est comme cela, génère des commerces, qui eux-mêmes génèrent de l'emploi. J'essaie d'avoir une vision la plus globale possible, mais il faut que nous pensions à une cohérence du territoire. M. Sainte Fare Garnot.

M. Saint Fare Garnot –

Le rapport avec l'OPAH est direct. Je ne partage pas votre sentiment que l'on puisse couper en tranches le salami. Il y a un débat sur l'attractivité du centre-ville.

Il est à la fois sur le logement – vous avez raison, nous en sommes d'accord – mais il est aussi sur les aménagements urbains et sur le commerce. On ne peut pas séparer les choses. Nous aurions aimé connaître votre position sur Saint-Eloi. Nous avons commencé à la deviner à travers ce que vous avez indiqué. Malheureusement, elle sera très défavorable au centre-ville ; c'est un fait.

M. le Maire – Pardonnez-moi, je ne peux pas vous laisser dire cela ; je n'ai pas encore le projet complet. Je n'ai pas de position pour l'instant. Je ne suis pas là ce soir, en tant que responsable du SCOT. Nous avons un début de projet qui est présenté. Je n'ai aucune position *a priori*, et je ne suis pas le seul à décider. Vous vous trompez lorsque vous estimez que j'ai fait ma conviction.

M. Sainte Fare Garnot – Merci de ne pas m'interrompre. Nous ne vous interrompons pas. C'est la moindre des politesses. Sans doute est-ce que vous sentez bien que nous touchons un vrai sujet.

Pour finir, vous avez tort sur un point. Le développement du pôle des Grands Champs n'a pas été voulu. Ce sont des terrains privés qui ont été développés par un promoteur privé, avec le soutien de la commune de Marzy et non pas avec le soutien de la commune de Nevers. Et nous avons eu des combats politiques très durs avec le maire de Marzy, qui souhaitait continuer ce développement ; non seulement sur le site actuel, mais aussi en face, en traversant le CD 40. Et ce sont des décisions qui souvent ont été prises contre les positions que nous défendions. Et j'ai eu l'occasion personnellement de m'y opposer, comme d'autres avant moi. Je crois que c'est une histoire qui mérite d'être partagée. Malheureusement, une partie du développement commercial de notre pôle d'agglomération a été, c'est clair, un développement spontané, privé, anarchique ; et s'il avait été piloté par les autorités et les pouvoirs publics, probablement aurait-il été plus équilibré. Je suis d'accord avec vous ; il est déséquilibré. Il est déséquilibré en défaveur du centre-ville, à la défaveur de l'Est, et à la faveur excessive de l'Ouest. Car c'est un espace de décision qui appartenait au marché seul. Or, jusqu'à une date récente, les décideurs publics locaux n'avaient pas la main sur ce type de dossiers, pas la possibilité de s'opposer à des opérations privées. C'est un rappel qui est important pour comprendre l'histoire qui nous occupe.

M. le Maire – Vous ferez mal passer le fait que la Ville de Nevers n'ait pas eu son mot à dire. Si ma mémoire est bonne, la zone des Grands Champs était tout à fait soutenue par la Ville de Nevers. C'était même un élu socialiste qui la revendiquait pour contrebalancer le projet de zone de Marzy. Je rappelle que nous sommes sur le territoire de la commune de Nevers. Il ne faut peut-être pas tromper les uns et les autres ; vous êtes dans le faux, M. Sainte Fare Garnot, mais sans doute, votre ignorance, peut-être vous faire pardonner. La zone des Grands Champs d'ailleurs a tout à fait réussi en matière d'aménagements et de plantations arborées, comme chacun peut le constater.

Je ne suis pas là pour monter les commerçants les uns contre les autres. Je suis là à la fois en tant que maire et en tant que président de l'Agglomération, puisque vous m'incitez à aller sur cette piste-là, pour réfléchir à une cohérence, et soutenir

les uns et les autres, qui doivent proposer de l'activité, la maintenir, renforcer leurs emplois, voire en créer. C'est cela qui doit nous animer, plutôt que ce genre de batailles ou de propos qui sont hors sujet, voire complètement erronés, comme vous venez de conclure. Plutôt que de s'embarquer sur des zones périlleuses, je vous invite à passer au vote. Je crois que nous avons largement tout dit sur ce qui concerne l'OPAH, voire même bien au-delà. Y a-t-il des votes contre cette OPAH, qu'un certain nombre de propriétaires attendent, quoi qu'on en dise. Y a-t-il des abstentions ? Finalement, nous sommes d'accord. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-158 Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre. Mise à disposition du local situé en haut du parc Roger Salengro. Convention d'occupation du domaine public

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 158, sur la mise à disposition du local situé en haut du parc Roger Salengro avec une convention d'occupation du domaine public au profit de la jeune chambre économique de Nevers et de la Nièvre. M. l'Adjoint aux Forces économiques.

M. Maillard – La Ville de Nevers possède un local situé rue de Lourdes, en haut du Parc Roger Salengro. La Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre, association dont l'objet statutaire est d'être source de projets concourant à la redynamisation du territoire, a sollicité la mise à disposition gratuite de ce local pour y tenir une permanence. La Jeune Chambre Économique de Nevers et de la Nièvre est un laboratoire d'idées, source de projets innovants. (Pour exemple, l'organisation d'un vide dressing nocturne en centre-ville selon un modèle économique original).

En échange de la mise à disposition gratuite du local, la Ville de Nevers demande à l'association de promouvoir toutes les animations organisées ou soutenues par la collectivité et de mettre à disposition du public les documents promotionnels de l'Office de Tourisme.

Afin de soutenir la Jeune Chambre Economique et considérant que ce local, actuellement inoccupé, dépend du domaine public de la ville, je vous propose de passer une convention d'occupation du domaine public avec cette association, à compter du lundi 5 octobre 2015 et ce pour une durée de 3 ans.

M. le Maire – Pas de prise de parole sur ce sujet ? Je pense que tout le monde pourra se réjouir que cette partie en haut du parc puisse retrouver une activité et donner autre chose, également qu'une image de désolation. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Adopté à l'unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2015-159 Radio associative Nevers FM. Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

2015-160**Spectacle son et lumière Sainte Bernadette 2016. Attribution d'une subvention à l'association Sainte Bernadette de Nevers**

- M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 160, qui nous sera présentée par M. l'Adjoint aux Finances, concernant le spectacle son et lumière Sainte Bernadette 2016 et l'attribution d'une subvention à l'association Sainte Bernadette de Nevers
- M. Suet – En 2016, il est prévu de célébrer le 150ème anniversaire de la venue de Sainte Bernadette à Nevers. A cette occasion, un spectacle historique son et lumière, composé de près de 250 comédiens et artistes amateurs et professionnels, sera présenté dans le parc de l'Espace Bernadette, 34, rue Saint-Gildard.
- Lors des dix représentations qui auront lieu au cours du mois de juillet, de multiples tableaux, du XVIIe siècle à nos jours, illustreront l'histoire de Bernadette Soubirous, mais aussi celle de Nevers et de la Nièvre.
- Ainsi, l'espace Bernadette qui est un atout majeur pour le tourisme neversois et nivernais peut, grâce à cet évènement à rayonnement national, voire international, attirer 15 000 spectateurs qui viendront s'ajouter aux 200 000 pèlerins annuels. Ce projet ambitieux est piloté par l'association Sainte Bernadette de Nevers qui dispose, pour ce faire, d'un budget prévisionnel de 376 200 €.
- Afin de soutenir l'organisation de cette manifestation qui concourt à l'attractivité de notre ville, je vous propose de bien vouloir attribuer à l'association Sainte Bernadette de Nevers une subvention d'un montant de 30 000 € et m'autoriser à signer la convention annexée à la délibération. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015, nature 6574, opération 309A36. L'avis de la commission 1 a été favorable.
- (Projection d'un film)*
- M. le Maire – Merci. Y a-t-il une intervention ? M. Lagrib.
- M. Lagrib – Je souhaiterais savoir si la subvention est liée au budget Culture. Par ailleurs, avons-nous des précisions sur les différentes associations ou entreprises qui vont intervenir lors de cet événement ?
- M. le Maire – M. l'Adjoint aux Finances.
- M. Suet – La subvention est une subvention sur l'attractivité et non pas sur la culture. Il y aura dans le spectacle beaucoup de bénévolat ; très peu d'entreprises interviendront. Ce sont des acteurs ; il y a quelques professionnels. Le compte d'exploitation mentionne 70 000 € de frais, l'intervention d'un car régie. Il y a aussi les décors, pour 55 000 €. Mais il n'y a pas d'entreprise qui vienne sur ce spectacle. C'est un budget très modeste ; contrairement à ce qui s'était passé il y a vingt ans.
- M. le Maire – Merci. Pas d'autre remarque ? Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.
- Opposition : 0*
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2015-161Université de Bourgogne. Faculté de droit et de science politique. Année 2015. Attribution d'une subvention de fonctionnement

M. le Maire –

Nous passons à la délibération n° 161. Cela concerne les subventions pour les établissements de l'enseignement supérieur. Tout d'abord, la subvention pour la faculté de droit et de science politique, pour le fonctionnement, au titre de l'année 2015. Jacques Francillon nous la présente.

M. Francillon –

Merci, M. le Maire. Par délibération du 17 décembre 2004, la Ville de Nevers a signé une convention tripartite avec l'Université de Bourgogne et le Conseil Général de la Nièvre pour déterminer les conditions de participation financière à la gestion du site universitaire de la Faculté de Droit et de Science Politique, antenne de Nevers.

L'effectif, provisoire, de l'année universitaire 2015/2016 est stable par rapport à 2014/2015. Pour information, 137 étudiants étaient inscrits dont 92 en licence 1, 35 en licence 2, et 14 en licence d'Administration Publique. Concernant la licence d'administration publique, cette formation permet de promouvoir un niveau d'études équivalent à la licence, et à l'issue de ce cursus, les étudiants peuvent intégrer un master en Droit Public. Dans le même temps, les étudiants ont aussi la possibilité de se présenter à tous les concours de l'Administration. Les Neversois et les Nivernais peuvent donc poursuivre localement leurs études sur Nevers, et contribuer ainsi au dynamisme de la vie étudiante locale.

A ce titre, je vous propose de verser à l'Université de Bourgogne pour l'année universitaire 2015/2016, une subvention de 54 500 €, afin de contribuer au fonctionnement de l'antenne de Nevers de la Faculté de Droit et de Science Politique.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir accepter le versement d'une subvention de 54 500 € et m'autoriser à signer la convention correspondante.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015, nature 6574 opération 412. L'avis de la Commission 1 a été favorable.

M. le Maire –

François Diot.

M. Diot –

Mon intervention est valable pour cette délibération et d'ailleurs les deux suivantes. Il est probable que nous ayons le même débat que l'an dernier, et exactement le même débat que nous avons avec Florent Sainte Fare Garnot ces dernières années. Donc, nous pouvons aller vite. Mais un jour, peut-être, serez-vous d'accord avec moi, peut-être même dès cette année. En tout cas, cela serait cohérent avec les protestations justifiées que vous avez émises, pas plus tard que ce week-end, sur le désengagement de l'Etat et les baisses de dotations aux collectivités.

Je vous propose d'être cohérent. On ne peut pas le samedi protester contre l'étranglement financier de nos communes et le désengagement de l'Etat, et le mardi décider docilement de se substituer à ce même désengagement de l'Etat, et de participer donc à ce même étranglement financier de notre commune. D'autant

que ce n'est pas rien : sur les trois délibérations, il s'agit de 216 000 €, du budget communal, pour une compétence, l'enseignement supérieur, qui est du ressort de l'Etat.

Pour la Faculté de Droit, en plus d'une subvention générale de fonctionnement, nous finançons le ménage de l'établissement et la mise à disposition d'un agent, adjoint technique de première classe, je crois, au sein de la bibliothèque. Pour la capacité en droit, le Conseil départemental et la Ville, la rémunération des chargés d'enseignement, c'est-à-dire une partie des salaires des enseignants. Et pour l'ISAT, ce n'est pas moins de 140 000 € de subvention générale de fonctionnement, comme on dit de manière générique, avec une convention bateau qui tient en deux pages et demie à peine. J'entends ce que vous allez me répondre et nous serons même d'accord là-dessus : Oui, l'existence de cette antenne de la faculté de droit à Nevers, l'existence de l'ISAT, tout cela, ce sont des facteurs d'attractivité et c'est utile au rayonnement de la ville de Nevers. Pas de problème là-dessus, sauf qu'à ce rythme-là, on va bientôt nous demander de payer pour les arrêts de train en gare de Nevers. Et les collectivités, en tout cas, ne peuvent plus accepter de se laisser tordre le bras de cette manière par l'Etat. C'est la raison pour laquelle, tout en reconnaissant le rôle essentiel de ces formations pour notre territoire, les élus communistes s'abstiendront sur cette délibération et sur les deux autres, pour marquer notre profond désaccord dans les actes et pas uniquement dans les paroles, sur la manière dont les collectivités sont aujourd'hui traitées.

M. le Maire –

M. Francillon souhaite réagir.

M. Francillon –

Cher collègue, vous êtes cohérent avec la position que vous aviez adoptée l'année dernière. Nous avons effectivement le même débat. Vous parlez de désengagement de l'Etat. Moi, je vous réponds : Attention au risque de désengagement de l'Université de Bourgogne. Parce que, si nous coupons les vivres, pour dire les choses simplement et rapidement, il est très probable que nous n'aurons plus le soutien de l'Université de Bourgogne et de l'Université de Franche Comté. Attention, soyons prudents.

Il y a ce que dit le Président de l'Université en séance et par exemple lors du conseil de site du 14 septembre 2015 ; il dit soutenir vigoureusement les collectivités territoriales, pas seulement Nevers, mais également Auxerre, Chalon, Le Creusot. C'est ce qu'il dit en séance, en donnant d'ailleurs des exemples précis, en ce qui concerne l'ESPE, et la nouvelle licence pluridisciplinaire, l'EFEC ; en ce qui concerne aussi le soutien à l'ISAT avec la nouvelle filière Infrastructures des transports. Puis il y a ce que le Président dit *off*. On sent bien que si les collectivités territoriales, qu'il remercie pour leur engagement, précisément se désengagent, lui, il s'orientera autrement. Il y a un réel risque, et nous savons tous – nous le voyons bien au niveau de l'Agglomération – que, pour notre territoire, l'existence et le développement de cet enseignement supérieur doit être un axe prioritaire ; et incontestablement c'est un facteur d'attractivité. Je crois qu'il faut tenir bon. Voilà, je n'en dirais pas plus.

M. le Maire –

M. Diot.

- M. Diot – Oui, vous résumez en fait un chantage. Et un jour, on nous demandera notre chemise. Et que fera-t-on ? Quand je parle de financer les arrêts de train à Nevers, on est quasiment à cela, bientôt. Vous voulez des arrêts de train ; vous vous les payez. Vous voulez des formations ; vous vous les payez. Au bout d'un moment, si, chaque fois nous acceptons, nous en viendrons à vendre notre chemise.
- M. le Maire – Mme Charvy.
- Mme Charvy – Une information. Pour la licence EFEC, nous n'avons pas demandé de subvention à la Ville de Nevers. Elle ouvrira quand même, parce qu'il y a des enjeux très forts, pour M. Bonnin. Les élections ont lieu au printemps prochain, et un de ses slogans de campagne, c'est quand même la territorialisation universitaire. Je crois que le principe est acté, de faire en sorte qu'il y ait des sites universitaires dans différentes villes chefs lieu de Bourgogne. Je crois que l'idée du chantage est peut-être à réinterroger, en tout cas.
- M. le Maire – Je n'utiliserais pas forcément le terme de « chantage ». Mais il est clair que s'il n'y a pas un ressenti pour l'Université d'un soutien des collectivités à ce qu'il y a de présent, voire à leurs ambitions sur le territoire, nous n'aurons rien de plus. N'oubliez pas que nous nous inscrivons dans une future grande région, dont nous méconnaissons beaucoup de choses et nous allons rentrer en concurrence, sur le plan de l'enseignement supérieur, avec des établissements de la Franche Comté. Donc, soit on maugrée – M. Diot, je suis d'accord avec vous, je l'ai fait samedi, vous auriez pu nous rejoindre –, soit on...
- M. Diot – J'étais ailleurs.
- M. le Maire – Je le sais, je fais une boutade. Mais sachant que l'enseignement supérieur, nous en avons fait une de nos priorités, tant au niveau de l'Agglomération que de la Ville de Nevers, parce que c'est aussi un service que nous souhaitons rendre à la population, à parfois des familles qui hésitent à faire étudier leurs enfants. Et cela, c'est contraire à l'égalité des territoires. Il y a pourtant un ministère qui porte ce nom-là, mais je n'ai pas l'impression qu'il ait une grande influence dans une réforme territoriale qui aurait pu justement permettre de rééquilibrer certains des territoires périphériques comme nous le sommes, comme certains autres territoires de Franche Comté. Donc, aujourd'hui, il faut nous battre. Et ce n'est pas en diminuant notre soutien que nous aurons plus. Alors que vous le savez, nous n'entendons pas attendre quatre ou cinq ans pour un IUT. Cela veut dire aller chercher les choses, M. Bonnin ne peut pas les amener lui-même. Donc, nous allons y aller nous-mêmes. Nous nous sommes mis d'accord, un certain nombre de grands élus, parlementaires présents Département et nous allons solliciter un rendez-vous auprès de la ministre de l'Éducation Nationale, pour que l'on puisse nous libérer ces postes et créer cet IUT.
- J'entends bien, et je peux partager sur le principe votre point de vue, M. Diot, mais, en même temps, sur le plan pratique, nous n'avons pas d'autre choix que de financer ces établissements ; celui-ci et ceux qui vont suivre. Vous le rappelez, nous ne faisons que nous inscrire que dans la continuité de ce qui a été fait. Cela

m'apparaît aujourd'hui dangereux de revenir sur ces subventions, qui ancrent sur notre territoire des formations qui rendent quand même beaucoup de services à une population qui n'a pas toujours les moyens de payer des études à ses enfants ailleurs que sur notre territoire.

Voilà ce qui nous anime, et je pense que nous pouvons partager cette conclusion, même si j'entends bien que l'Etat n'assume peut-être pas tout ce qu'il devrait. Je propose de voter subvention par subvention, même si la problématique est la même, et puis nous écouterons les débats sur le reste, puisque chacun a dit, je pense, ce qu'il souhaitait dire.

Sur la subvention à la Faculté de Droit et de Science politique, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions: 2

Adopté à l'unanimité.

2015-162

ISAT. Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports. Année 2015. Attribution d'une subvention de fonctionnement.

M. le Maire – Je passe la parole à Jacques Francillon, pour la délibération portant sur la subvention à l'ISAT.

M. Francillon – L'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) est une école d'ingénieurs fortement reconnue au plan national. A ce titre, il constitue un véritable équipement de développement local et d'attractivité.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 645 élèves ingénieurs provenant de toute la France et de plusieurs pays étrangers ont été accueillis et 130 en sont ressortis diplômés (2013 : 120 – 2014 : 130). Le rayonnement de l'école contribue à faire de Nevers une des principales villes étudiantes de Bourgogne, et participe de façon significative à la dynamique de l'ensemble de l'enseignement supérieur soutenu par notre ville.

A ce titre, je vous propose de verser à l'Université de Bourgogne une subvention annuelle de 140 000 € afin de contribuer au fonctionnement de l'I.S.A.T. En conséquence, je vous demande de bien vouloir accepter le versement d'une subvention d'un montant de 140 000 € et m'autoriser à signer la convention correspondante. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015, nature 6574 opération 412. L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire – Des remarques plus spécifiques ? Ou bien vous associez les précédentes également à cette délibération ? (*assentiment*). Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions: 2

Adopté à l'unanimité.

2015-163

CNAM Bourgogne. Conservatoire National des Arts et Métiers. Centre de Capacité en droit. Année 2015. Attribution d'une subvention de fonctionnement

M. le Maire – M. Francillon, nous passons à la délibération n° 163 concernant la subvention attribué au centre de capacité en droit, géré par le Conservatoire National des Arts et Métiers.

M. Francillon – Depuis 2006, le C.N.A.M (Conservatoire National des Arts et Métiers) Bourgogne assure la gestion et le fonctionnement du Centre de Capacité en Droit de Nevers, sous tutelle pédagogique de l'Université de Bourgogne. Le Centre de Capacité en Droit propose, à Nevers, un enseignement de première et seconde années par l'intervention d'un responsable pédagogique, agréé par l'Université de Bourgogne.

Pour l'année universitaire 2014-2015, ce centre a accueilli 41 étudiants, avec un taux actuel de réussite aux examens de 66% en 1^{ère} année et 50% en 2^{ème} année (88% et 75% prévisibles après les épreuves de rattrapage en septembre). Pour celle de 2015-2016, l'effectif prévisionnel est de 40 auditeurs (30 en 1^{ère} année et 10 en 2^{ème} année). Il est prévu, par auditeur, 270 heures de cours la première année et 210 heures la deuxième année (droit civil, droit public, droit commercial, droit du travail, droit des successions, droit pénal, droit administratif).

En outre, je vous rappelle que depuis plusieurs années, le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil départemental de la Nièvre et la Ville de Nevers participent au fonctionnement de cette structure pour la rémunération des chargés d'enseignement et des frais de gestion administrative.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir accepter le versement d'une subvention d'un montant de 22 000 € et m'autoriser à signer la convention correspondante. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015, nature 6574 opération 412. L'avis de la commission 1 a été favorable.

M. le Maire – Je vous remercie. Nous associons les mêmes remarques que tout à l'heure (*délibération n° 162*). Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions: 2

Adopté à l'unanimité.

2015-164

Boulevard de l'Hôpital. Changement de dénomination. Proposition. Avenue Patrick Guillot (ancien directeur de l'hôpital (1992-1998))

M. le Maire – Nous appelons la délibération n° 164, concernant le boulevard de l'Hôpital et son changement de dénomination. C'est Corinne Mangel qui va nous la présenter. Mais avant de lui céder la parole, je rappellerai que Patrick Guillot a été directeur de l'hôpital entre 1992 et 1998. Il a surtout été un des artisans de la construction du nouvel hôpital Pierre Bérégovoy. Il est malheureusement décédé au cours de l'été et nous avons souhaité lui rendre hommage en proposant que le Boulevard de l'Hôpital soit dévolu à son nom. Je laisse le soin à Corinne Mangel de nous expliquer cela plus en détail.

Mme Mangel – Merci, M. le Maire. Le 20 août 2015, est décédé M. Patrick Guillot qui débuta sa carrière au centre hospitalier de Nevers en 1981 en tant qu'attaché de direction.

Après des fonctions à Decize et à Saumur, il revint à Nevers en 1992 pour occuper jusqu'en 1998 le poste de directeur général du centre hospitalier de Nevers. A ce titre, il fut celui qui supervisa, aux côtés de Didier Boulaud alors Président du Conseil d'Administration, la construction du nouvel hôpital Pierre-Bérégovoy, terminé en 2002.

Afin de lui rendre hommage, je vous propose d'attribuer son nom au Boulevard de l'Hôpital (voie relevant du domaine public de la Ville de Nevers, section cadastrale CY, située entre le rond-point Jean-Louis-Ramey et le rond-point de la Laïcité) qui prendra la dénomination suivante :

AVENUE PATRICK GUILLOT

(1951-2015)

Directeur de l'hôpital de Nevers (1992-1998)

Les avis de la commission 1 et de la commission de dénomination des rues ont été favorables.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il une demande d'intervention ? Philippe Cordier.

M. Cordier – Chers collègues, M. le Maire. En complément de ce qui vient d'être dit par Mme Corinne Mangel, je voudrais souligner les remerciements de la communauté médicale entière, qu'elle soit hospitalière ou libérale, concernant cette attribution.

“Patrick Guillot fut celui qui supervisa aux côtés de Didier Boulaud la construction de l'hôpital Bérégovoy. Son professionnalisme fit l'unanimité et son mérite fut reconnu par tous.

De 1992 à 1998, il dirigea le centre hospitalier, puis fut nommé au centre hospitalier universitaire de Strasbourg, où là également son charisme fut apprécié, ses collègues strasbourgeois lui rendant d'ailleurs un hommage appuyé lors de ses obsèques. Reconnu également au niveau du ministère de la Santé, dont un représentant était présent lors de la cérémonie religieuse. Il avait gardé des liens étroits avec notre ville et avec le milieu médical. Il nous paraissait donc important de souligner l'action importante de Patrick Guillot concernant l'installation de cet hôpital pilote de notre département”.

M. le Maire – Merci, M. l'Adjoint à la Santé. Je voudrais ajouter, pour l'avoir connu à titre personnel, qu'au-delà de ses qualités professionnelles, c'était quelqu'un de profondément humain. Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je convie bien sûr l'ensemble des membres du conseil municipal à venir à l'inauguration plus officielle que nous ferons sans doute avec la famille à une date que nous déterminerons.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2015-165

Transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager ZPPAUP en Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine AVAP. Mise à l'étude et approbation des modalités de concertation

Adopté à l'unanimité

2015-166 **Acquisition foncière. 41 Fg de la Baratte*****Adopté à l'unanimité*****2015-167** **Acquisitions foncières. Lieudit Le Vernais à Nevers**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 167. L'Adjointe au Cadre de Vie nous la présente. Elle concerne une acquisition au lieudit le Vernais à Nevers.

Mme Wozniak – M. et Mme Michel Virmoux sont propriétaires de deux parcelles de terre, en nature de jardins maraîchers, situées à Nevers, Lieudit Le Vernais :

- la parcelle cadastrée AT n°21 d'une superficie de 6 148 m², classée par le Plan d'Occupation des Sols en zone NA1 1i et 2 i (zone naturelle non équipée, aléa faible et moyen du Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et ND2 3i (zone naturelle à protéger en raison du site ou à protéger de haute urbanisation en raison de risques naturels – zones inondables notamment Aléa fort du PPRI Loire)
- la parcelle cadastrée AT n°90 d'une superficie de 1 687 m², située en zone ND2 3i.

Les deux parcelles sont également concernées par des réserves de voirie figurant au POS en vigueur. Leur valeur a été estimée à 28 000 € par France Domaine avec une marge de négociation de 10%.

L'acquisition de ces parcelles exploitées pendant de nombreuses années par M. et Mme Virmoux, maraîchers professionnels, permettrait de compléter les surfaces mises à disposition de jeunes maraîchers dans le cadre de l'espace test du Poumon Vert. Mr et Mme Virmoux sont vendeurs au prix négocié de 30 000 €.

Compte tenu de l'intérêt présenté par ces parcelles (7 835 m² au total) pour l'installation de jeunes maraîchers préservant ainsi la vocation traditionnelle du secteur et favorisant le développement d'un circuit court de production, Compte tenu de la présence d'équipements particuliers de nature à valoriser la parcelle AT n°21 (outre 2 puits, existence d'une ligne électrique, permettant d'alimenter deux pompes d'arrosage), je vous propose :

- de nous prononcer pour l'acquisition de ces terrains au prix de 30 000 €, soit 3,83 €/m² conforme à la fourchette haute de l'estimation de France Domaine et de prendre en charge les frais afférents,
- de m'autoriser à signer tous les actes à intervenir.

La rédaction des actes de vente sera confiée à l'étude de Maîtres Lhéritier et Ciron, notaires à Nevers.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville : Opération 518 – Nature 2111 – Antenne 518A02. L'avis de la commission 3 a été favorable.

J'ajouterais que nous sommes à un moment charnière avec un double enjeu. C'est d'abord d'assurer la continuité du circuit court et de diversification de l'offre de produits de maraîchage (du raisonné et du bio) et d'assurer aussi la continuité

de l'espace test. Nous sommes en pourparlers avec Guillaume Debeer. Nous lui avons récemment envoyé un courrier conjoint avec le Conseil départemental pour lui faire des propositions. Nous l'accompagnons, et nous essayons de pérenniser son installation. La proposition concrète qui a été faite, c'est que Guillaume Debeer puisse jouir des terres qui sont déjà éco-certifiées, donc déjà utilisées par les deux maraichers tests, et que les deux nouveaux testeurs soient installés sur les terres de M. Virmoux.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ? Nous votons cette acquisition. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2015-168 **Acquisition des parcelles de terrain composant le stade du Pré Fleuri**

Adopté à l'unanimité

2015-169 **Acquisition d'une voirie située entre la rue des Grands Champs et la rue des Champs Pacauds. Convention Ville de Nevers/Copropriété Cité Thomson. Incorporation dans le domaine public communal**

Adopté à l'unanimité

2015-170 **Vente d'une maison située 35 rue du Maréchal Lyautey**

Adopté à l'unanimité

2015-171 **Beffroi. Travaux de réfection de la charpente et de la couverture. Convention de maîtrise d'ouvrage entre les trois copropriétaires**

M, le Maire – Mme l'Adjointe, vous avez toujours la parole pour la délibération n° 171 concernant le Beffroi et les travaux de réfection de la charpente et de la couverture, avec une convention de maîtrise d'ouvrage.

Mme Wozniak – Le bâtiment du Beffroi situé 58, 60 et 62, rue François Mitterrand à Nevers est implanté sur deux parcelles cadastrales (BK 229 et BK 228). La parcelle BK 229 est la propriété en indivision de la famille Oliver et la parcelle BK 228 est la copropriété de la S.A.S Pierval et de la Ville de Nevers.

L'état des dégradations de la couverture et de la charpente a nécessité une étude de rénovation. Suite aux résultats de cette étude, l'engagement des travaux a été décidé, un plan de financement a été élaboré et des subventions ont été sollicitées (voir délibération N°2015-095C du 23 juin 2015).

S'agissant d'un ouvrage unique, une situation de co-maîtrise d'ouvrage existe de fait entre les différents propriétaires. L'unicité du projet et la nécessité d'une gestion globale ont engendré un accord de principe des intervenants pour une maîtrise d'ouvrage unique.

La convention précise les conditions et les termes d'exercice de la maîtrise d'ouvrage unique, confiée à la Ville de Nevers, suivant les termes de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir approuver les termes de cette convention et m'autoriser à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'opération 391A30, nature 21318 du budget 2015. L'avis de la commission 3 a été favorable.

Je rajouterais que l'estimation des travaux est de 919 000 €. Il s'agit de la réfection de la charpente et de la couverture. C'est un chantier assez délicat à mener. Il débutera en février et les entreprises seront retenues en janvier.

M. le Maire –

Je précise que, comme cela va impacter la zone commerçante et piétonne, nous échangerons avec les commerçants et les riverains sur la gêne que cela occasionnera, durant la période d'échafaudage. Y a-t-il des observations. S'il n'y en a pas, nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2015-172

Agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public appartenant à la Ville de Nevers

M. le Maire –

Nous enchaînons avec la délibération n° 172. Hervé Barsse nous la présente. Elle concerne l'agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public et les installations au public appartenant à la Ville de Nevers.

M. Barsse –

Merci, M. le Maire. L'article L111-7-6 du code de la construction et de l'habitation prévoit que « Les établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

Ainsi,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L111-7-3 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,

Vu l'arrêté du 27 mai 2015 relatif à la demande de prorogation des délais de dépôt ou d'exécution d'un schéma directeur d'accessibilité,

Considérant que l'ordonnance citée ci-dessus prévoit que tout propriétaire d'établissement recevant du public doit s'engager à respecter les obligations d'accessibilité dans un calendrier précis, au terme d'une période de trois années pour les établissements du 2ème groupe (ERP cat. 5), ou au terme de six années pour les établissements du 1er groupe (ERP cat. 1 à 4),

Considérant que les caractéristiques de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) sont les suivantes :

- il répertorie les établissements recevant du public non conformes et prévoit le phasage des travaux nécessaires et leurs financements, échelonnés sur 3 ou 6 ans suivant le cas,

- C'est un engagement irréversible. Un dossier validé doit être mené à son terme. Pour cela, le dispositif comporte des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. Des sanctions financières graduées sont appliquées en cas de non-respect. Le produit des sanctions est réinvesti au profit de l'accessibilité universelle.

- Il doit être déposé à la Préfecture avant le 27 septembre 2015.

La Ville de Nevers possède actuellement 90 sites municipaux à mettre aux normes et l'estimation du coût des travaux à réaliser s'élève au total à environ 8 M€.

Compte tenu de tous ces éléments et afin de poursuivre la mise en conformité de tous nos bâtiments, je vous propose :

- de décider l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée Ad'AP pour les locaux non accessibles à tous,
- de solliciter auprès de M. le préfet de la Nièvre la validation de cet agenda, afin d'entériner les échéanciers de mise en accessibilité,
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette décision.

M. le Maire –

Merci. Vu le nombre de bâtiments et le coût que cela représente, prévoir un agenda s'avère nécessaire, sachant que nous avons quand même commencé dès cette année de développer une politique d'aménagement, avec les fonds dont nous disposons. Y a-t-il une demande de prise de parole ?

M. Barsse –

Je voulais juste remercier l'ancienne municipalité de m'avoir laissé les mains libres, puisque je me suis fondé sur des études de 2008 ; or, depuis 2008, rien n'a été fait. Et remercier la nouvelle municipalité, qui m'a laissé, grâce à son « trésorier spendideux », carte blanche pour tous les aménagements possibles. Merci à tous.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – C'est inutile, comme remarque et je ne répondrai pas sur le même terrain. Simplement, puisque nous sommes interrogés, pris à partie en vérité, je voudrais dire que, dans le domaine de l'accessibilité, il vous suffit de vous reporter à l'ensemble des travaux qui ont été faits en matière d'accessibilité sur la voirie notamment et sur les bâtiments publics, même si c'était plus difficile, c'est vrai, travaux qui recouvrent des sommes considérables, pour vous rendre compte que votre critique est parfaitement caricaturale.

Nous étions conseillés, vous le savez, par l'actuelle présidente de la commission nationale sur le sujet. On peut et on doit discuter, il n'y a aucune difficulté. Quand j'observe les calendriers que vous proposez au conseil, je n'ai pas le sentiment que vous révolutionniez quoi que ce soit et certainement pas le rythme des travaux d'accessibilité dans notre ville. Le fait d'être nouveau n'autorise pas à dire des âneries. Et j'aimerais vous dire que, puisque vous donnez des leçons, le calendrier que vous retenez profite largement des souplesses – à mon avis, coupables – données par le législateur aux communes. L'obligation d'accessibilité, comme vous le savez, aurait dû être assumée déjà ; elle a été repoussée dans le temps. Puisque vous êtes meilleur que tout le monde, on pouvait s'attendre à ce que les choses soient faites dans des délais courts. Quand on regarde le calendrier que vous proposez, on voit que ce n'est pas vrai. Je propose plutôt que l'on évite, si c'est possible, les prises à partie entre nous. Je sais que ce n'est pas la mode, mais après tout, on pourrait faire cet effort et éviter ainsi les caricatures. Nous allons voter votre délibération. Personne ne dit que votre travail est inutile, incongru et inexistant.

M. Barsse – Je vous remercie à nouveau de me dire que je caricature et de prétendre que je dis des âneries. Ce que je constate, M. Sainte Fare Garnot, c'est qu'effectivement les travaux qui ont été faits dans la ville de la Nevers l'ont été au niveau de la voirie, car c'était obligatoire. Cela ne dépendait pas de la volonté de la municipalité. A chaque fois qu'un trottoir ou une route était touché, la loi vous obligeait à mettre en conformité. A Nevers, pendant des années, rien n'avait été fait, en termes de volonté municipale, pour ce qui concerne la mise en accessibilité des ERP ou de la voirie. Je suis désolé, j'étais très bien placé. J'ai mis dix années à avoir une espèce d'élévateur devant la mairie, qui ne sert à rien, puisqu'il tombe en panne une fois sur deux. Et la seule fois où il a été mis en avant, c'était en mettant à l'intérieur de cet élévateur des personnes non voyantes. Les non-voyants n'ont jamais eu besoin d'ascenseur pour monter des marches.

M. Sainte Fare Garnot. Je ne fais pas de caricatures, je ne dis pas des âneries. Rien n'a été fait. Tout doit être fait dans l'urgence, puisqu'il n'y a eu que huit mois pour mettre en route le projet d'ADAPT, qui normalement aurait dû être mis en route depuis des années et rien n'avait été fait. Le grand bâtiment de la faïence n'est pas adapté. Vous auriez pu refuser de signer la mise en conformité ; vous l'avez quand même signée. Il y a 137 000 € de dépenses. Ne me reprenez pas sur ce que je connais du bout des doigts, du bout des roues et du bout des dents.

M. le Maire – M. Barsse exprimait aussi son ressenti en tant que Neversois sans qu'il lui soit nécessaire d'indiquer que ses propos s'apparentent à des âneries. Si

véritablement c'en était, je pense qu'il ne serait pas à la place qu'il occupe. Il sait malheureusement de quoi il parle et en même temps il essaie de développer un agenda d'accessibilité nécessaire, compte tenu de l'ensemble des bâtiments que nous avons, assez disséminés d'ailleurs sur le territoire et dans un contexte, je le rappelle, beaucoup plus contraint que vous ne l'aviez, pour lancer ce programme d'accessibilité des ERP. Vous n'aviez pas ces baisses de dotations de l'Etat. Vous pouvez réagir.

M. Sainte Fare Garnot – Je serai bref, parce que plutôt que d'un débat, il s'agit davantage d'une partie de ping pong et cela n'est pas intéressant pour les Neversois. Nous observons que vous avez une posture qui est celle d'un monde en noir et blanc, d'un monde de bande dessinée. Il y a les bons et les méchants : « *Rien n'a été fait* » et puis, vous allez tout faire, mieux que tout le monde et les Neversois constatent chaque jour que c'est faux.

M. Barsse, le respect dû à votre personne n'est en aucune manière questionné, ce n'est pas le sujet ; ce sont vos propos et votre posture politique qui sont faux. Et je m'inscris en faux avec vos déclarations. Nous avons beaucoup fait pour l'accessibilité. Vous dites que c'est par obligation ; c'est une stricte vérité et je ne dis pas le contraire, sauf que beaucoup de communes se sont lavées les mains de leurs obligations législatives, nous ne l'avons pas fait ; les efforts en matière d'accessibilité de voirie que nous avons faits sont considérables. Si vous étiez honnête, pour commenceriez par cela, pour dire après que l'accessibilité des ERP, c'est un grand sujet devant nous, qui est effectivement abordé et dont vous pourriez avoir la fierté de dire : « c'est le cap que je donne à l'action municipale » ; et nous serions d'accord ! Quel besoin de nous opposer sur ce qui ne nous oppose pas. Quel besoin de cette caricature ! Elle est permanente depuis dix-huit mois.

M. Barsse – Je ne m'oppose pas à vous. Je dis la vérité. Qu'avez-vous fait ?

M. Sainte Fare Garnot – Je vous ai répondu.

M. Barsse – Quand on est en fauteuil roulant, pour l'accessibilité, qu'est-ce qui a été fait, pour l'accessibilité des bâtiments ?

M. Sainte Fare Garnot – Je vous ai déjà répondu.

M. le Maire – Je constate que beaucoup d'établissements recevant du public appartenant à la mairie de Nevers n'ont reçu aucun aménagement. C'est la réalité, M. Sainte Fare Garnot. Vous avez peut-être fait des aménagements de voirie. Mais en termes d'aménagement de locaux et c'est le sujet de ce soir, peu a été fait et M. Barsse a le droit de le dire et de le dénoncer.

Vous indiquez que les Neversois ne seraient pas satisfaits de notre action ; je doute que vous pouvez le savoir, puisque vous n'êtes jamais sur le territoire. C'est une petite parenthèse que je fais en même temps. Exprimez-vous au nom de votre groupe, mais pas au nom des Neversois, s'il vous plaît. Je propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

*Adopté à l'unanimité*2015-173*Panneaux photovoltaïques installés au centre technique horticole. Vente de l'énergie électrique produite. Central EDF/Ville de Nevers*

M. le Maire – La parole est à M. Devoise, pour nous présenter la délibération n° 173 concernant les panneaux photovoltaïques installés au centre horticole. Vente de l'énergie électrique produite. Central EDF/Ville de Nevers.

M. Devoise – M. le Maire, chers collègues. En 2006, des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le pavillon de gardien du Centre Technique Horticole C.T.H. situé 41, Bd du Grand Pré des Bordes à Nevers.

Cet équipement de production d'électricité, à partir de l'énergie radiative du soleil, peut développer une puissance maximale de 1 kW, dite « puissance crête ». Sa production annuelle d'électricité, variable en fonction des conditions météorologiques, est estimée en moyenne à 1200 kWh.

Conformément à la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et aux articles L314-1 et suivants du code de l'énergie, EDF (et elle seule) a l'obligation d'acheter, pendant 20 ans, l'électricité produite par une installation photovoltaïque reliée au réseau public de distribution d'électricité par un raccordement unique, aboutissant à un seul point de livraison. Les tarifs du photovoltaïques sont fixés par l'Etat.

Ainsi, le tarif d'achat par EDF de l'énergie électrique produite au C.T.H., est déterminé en fonction de la date de la demande complète de contrat, soit le 22 janvier 2009. En conséquence, le tarif applicable, correspondant à l'arrêté du 10 juillet 2006, s'élève à 57.167 c€/kWh hors TVA jusqu'à un plafond de production de 1500 kWh, et de 5 c€/kWh hors TVA au-delà de ce plafond.

Ce tarif sera indexé chaque année, selon le coefficient défini au contrat. La recette annuelle attendue par la Ville de Nevers, est évaluée à 760 € hors taxes, en moyenne, en valeur 2015. Le contrat ci-joint, établi par EDF – Agence Obligation d'Achat Solaire, prend effet à la date de mise en service du raccordement de l'installation, soit le 26 juillet 2006, et arrivera à échéance le 25 juillet 2026.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'accepter les termes de ce contrat (Voir conditions générales et conditions particulières) et m'autoriser à le signer.

La recette sera imputée sur le budget 2015, opération 393A02, nature 7088.

L'avis de la commission 2 a été favorable.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Nous votons sur cette délibération. Qui vote contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

**2015-174 Installation et hébergement d'équipements de télé relevé des consommations de gaz.
Convention cadre Ville de Nevers/GrDF**

Adopté à l'unanimité

2015-175 Édification d'une stèle commémorative à la mémoire des Compagnons de la Libération

M. le Maire – La parole est à Jean-Pierre Manse pour la délibération n° 175 concernant l'édification d'une stèle commémorative à la mémoire des Compagnons de la Libération.

M. Manse – M. le Maire, chers collègues. Nous parlons de mémoire ; je n'oublie pas dans cette enceinte ce qui a été dit tout à l'heure sur une compétence que j'avais dans une vie antérieure, au niveau du sport. Je n'ai pas voulu répondre parce que cela me paraissait totalement insignifiant. Je vais parler de la Mémoire, mais de la véritable Mémoire.

En 1997, la Ville de Nevers a honoré Henry Bouquillard, sous-lieutenant des Forces Aériennes Françaises Libres, membre du 1^{er} Conseil de l'Ordre de la Libération en érigeant une stèle à sa mémoire au carrefour de la rue Henry Bouquillard et de la rue des Montôts.

L'Association des Familles de Compagnon de la Libération 51 bis Bd de la Tour-Maubourg 75700 Paris a pour objet de perpétuer leur mémoire et de pérenniser auprès des jeunes générations l'idéal et la force de leur engagement ainsi que de leur sacrifice. Dans cet objectif, le délégué nivernais de l'association, M. Eric Segonne, neveu d'Henry Bouquillard, propose qu'une stèle rappelant les noms des sept Compagnons Nivernais soit érigée, square de la Résistance, face à la Délégation Militaire.

Ces Compagnons nivernais sont :

Maurice Bonté - 1^{ère} Division Française Libre

Henry Bouquillard - FAFL Mort pour la France

Charles Cliquet - FFI

Paul Jourdier - 1^{ère} Division Française Libre

Jacques Renard – FFI Mort pour la France

Pierre Tassin de Saint Péreuse - FAFL

Elie Touchaleaume – FNFL.

Cette initiative a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation avec les différents partenaires associés : Etat, collectivités territoriales et associations d'anciens combattants, à la Direction Départementale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en présence de sa Directrice, ainsi que d'une visite sur le site, square de la Résistance. Elle se fait également en lien avec les descendants des Compagnons.

La Délégation Nivernaise de l'Association se charge :

- d'obtenir les autorisations nécessaires à cette réalisation
- de rechercher les partenaires financiers pour satisfaire à l'objectif recherché, la dépense étant de l'ordre de 8300 €
- de faire réaliser la stèle par un sculpteur.

La participation de la Ville de Nevers est envisagée sous forme de prestations de la part des services techniques municipaux comprenant, le transport de la pierre et les travaux nécessaires à son édification. Cette participation a été estimée à 1 645 €.

Dans le cadre de notre soutien aux associations d'Anciens Combattants, M. Le Maire propose :

- d'accepter le projet de stèle,
- de retenir le site du square de la Résistance pour son implantation,
- de prendre en charge la logistique de l'installation de la stèle.

L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable à ce projet par lettre du 19 mars dernier. Le Souvenir Français assurera l'entretien ultérieur de la stèle.

Je précise que les financements sont bien engagés. J'ai eu un contact récemment avec Eric Ségonne, qui a de bons espoirs pour arriver à la somme de 8 300 €.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2015-176

Lecture publique. Offre commune aux médiathèques de Nevers Agglomération. Modalités de fonctionnement et nouvelle tarification

M. le Maire –

La parole est à Mme l'Adjointe à la Culture pour la délibération n° 176, l'offre commune aux médiathèques de Nevers Agglomération, les modalités de fonctionnement et la nouvelle tarification.

Mme Lorans–

Dans le cadre de sa politique culturelle, Nevers Agglomération a souhaité intervenir dans le domaine de la lecture publique. Deux projets sont actuellement en cours de finalisation :

L'offre numérique : permettre à tous les abonnés des médiathèques de bénéficier d'un accès à l'offre numérique sur leur propre matériel (vidéo, e-books, BD, documentaires, code la route, orthodidacte, méthodes de langue, dictionnaire, ...)

La carte unique : qui implique la mise en place d'un logiciel commun à toutes les médiathèques et donc des catalogues mis en commun et accessibles à tous les abonnés du territoire par l'intermédiaire d'un portail internet.

Nevers Agglomération a donc pris en charge :

- le financement de la fourniture et de l'installation d'un portail et d'un logiciel de la Société C3RB, communs à toutes les médiathèques ainsi que la formation des agents ;
- la participation à un groupement de commande réalisé avec le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Loire et Nohain pour offrir une offre numérique de qualité à tous les abonnés.

Nevers Agglomération réalisera les actions suivantes :

- le financement des nouvelles cartes d'abonné de toutes les médiathèques ;
- le transport des ouvrages entre les médiathèques.

Dès l'automne 2015, un abonné de l'une des médiathèques des communes de l'agglomération aura accès :

- dans sa médiathèque, à l'ensemble des ouvrages proposés par toutes les médiathèques puisque toutes les médiathèques disposeront du même logiciel et donc du même catalogue. Les abonnés auront ainsi un égal accès à toutes les médiathèques avec la même carte à compter du mois de novembre 2015.
- chez lui ou dans le lieu qu'il souhaite avec un ordinateur, une tablette ou un portable, chaque abonné de médiathèque aura accès à une offre numérique qui comprendra de la presse, de la musique, des vidéos, des livres, des BD, de l'autoformation, ...

Les bibliothécaires des communes de Fourchambault, Garchizy, Marzy, Nevers, Pougues les Eaux et Varennes-Vauzelles ont été concertés et ont travaillé ensemble pour proposer une offre plus riche, étoffée et attractive à leurs abonnés et pour que tous les abonnés disposent de la même offre quelle que soit leur adresse au sein de l'agglomération.

Actuellement, l'ensemble des médiathèques compte environ 9.000 abonnés qui s'abonnent pour un coût annuel qui va de 3,60€ à 11,70€ pour un adulte domicilié dans l'agglomération.

L'extension et l'harmonisation de l'offre de lecture publique à tous les habitants de Nevers Agglomération intègrent la mise en place d'une tarification unique pour les médiathèques des communes membres de Nevers Agglomération.

Aussi je vous propose :

- de voter les tarifs suivants applicables à compter du 2 novembre 2015 :
 - . 8€ pour les adultes domiciliés sur le territoire de Nevers Agglomération
 - . 15€ pour les adultes domiciliés hors du territoire de Nevers Agglomération
 - . Gratuité pour les enfants scolarisés et les étudiants jusqu'à 26 ans sur présentation d'un certificat de scolarité
 - . Gratuité pour les minima sociaux et les handicapés sur présentation d'un justificatif
- de limiter les prêts sur le catalogue commun à 25 documents par carte (livres, BD, revues, CD ROM, DVD, livres CD, partitions) sur une durée maximale de quatre semaines

L'avis de la commission 3 a été favorable.

- M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? François Diot.
- M. Diot – Sur le principe, évidemment pas de problème, pour faire en sorte que le maximum de personnes ait accès au maximum d'ouvrages. Deux questions. En cas de surcroît de fréquentation et de participation – ce qu'il faut espérer – qui prend en charge le surcoût ? Imaginons qu'il y ait 200, 300, 400, 500 personnes de plus à la médiathèque de Nevers, cela va se traduire par des surcoûts. Est-ce que cela va être pris en charge exclusivement par la Ville de Nevers ? Deuxième question. Je suis aussi conseiller communautaire. Je n'ai jamais vu passer de délibération sur le sujet. Or, on annonce ici que c'est l'Agglomération qui financera le transport des ouvrages entre les médiathèques. Soit cela m'a échappé, soit c'est au prochain conseil.
- M. le Maire – Véronique Lorans.
- Mme Lorans – C'est un projet qui date déjà d'un certain temps et qui est passé, à ma connaissance, à l'Agglomération. Il s'agit ici de délibérer sur les tarifs appliqués, car il y a changement du tarif de toutes les médiathèques pour avoir une harmonisation des tarifs.
- M. le Maire – De mémoire, nous avons dû examiner cette question au dernier conseil communautaire qui s'est tenu avant l'été. D'autres remarques ?
- Mme Lorans – Le surcoût sera uniquement le transport des documents ou des ouvrages entre les médiathèques et il sera assuré par l'Agglomération.
- M. Diot – Je parlais du surcoût en cas de sur-fréquentation.
- M. le Maire – Nous n'en sommes peut-être pas là, à ce stade. C'est une convention ; pour l'instant nous misons déjà sur le fait qu'il faut que cela marche et que les usagers utilisent cette proposition beaucoup plus élargie. Je rappelle que dans certaines communes des usagers n'ont pas accès à des espaces numériques. La médiathèque Jean Jaurès le permettra. Cette démarche en commun est donc intéressante à proposer aux habitants des communes de l'agglomération.
- Mme Lorans C'est une question que nous serons très heureux de se poser le temps venu.
- M. le Maire – Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2015-177 Soutien à l'encadrement d'un club sportif. Association Nevers Football. Convention entre l'association départementale pour l'emploi sportif et socioculturel de la Nièvre (ADESS 58) et la Ville de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2015-178 **Courts de tennis couverts du CDTN. Comité départemental de tennis de la Nièvre. Location pour des clubs locaux. Convention CDTN/Ville de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2015-179 **Organisation des temps d'activités périscolaires. Mise en œuvre des modalités d'application dans les écoles maternelles et élémentaires**

Adopté à l'unanimité.

2015-180 **Scolarisation d'élèves de Nevers dans les communes extérieures. Participation de la Ville de Nevers. Année scolaire 2014-2015**

Adopté à l'unanimité.

2015-181 **Action en faveur d'enfants à mobilité réduite. Prêt d'un minibus. Convention Association des paralysés de France/ Ville de Nevers. Année scolaire 2015-2016**

Adopté à l'unanimité.

2015-182 **Contrat de ville de l'agglomération de Nevers 2015-2020. Approbation**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 182 concernant le contrat de l'Agglomération et son approbation en conseil municipal. Mme l'Adjointe aux Quartiers nous le présente.

Mme Villette – La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine définit la Politique de la Ville comme une approche globale entre l'urbain, l'économique et le social et succède au contrat urbain de cohésion sociale.

Le contrat de ville 2015/2020 de l'Agglomération de Nevers, conformément à la loi citée ci-dessus, s'inscrit dans la volonté de réduire les écarts entre les quartiers les plus en difficulté et les autres afin de les réintégrer dans les dynamiques urbaines d'ensemble. Cette réforme vise également à redéfinir la géographie prioritaire et le redécoupage mené par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires indique pour le territoire de l'Agglomération, quatre quartiers classés en politique de la Ville qui sont tous situés sur la commune de Nevers :

- La Grande-Pâture / les Montôts ;
- Le Banlay
- Les Bords-de-Loire
- La Baratte / Les Courlis

Les orientations du contrat de ville 2015/2020 se déclinent autour de quatre piliers :

- La réussite éducative et la persévérance scolaire
- L'insertion professionnelle, le développement économique, l'emploi
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Les valeurs de la République

Auxquels s'ajoutent comme axes transversaux, les thématiques concourant à :

- La lutte contre les discriminations
- L'égalité Homme/Femme
- La jeunesse

La circulaire du premier Ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de Ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de Ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants au travers des Conseils citoyens

L'élaboration du contrat de ville de Nevers-Agglomération 2015/2020 s'est appuyé sur un diagnostic partagé entre les services de l'Etat, des collectivités territoriales, des acteurs de la société civile et des habitants.

A l'issue du diagnostic, des orientations stratégiques ont été déclinées, permettant de définir les différents plans d'actions par thématiques issues des quatre piliers.

Ces 3 étapes ont été validées par le comité de pilotage placé sous la co-présidence du préfet de la Nièvre et du Président de Nevers-Agglomération et maire de la commune de Nevers.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le contrat de ville 2015/2020 de l'Agglomération de Nevers,
- d'autoriser le Maire à le signer, ainsi que les éventuels documents afférents et à en suivre son exécution.

L'avis de la commission 3 a été favorable.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Mme Charvy.

Mme Charvy –

Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, au service de l'égalité, de la justice sociale et de l'émancipation pour tous, comment ne pas être pour ? Pourtant, derrière un concept assez idéal, on débusque quelques travers. Notamment, alors que l'objectif prioritaire du contrat de ville est de favoriser l'innovation et l'expérimentation, on note de nombreuses reconductions des actions entreprises et pas d'innovations.

On peut également relever parfois l'imprécision des objectifs des conventions et leur insuffisante hiérarchisation, contribuant parfois à un lissage des territoires – j'ai pu repérer par exemple, à travers la presse, que ce serait la même chose à Cosne qu'à Nevers – et donc à un ciblage insuffisant.

Cela m'amène à poser la question centrale dans l'analyse de ce document : où est la patte neversoise, où est l'empreinte, vraiment, la patte de la ville de Nevers, par

rapport à ce contrat de ville ? A part, peut-être, page 118, sous le chapitre « Cadre de vie et renouvellement urbain, » où l'on trouve la référence à la vidéo protection. La question est la suivante : quelle est la ligne politique de notre cité par rapport au contrat de ville, qui, comme son nom l'indique, concerne d'abord l'avenir de Nevers, même si, en effet, plusieurs parties ont contribué à l'élaboration de ce contrat ?

D'autres questions me semblent être restées en suspens. Celle, par exemple, des conseils citoyens, qui n'ont pas, si j'ai bien compris, encore vu le jour. Nous avons évoqué cela en commission, et je n'ai pas obtenu à ce moment-là de réponse suffisante.

J'évoque à nouveau la commission, où j'ai posé des questions et où il ne m'a pas été caché la difficulté à maîtriser un outil contraint, très contraint, et complexe. Cependant, quelques jours plus tard, je repose la question : « Quelles sont les lignes de force d'une politique neversoise, au sujet du contrat de ville ? ».

M. le Maire –

Mme Villette va vous répondre, sachant qu'il s'agit du contrat de ville de Nevers Agglomération.

Mme Villette –

Nous avons déjà évoqué ces questions effectivement lors de la commission du projet de délibération. Ce qui avait été dit lors de la commission, c'est que les règles de ce contrat de ville sont effectivement assez idéales, assez généreuses, puisque tout est dans tout et que tout est extrêmement mêlé. On aborde les questions de politique de la ville aussi bien par le biais du renouvellement urbain, du cadre de vie, de l'emploi, de la formation, de la cohésion sociale, de la lutte contre l'échec scolaire. L'outil a été évolutif ; les élus ainsi que les représentants de l'Etat qui ont travaillé sur ce document, qui n'est qu'une première base de travail – je pense que nous pouvons le dire aujourd'hui, sans trop s'avancer –. Des principes généraux ont été mentionnés, d'une part par la commande faite par l'Etat, mais aussi du fait d'une contrainte, qui est celle de Région. Nous aurions bien sûr tous voulu mettre notre patte à ce projet, nous nous sommes heurtés à ces contraintes, de l'Etat et de la Région, cette dernière faisant savoir que nous devons rentrer dans ses objectifs, pour que les financements soient accordés. Nous avons, bien sûr, des objectifs communs et des préoccupations communes, que ce soit la commune, la Région, l'Etat, nous voulons tous l'égalité sur nos territoires ; nous avons également tous compris que le développement économique n'est possible, harmonieux, que s'il y a de l'accompagnement social, et qu'il n'y a de développement social que si des stratégies de développement économique sont développées. Or, aujourd'hui, tous les partenaires le disent, l'inconnue, c'est la Région ; cette nouvelle Région. Quelle va être la stratégie de cette région ? Il y a beaucoup de flou en la matière.

Pour répondre sur les conseils citoyens, dont la demande de mise en place provient de l'Etat, il convient de rappeler ce qui a été dit en commission, à savoir que les compétences et la géographie ne sont pas les mêmes que les conseils de quartiers. Ces organes ne dépendent pas des élus et ceux-ci ne figurent pas dans la composition de ces instances. Ces organes sont complètement indépendants des élus. La municipalité essaie de gérer au mieux cet ensemble de contraintes.

Je vais passer la parole à Catherine Fleurier pour des précisions complémentaires.

Mme Fleurier —

Ce contrat a adopté une méthodologie complètement nouvelle. La démarche a très largement privilégié la transversalité entre tous les thèmes cités précédemment. Je n'emploierais pas le mot « ciblage » pour ce qui me concerne ; il s'agit justement de ramener le droit commun dans ces quartiers ? C'était la grande priorité. Nous avons abordé, en groupe de travail, tous les angles possibles pour traiter les thèmes, les recroiser et je voudrais remercier tous ceux qui ont collaboré à cette démarche : Agglomération, Etat, Ville, et les acteurs des quartiers.

Nous avons considéré qu'il était légitime de reconduire des actions, comme la réussite éducative, les actions de la Mission Locale, de la régie de quartier ; c'est ce qui structure la politique de la ville. Les éléments structurants devaient donc déjà au moins être, puis ensuite la détermination des actions innovantes a été l'objet des travaux entre tous les acteurs. On trouve plutôt des objectifs, car les actions seront mises en place via des appels à projets annuels. Cela a déjà été le cas cette année.

Page 37, vous trouvez la déclinaison de la stratégie Ville de Nevers, où par exemple, on retrouve le projet des Courlis, entre autres.

Concernant les conseils citoyens, à Nevers, la démarche consiste à en mettre en place la composition, en ce qui concerne les représentants des 7 000 habitants concernés par le périmètre. Un processus a été mis en place, que nous tenons à votre disposition. Des tirages aux sorts ont été effectués et des procès-verbaux de ces tirages ont été établis. Il nous manque maintenant quelques acteurs économiques. M le Président de l'Agglomération et M. le Préfet vont relancer les acteurs économiques de ces quartiers, pour compléter ces conseils citoyens avec des représentants de la population et des acteurs, et pouvoir leur donner la possibilité de fonctionner. Chaque conseil citoyen est accompagné par une personne effectuant un service civique employé par le GIP-DSU. Mais, comme le disait Mme Villette, une fois que nous aurons fait tout cela, nous jouerons simplement le rôle d'appui de ces conseils citoyens ; il faudra que ces groupes de personnes et d'acteurs se décident à devenir une association ou pas, de mettre en place tel projet ou pas. Nous ne serons qu'en appui, sans rôle de décision.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il une intervention ? M. Lagrib.

M. Lagrib –

Je rejoins le propos de Mme Charvy. Ce que j'ai entendu ne m'a pas permis de comprendre ce que serait la politique des quartiers pour la Ville de Nevers. Pour avoir participé aux différentes commissions, j'ai pu constater qu'au début des fiches-actions étaient proposées, plutôt qu'un projet de fond. Je remercie Catherine Fleurier et ceux qui ont participé à la démarche d'avoir repris le projet en main, et s'être engagés dans une démarche plus cohérente, en lien avec les alertes que la préfecture nous avaient faites.

Je souhaiterais connaître par ailleurs l'état d'avancement de la politique des quartiers menée à Nevers, connaître les projets élaborés en direction des quartiers, en particulier ceux pour lesquels le GIP-DSU intervient financièrement.

Vous parlez également de développement économique. Un soutien avait été acté, au niveau de l'Agglomération à Nièvre Développement, cinq collaborateurs, un budget annuel de 600 000 €. Sa mission est l'appui aux entreprises, et l'accompagnement des projets des entreprises. 52 entreprises ont été accompagnées en 2014. Pour cette action, il faut avoir une stratégie de territoire, des produits et une politique de territoire. C'est le rôle des élus. Depuis 2010, 46 projets confirmés et implantés. Armatis à Nevers, Centre Pharmacie à Nevers, Sun Bois à La Charité sur Loire...

M. le Maire – M. Lagrib, excusez-moi de vous interrompre, mais la délibération porte sur le contrat de ville. Vous abordez la question de Nièvre Développement, qui est une agence départementale présidée par Patrice Joly. Je ne veux pas vous couper la parole. Mais il paraîtrait utile que nous recentrions le débat, d'autres sujets étant encore à traiter.

M. Lagrib – Le soutien économique semble être aussi une dimension du contrat de ville. Lorsque je vois que l'on prend des décisions qui vont à contre-sens de cette politique, je m'étonne. A mon avis, Nevers est une ville à taille humaine et des quartiers où il faut qu'il fasse bon vivre. Il faut en finir avec les grands projets inutiles pour se concentrer sur l'essentiel. Une ville à taille humaine est une ville sans frontières, qu'elles soient symboliques ou financières ; une ville où dans chaque quartier, on trouve encore des services publics, commerces, transports en commun. Y habiter, travailler, se déplacer, y travailler : en deux mots, vivre bien. C'est une ville où l'autre n'est pas un concurrent, encore moins un ennemi, où le voisin est une connaissance avec qui construire, partager, festoyer. Nos quartiers populaires ne doivent pas être des zones de relégation. L'accès au sport, à la culture, à l'école, à l'emploi, à l'émancipation pour nos enfants et nos jeunes doit être égal pour tous. Quel sens ont des politiques publiques qui ne luttent pas résolument contre ces inégalités ? Je lis que l'humain est au cœur de la politique de la ville et je ne vois pas véritablement le lien qu'il peut y avoir avec la vidéo protection, sujet sur lequel nous pourrions débattre également. Je souhaite avoir des précisions sur les projets menés et en matière ceux sur la ligne budgétaire GIP-DSU.

M. le Maire – Mme Fleurier.

Mme Fleurier – Le contrat de ville sera signé le 5 octobre. C'est en 2016 que les budgets seront mis en œuvre. Pour l'instant, nous avons maintenu un appel à projets entre l'Etat et l'Agglomération pour maintenir une continuité dans les actions dans cette année charnière. Mais, dès l'année prochaine, interviendra un appel à projets avec l'ensemble des thématiques et des objectifs de ce nouveau contrat et les budgets correspondants, au niveau de l'Agglomération et de l'Etat. Cette année, il a fallu gérer des subventions aux actions avec - 40 % de la part de l'Etat ; c'est donc principalement l'Agglomération qui a abondé les actions

M. le Maire – Merci. Pour rassurer M. Lagrib, il n'y a pas d'alerte de la part de la préfecture. Nous avons co-présidé, avec le préfet, les différentes étapes d'élaboration, pour arriver à ce contrat de ville qui sera le 5 octobre à 10 h 30 au lycée Jules Renard. Il faut considérer ce document comme un contrat-cadre, qui appelle à la co-

construction des citoyens. Or, les conseils citoyens sont compliqués à mettre en place. Ce n'est pas une mauvaise volonté de notre part. C'est partout pareil. Il y a une volonté des citoyens de contribuer à la ville et nous le voyons dans les conseils de quartiers, par ailleurs, quand il faut passer de la parole à l'acte, c'est un peu plus complexe. Et de la même manière, pour les acteurs économiques, il nous faut les relancer. La problématique régionale a tout à l'heure été évoquée. Je précise, notamment pour Mme Charvy, qu'un certain nombre de documents seront annexés, notamment le pacte fiscal et financier qui sera soumis au vote de l'Agglomération samedi, par exemple, ainsi que d'autres documents beaucoup plus précis. Mais nous sommes sur une rédaction qui était conforme à ce qui était attendu. M. Lagrib.

M. Lagrib – Je n'ai pas eu de réponse concernant les projets qui ont été menés par la municipalité actuelle en direction des quartiers.

M. le Maire – Il y en a beaucoup ; cela prendrait beaucoup de temps. Mme la Maire Adjoint va y venir dans quelques instants. Cela vous en donnera une illustration. Nous n'allons peut-être pas décliner tous nos projets. Vous connaissez par cœur tous nos engagements, que vous avez soutenus, il y a encore peu de temps. La question était le contrat de ville. Avez-vous des remarques ou des questions sur le contrat de ville lui-même ? Si ce n'est pas le cas, nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est dommage de s'abstenir sur le contrat de ville, qui s'adresse aux publics fragiles et permet d'avoir une vision globale. Mais chacun a le mérite de son vote. 5 abstentions. Adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 5

Adopté à l'unanimité.

2015-183

Compagnie du Labyrinthe. Projet de création théâtrale avec des jeunes. Attribution d'une subvention et mise à disposition de locaux

M. le Maire – J'appelle la délibération n° 183 sur la Compagnie du Labyrinthe. Projet de création théâtrale avec des jeunes. Attribution d'une subvention et mise à disposition de locaux. Mme la Maire adjoint nous la présente.

Mme Boujlilat – Merci, M. le Maire. Créée en 1985, à l'initiative de Serge Sandor, la Compagnie du Labyrinthe est une association qui réalise des projets culturels avec des publics exclus et éloignés des milieux ordinaires et du monde de la culture. Elle a notamment réalisé des documentaires, films et pièces de théâtre avec des femmes détenues, des patients d'hôpitaux psychiatriques et des jeunes de foyers et d'institutions spécialisées.

Comme suite à sa dernière création avec des jeunes de foyers, IME et PJJ dans l'Yonne en 2014, Serge Sandor, auteur, metteur en scène et réalisateur, propose de monter un nouveau projet avec des jeunes Neversois, fondé sur l'œuvre de William Shakespeare « Roméo et Juliette ».

En accord avec les directeurs des centres sociaux Médico et des institutions éducatives locales, les jeunes appelés à participer sont ceux qui sont accueillis

dans les centres sociaux Médio, dans les foyers, les centres éducatifs, la classe relais de l'Education Nationale et les instituts et services de la Sauvegarde de Nevers. Un comité de pilotage est d'ores et déjà organisé par le STEMOI de Nevers pour coordonner les liens entre tous les acteurs institutionnels.

Il est prévu que la Compagnie du Labyrinthe demeure en résidence à Nevers, d'octobre 2015 à décembre 2016. Pendant cette période, des ateliers hebdomadaires d'écriture, de chant, de technique théâtrale, de couture et de fabrication de décors seront organisés pour préparer la mise en scène de la pièce Roméo et Juliette. Cette pièce, jouée par des jeunes, sera programmée pour des représentations locales, régionales et parisiennes, à l'automne 2016.

Dans ce cadre et sur la base d'un budget prévisionnel global de 148 120 € la Compagnie du Labyrinthe sollicite la Ville de Nevers pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € en 2015 afin d'initier la mise en œuvre de la création « Roméo et Juliette » et faire face à diverses dépenses, ainsi que pour le prêt de locaux. Elle s'est également adressée à d'autres collectivités ou institutions pour obtenir leur soutien financier.

Considérant le public concerné et l'objectif de la démarche menée par la Compagnie du Labyrinthe, je vous propose :

- de lui attribuer une subvention d'un montant de 5.000€,
- de lui mettre à disposition, à titre gratuit, un appartement situé, 11 quai de Médine à Nevers, du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016,
- et de m'autoriser à signer la convention annexée à la délibération.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'opération 494A06, nature 6574 du budget 2015.

J'ajoute que le projet a retenu toute notre attention. Il a pour vocation de mettre en lumière de futurs jeunes talents Neversois. Outre l'aspect culturel, qui n'est pas des moindres, puisqu'ils revisiteront un grand classique, c'est aussi une manière d'amener le théâtre jusqu'à nos jeunes, par le biais des centres sociaux, alors qu'il peut s'avérer difficile d'accès pour certains d'entre eux.

Si la Ville a décidé de s'engager, et de soutenir le projet, c'est parce qu'elle y voit un outil de cohésion sociale entre les jeunes des différents quartiers de Nevers et différentes structures éducatives, l'opportunité de découvrir pour certains, d'approfondir pour d'autres, cet art qu'est le théâtre, avec, à la clé, des représentations sur tout le territoire et une tournée des grands théâtres parisiens. Il était également indispensable pour nous, Ville de Nevers, financeur de ce projet, qu'il soit fortement impulsé au sein de quartiers prioritaires, pour donner la même chance à tous, mais également que la compagnie fasse appel à des talents locaux ou de compétences locales pour l'accompagner dans la mise en œuvre.

Je profite également de cette délibération pour saluer l'implication de nos services sur le sujet et notamment Mme Alexandre, qui mène un vrai travail de coordination avec les autres partenaires, d'accompagnement avec la Compagnie,

et relationnel avec les autres collectivités pour que ce projet puisse profiter à nos jeunes.

M. le Maire – Merci. Cette action manifeste concrètement le soutien que nous souhaitons apporter. Y a-t-il une demande d'intervention ? Nous allons voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.
Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

2015-184 Insertion sociale et intégration par l'emploi de jeunes sans qualification et sans emploi. Convention ECE école de la 2^{ème} chance/Ville de Nevers

M. le Maire – J'appelle la délibération n° 184 concernant l'Insertion sociale et l'intégration par l'emploi de jeunes sans qualification et sans emploi. Convention ECE, école de la 2^{ème} chance/Ville de Nevers.

Mme Villette – La vocation de l'E2C École de la 2^{ème} chance Nièvre-Bourgogne sise 2, rue des Papillons, ZI de Saint –Eloi 58000 Saint-Eloi est de permettre l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, sans qualification et sans emploi, ayant envie d'apprendre par le travail et dans le monde du travail.

Pour atteindre cet objectif, les besoins de formation des jeunes et les besoins des entreprises doivent être pris en compte et des stages en entreprises sont proposés aux élèves.

Dans ce cadre et en concertation avec la Mission Locale et l'association Interstice, il a paru intéressant d'envisager la participation de jeunes cumulant des difficultés sociales et professionnelles à différents projets municipaux dont la rénovation du théâtre municipal ainsi qu'à des travaux divers de réfection sur des bâtiments ou des véhicules municipaux. Il a été estimé que les services municipaux pouvaient accueillir au total 8 stagiaires.

En conséquence, je vous propose :

- de bien vouloir que la Ville s'engage pour l'accueil de 8 stagiaires,
- d'adopter la convention de partenariat à conclure avec l'École de la 2^{ème} chance Nièvre-Bourgogne, pour une durée du 28 septembre 2015 au 30 juin 2016, et de m'autoriser à la signer,
- d'adopter la charte « Le CID Culture Insertion Développement » présentée en annexe de la convention,
- et enfin, de m'autoriser à signer tous les contrats d'immersion à intervenir avec chacun des stagiaires retenus.

L'avis de la commission 2 a été favorable. En pièce jointe, figure l'intégralité de la charte, qui a été explicitée et développée en commission. Je vous remercie.

M. le Maire – Y a-t-il des questions et des observations ? Nous votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2015-185 Associations socioéducatives. Attribution de subventions. Versement du solde

Adopté à l'unanimité.

2015-186 Service volontaire européen. Renouvellement de l'accréditation. Hébergement des volontaires. Nouveau projet d'accueil

M. le Maire – M. Dos Reis, vous avez la parole pour la délibération n° 186 sur le service volontaire européen, avec le renouvellement de l'accréditation. Hébergement des volontaires, ainsi qu'un nouveau projet d'accueil.

M. Dos Reis – Merci, M. le Maire. Depuis 2009, la Ville de Nevers est engagée dans le dispositif du Service Volontaire Européen qui fait partie du programme de l'Union européenne pour la jeunesse. Elle a reçu une accréditation comme «organisme d'accueil, d'envoi et de coordination», renouvelée en septembre 2012 pour une durée de trois ans.

Nous avons déposé cette année deux demandes de subvention européenne afin d'accueillir de nouveaux volontaires. Les dossiers ont été validés en juillet par l'Agence Erasmus+ France et nous accueillons depuis le 1^{er} septembre pour douze mois une jeune Russe, Ekaterina Boboshko, et un jeune Roumain, Daniel Matei-Pantilioiu. Ces deux jeunes sont hébergés depuis leur arrivée à Nevers dans des studios du site Albert Bayet mais cet immeuble ayant été vendu, il nous faut mettre à leur disposition un autre logement à compter du 1^{er} novembre 2015.

La Ville de Nevers est propriétaire d'une maison comprenant 4 appartements située 11 quai de Médine. L'appartement du 1^{er} étage comporte 3 chambres indépendantes. Il nous permet donc non seulement de loger nos volontaires actuels mais également d'envisager l'accueil d'un troisième volontaire. Cet accueil est lié à la rédaction d'un nouveau projet que nous pourrions déposer au 1^{er} octobre 2015, pour une arrivée du volontaire en février 2016.

L'accueil d'un jeune en SVE est financé en grande partie par une subvention européenne. Elle couvre notamment l'intégralité des indemnités mensuelles versées au volontaire. La Ville de Nevers s'engage notamment à verser mensuellement à chaque jeune une indemnité suffisante pour pouvoir se nourrir correctement et pouvoir souscrire un forfait de téléphonie mobile de base, lui permettant de pouvoir joindre ses tuteur et responsable d'activités.

Nous souhaitons également développer l'envoi de jeunes Nivernais en SVE, en particulier les jeunes ayant moins d'opportunités. Pour cela, nous engageons aux côtés de l'École de la 2^e chance et de la Mission locale. Nous intervenons lors de séances d'information mais aussi en animant des ateliers. Pour 2016, nous aimerions proposer une première expérience concrète de mobilité internationale pour quelques jeunes, au travers d'un projet de SVE collectif dit court (moins de 60 jours).

Il est assez difficile de trouver des partenaires pour de tels projets, mais nous avons actuellement une opportunité intéressante. L'association Nashe Podillia de Vinnytsia (ville située à l'ouest de l'Ukraine) nous propose d'être son partenaire pour une action qui se déroulerait au printemps prochain. Elle nous demande d'assurer les rôles de coordination et d'envoi. Pour ce qui est de la coordination, il s'agit de déposer la demande de subvention européenne auprès de l'Agence Erasmus+ France puis de gérer administrativement et financièrement le dossier. En tant qu'organisation d'envoi, nous aurons à sélectionner une douzaine de participants âgés de 20 à 30 ans. Nashe Podillia, via un partenariat avec la Ligue de l'enseignement de Bourgogne, a déjà accueilli un Nivernais pour un SVE de 8 mois entre octobre 2014 et juin 2015, et s'apprête à accueillir une Nivernaise pour un nouveau projet SVE le 1^{er} octobre prochain.

Cette association nous semble donc représenter un partenaire sérieux. Le projet lui-même consiste à promouvoir l'activité physique comme facteur d'un mode de vie sain ainsi que les pratiques sportives amateur auprès de la population de Vinnytsia. Les jeunes volontaires participeront également à l'organisation d'un événement grand public rassemblant environ 4 000 personnes. Ce projet donnera aux jeunes engagés l'opportunité d'acquérir ou de développer autonomie, confiance en soi, ouverture à de nouvelles cultures, compétences en matière de gestion de projet et en communication.

En conséquence, je vous propose :

- de m'autoriser à demander le renouvellement de notre accréditation afin de pouvoir continuer à accueillir et à envoyer des jeunes en Service Volontaire Européen,
- de m'autoriser à formuler une nouvelle demande de subvention auprès de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport afin d'accueillir un troisième volontaire en février 2016,
- de m'autoriser à formuler la demande de subvention concernant le projet en Ukraine auprès de l'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport
- de mettre à disposition de nos jeunes volontaires l'appartement situé quai de Médine, meublé et équipé,
- de porter le montant de l'indemnité mensuelle à 315 € pour les frais de nourriture et de téléphonie,
- de m'autoriser à signer tout document afférent pour l'accueil et l'envoi de jeunes volontaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015, opération N°459.

Je tiens à saluer le travail des services concernés, et notamment Mme Perrasso-Biard, qui mène de main de maître ce projet, pour le montage du dossier et l'accompagnement des jeunes SVE sur le temps de leur séjour à Nevers.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de voter. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Nous l'adoptons à l'unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2015-187 *Actions en faveur des personnes en situation de handicap. Convention de partenariat pluriannuel FIPHFP. Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique/ Ville de Nevers/CCAS*

Adopté à l'unanimité.

2015-188 *Restaurant administratif AGORA. Attribution d'une subvention de fonctionnement et d'aide à la gestion*

Adopté à l'unanimité.

2015-189 *Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers au titre de la politique sportive*

Adopté à l'unanimité.

2015-190 *Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers dans le cadre de la mission Énergie climat et prévention des déchets*

Adopté à l'unanimité.

2015-191 *Poursuite de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de l'Université de Bourgogne. Antenne de Nevers*

Adopté à l'unanimité.

2015-192 *Déploiement de la vidéo protection. Demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance*

M. le Maire –

Nous évoquons maintenant la délibération n° 192 concernant le déploiement de la vidéo protection et la demande de subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Vous le savez, Nevers à Venir s'est engagé au déploiement de la vidéo protection à Nevers dans un but de servir la tranquillité publique, de prévenir des actes de malveillance et des atteintes à la sécurité des biens et des personnes. Nous souhaitons inscrire ce déploiement dans la Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance, avec un certain nombre d'actions visant à la lutte contre la délinquance et la recherche de tranquillité publique.

Ce travail a été fait en collaboration avec de la Police Nationale, des représentants de la Préfecture, de la Police Municipale et de Nevers Agglomération à travers un comité de pilotage qui a permis de définir plusieurs zones prioritaires, tenant compte à la fois des statistiques, qui sont connues, et de l'expérience sur le terrain des professionnels.

Ce travail a été le support de la consultation d'entreprises en cours, qui s'articule autour d'une tranche ferme pour 4 zones (secteur gare et centre-ville) et 6 tranches conditionnelles (centre-ville et différents quartiers).

Les projets de vidéo protection de l'espace public initiés par les collectivités sont finançables dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

La démarche engagée dans ce sens par la Ville de Nevers est éligible à ce dispositif, qui peut couvrir jusqu'à 40% des dépenses hors taxe.

C'est pourquoi il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le déploiement de la vidéo protection ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention au titre du FIPD, avec une capacité maximale d'intervention de 40 %.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

Je voudrais poser la question de l'efficacité de ce dispositif de vidéo surveillance, au regard des sommes investies, et des effets qu'il est censé produire en matière de prévention de la délinquance. Car, en France, il n'y a pas à ce jour d'évaluation ni de bilan réel. Seul un rapport de la Cour des Comptes qui s'intitule « L'organisation et la gestion des forces de sécurité publique » paru en juin 2011, tente une réflexion sur ce sujet, laquelle porte plus sur la question des libertés fondamentales que sur les résultats obtenus par les dispositifs en question. La Grande Bretagne qui possède un million de caméras sur son territoire non seulement n'a pas réussi à endiguer la violence, mais en plus celle-ci progresse ; et face à l'échec de la vidéo surveillance, les villes de Miami et d'Atlantic City, aux États-Unis, l'ont tout simplement abandonnée.

En fait, le rôle préventif de la vidéo surveillance n'a été démontré que dans les seuls lieux fermés, comme les centres commerciaux, où les délits ont effectivement été réduits de 50 %. Et quand bien même on a pu constater empiriquement une diminution des délits dans les endroits ouverts où sont placées des caméras, on observe en même temps qu'ils se sont aussitôt déplacés là où il n'y en a pas. On ne va évidemment pas tomber dans la spirale infernale et anti démocratique de mettre des dispositifs partout dans les lieux publics.

Maintenant parlons du coût. Je voudrais parler de l'exemple de Dijon, où il s'agit au total d'un investissement d'environ 200 000 € pour les caméras et le poste de commandement. Cet investissement se rajoute à ceux déjà opérés depuis 2008 pour une somme de plus d'1 M€ – je sais que nous n'en sommes pas là, mais sachez-le – partagés par la Ville et le fonds interministériel. Ce qui peut équivaloir à plusieurs emplois de policiers municipaux et de travailleurs sociaux.

Quant au sentiment d'insécurité, si on prétend que la vidéo surveillance, l'a résout, elle ne contribue que très peu au combat contre l'insécurité elle-même. Au-delà du débat technique sur l'utilité ou non de la vidéosurveillance, les élus écologistes préfèrent comprendre pourquoi le sentiment d'insécurité a pris une

telle place dans nos villes contemporaines, alors que nous vivons finalement une des périodes les plus sûres de l'histoire des sociétés occidentales, exemptes de guerres et d'épidémies majeurs sur leur territoire. En se concentrant sur les causes du sentiment d'insécurité, nous pourrions alors développer des actions garantissant la tranquillité publique, conformément aux fondements de la république démocratique.

Le constat est là, à partir duquel on peut dégager trois axes :

- l'insécurité sociale : plus personne n'est à l'abri de perdre son emploi, et la peur du déclassement se généralise à tous les niveaux de la population,
- l'insécurité environnementale qui s'amplifie : pollution de l'air, de l'eau, des sols, risques d'accident nucléaire, événements météorologiques de plus en plus aigus liés aux changements climatiques,
- la délinquance et les incivilités.

Les deux premiers axes restent éloignés du quotidien parce que l'on peut y échapper à court terme ; le troisième, celui de la délinquance et des incivilités, est par conséquent surévalué.

Outre l'échelle de temps, l'insuffisance et surtout le renoncement dans nos politiques publiques à lutter contre les problèmes sociaux et environnementaux, participent à cette surévaluation de la délinquance. Nous ne sommes pas dans une démarche angélique, mais dans une véritable démarche de prévention. Face à la délinquance, nous devons agir sur ses causes, à la manière de Victor Hugo, dont les paroles sont toujours d'actualité, si l'on se réfère à cette phrase : « *Ouvrir une école, c'est fermer une prison* ». Or, depuis 2007, bien des classes et des écoles ont été fermées, et je ne parle pas seulement de Nevers, et nombre de postes de policiers, d'éducateurs et de travailleurs sociaux ont été supprimés. M. le Ministre l'a rappelé. Autant de personnels de services publics locaux et nationaux qui contribuent à prévenir et à contenir des expressions de la délinquance et des incivilités.

Ainsi, nous relayons la position nationale des écologistes : la fin du financement de la vidéo surveillance par le FIPD, qui n'a pas grand-chose à voir avec la prévention, alors que c'est son objet. Puis à défaut de conduire nationalement une étude scientifique indépendante sur la vidéosurveillance, son efficacité réelle, ses coûts et ses limites, nous proposons une évaluation locale de l'efficacité du dispositif actuel et un moratoire sur la vidéo surveillance de la voie publique.

M. le Maire –

M. Diot.

M. Diot –

Peut-être avez-vous pu voir hier soir, à peu près à cette heure-ci, l'excellent documentaire d'investigation réalisé par Élise Lucet, sur France 2, qui avait pour thème « Le business de la peur ». Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette enquête ne constituait pas un franc plaidoyer en faveur de la vidéo surveillance. Bien au contraire, tout démontrait que cela sert avant tout à des plans de communication et je pense que c'est ce que vous êtes en train de faire à Nevers, un plan de communication, à grands frais, parce que si je me souviens bien, vous avez fléché 100 000 € sur le déploiement de la vidéo surveillance dans le budget

2015. Nous n'avons pas ce chiffre-là aujourd'hui, puisque nous votons ce soir un principe ; ceci dit, est-ce que vous nous confirmez que ce sont, pour 2015, 100 000 € qui seront alloués à ces caméras de vidéo surveillance ?

Je dis bien « vidéo surveillance », parce que « vidéo protection » est inapproprié : une caméra n'a jamais protégé qui que ce soit. En cas d'agression, la victime n'est pas protégée ; l'agression est filmée, c'est tout, à condition qu'une caméra filme à cet endroit. Le terme « vidéo protection » est d'ailleurs nouveau. Il a été inventé pour adoucir l'effet négatif de celui de « vidéo surveillance », au moment où Nicolas Sarkozy, rappelez-vous, a réduit les moyens de la gendarmerie et de la police nationale, dans le cadre des réductions des dépenses publiques, en transférant une mission régaliennne, la sécurité publique, sur les communes, puisque la vidéo surveillance est à la charge des communes, même s'il y a une subvention de 40 % du FIPD, comme vous le dites dans la délibération.

L'expérience démontre – et Nathalie Charvy l'a rappelé – que la vidéo surveillance n'est relativement efficace qu'en endroit clos – des commerces, des transports en commun, des entrées d'immeubles, par exemple - ; sur l'espace public, cela ne sert pas à grand-chose, sauf à surveiller le stationnement et la propreté. En matière de prévention de la délinquance, l'essentiel, c'est bel et bien l'éducation, afin de modifier les comportements ; et la vidéo protection n'y participe pas, sauf à mettre des caméras partout.

A Nevers, nos centres sociaux, les médiateurs, les éducateurs d'Interstice, la police municipale, la police nationale sont des outils efficaces pour combattre la délinquance ou les incivilités, comme la concertation, avec les bailleurs sociaux, l'Éducation Nationale, au sein du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le fameux CLSPD, dont il serait d'ailleurs utile de savoir ce qu'il est advenu, car on n'en entend plus parler.

Nous ne cautionnerons pas une telle opération de communication, inopérante sur le terrain et coûteuse de surcroît, à un moment où l'argent des Neversois serait bien mieux utilisé à développer sur le terrain la prévention, ce qui passe par la présence humaine, le lien social et le développement du vivre ensemble, grâce à des éducateurs, des médiateurs, des animateurs dans nos centres sociaux, etc.

Et à ce sujet, nous demandons qu'un comité de suivi et d'évaluation du déploiement de la vidéo surveillance à Nevers soit mis en place afin que l'on puisse juger, cartes sur tables, des résultats, ou plutôt de l'absence de résultats, d'un tel dispositif.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci, M. le Maire, de me donner la parole. C'est évidemment un débat extrêmement politique, au sens plein, à la fois sur le projet de société, et sur les valeurs, qui nous occupent. On peut d'ailleurs regretter qu'il soit inscrit en fin de conseil municipal. Peut-être espérez-vous que l'énergie de l'Opposition serait dispersée, mais cela n'est pas le cas.

Sur cette question cruciale, j'aimerais d'abord rappeler les principes qui sont les nôtres au sein du groupe Nevers à Gauche ; ils ont été énoncés et je voudrais les appuyer. Je voudrais rappeler que la sécurité est le premier des droits de l'homme, parce que c'est le droit qui conditionne tous les autres, celui à partir duquel nous pouvons faire société. Et à cet égard, pour ce droit fondamental, nous sommes engagés, clairs et fermes ; il n'y a en l'occurrence aucune ambivalence. Et les clivages qui ont parfois été surjoués, les uns accusant les autres de laxisme, n'ont pas cours, ni à Nevers, ni ailleurs, aujourd'hui, entre la Droite et la Gauche, soyons clairs.

Ceci étant dit, si la sécurité est un droit de l'homme, et le premier d'entre eux, nous sommes, pour autant, opposés à la « société de la surveillance » ; c'est le deuxième principe. Nous observons depuis une quinzaine d'années, du fait des changements des mœurs et de l'évolution des technologies, un vrai recul de la sphère privée, cette conquête du XVIIIème siècle et de la démocratie. Les systèmes de surveillance connaissent une progression exponentielle. Et de manière lente mais certaine, nous voyons se réunir les conditions d'un contrôle social opposé aux libertés civiles conquises de haute lutte ; conquises, du reste, notamment contre les églises et contre l'Etat absolutiste, avant la révolution de 1789 et la constitution des droits fondamentaux.

Nous avons – c'est le troisième principe – sur la question de la vidéo protection, ou de la vidéo surveillance, les mots effectivement sont orientés, un regard ouvert et apaisé sur l'outil. Pas de position *a priori*, pas d'aveuglement, ni dans un sens, ni dans l'autre, mais simplement une analyse objective. Quels sont les faits ? D'abord l'outil est onéreux, cela a été rappelé et très faiblement efficace. La France s'est peu dotée d'évaluations, mais pour autant il existe au moins deux rapports qui sont pertinents pour notre sujet. Le premier concerne la ville de Londres, qui est l'une des capitales européennes les plus dotées en caméras ; et un rapport de Scotland Yard décrit les résultats de ce dispositif. Or, ces résultats sont reconnus comme nuls ou quasi nuls. Deuxième exemple : le rapport de la Cour des Comptes, qui s'est penchée sur le cas de Lyon, ville qui s'est dotée d'une couverture en vidéo surveillance, pour une dépense de 2 M€, et dont le taux de délinquance a baissé de *seulement* 1%, après une dépense aussi considérable. J'aimerais rappeler, au passage, qu'un poste de policier, qu'il soit municipal ou national, c'est en moyenne 40 000 € ; chacun voit bien ce qu'avec ces 2 M€ on pourrait faire en matière de présence humaine sur le terrain.

Mme Charvy et M. Diot en parlaient, il y a le bien connu 'effet plumeau' qui déplace les problèmes sans les résoudre, dès lors que l'on n'est pas dans un espace fermé ; et l'effet dissuasif qui est souvent évoqué : on dissuaderait les délinquants de commettre leurs délits parce qu'ils se savent filmés ; cet effet, lorsque l'on est concret, empirique, il est nul, parce qu'ils savent tous qu'il suffit de se couvrir le visage pour ne pas être reconnu.

En revanche, parce que nous sommes justes et rigoureux sur cette affaire, il est vrai que ces outils peuvent constituer une aide réelle pour les enquêtes judiciaires, principalement sur des sites ponctuels où des trafics récurrents ont lieu et où des enquêtes sont ouvertes. Quand on sait que les mêmes personnes

reviennent très régulièrement pour pratiquer les mêmes trafics au même endroit, le fait d'y avoir des caméras, si tant est qu'elles ne soient pas aveuglées ou détruites, peut être utile, car cela peut permettre l'identification sur la durée des auteurs. Cet outil n'est efficace que dans un cadre extrêmement ciblé, lorsque l'on parle d'espaces publics – les espaces commerciaux, c'est autre chose –.l'outil n'est utile que sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et la lutte contre les braquages récurrents dans des sites très bien ciblés. Mais l'outil est sans effet pour la délinquance ponctuelle et qui n'est pas répétitive ; l'aide en matière de résolution de l'affaire est nulle, parce qu'il n'y a pas d'enquête déployée, et qu'il n'est pas en général possible d'identifier les auteurs.

En conséquence, notre position est la suivante, dans ce débat important pour Nevers. Nous préconisons l'installation temporaire et ciblée de dispositifs de vidéo protection pour aider les forces de l'ordre dans les enquêtes en cours, là où les habitants le demandent, après consultation et là où la police nationale nous confirme, après échange, que c'est utile à l'enquête judiciaire. Autrement dit, ce n'est pas pour faire plaisir, ou pour amuser la galerie, mais pour constituer réellement des éléments de preuve qui sont en mesure de déboucher sur des condamnations et lorsque c'est pertinent, des emprisonnements.

Nous ajoutons à cette position que la sécurité à Nevers ne peut progresser fondamentalement que par le renforcement des moyens humains ; M. Diot le disait tout à l'heure. Et si nous souhaitons aller plus loin, la bonne démarche est très vraisemblablement de nous tourner vers les moyens municipaux, eux-mêmes, puisque vous avez pris des décisions dans ce domaine et pourquoi pas développer les effectifs de la police municipale et de se tourner aussi vers la police nationale, puisque celle-ci crée des postes, vous le savez, et qu'il est possible d'en revendiquer pour notre ville. Cela a été notre position pendant longtemps et nous avons obtenu des créations de poste à Nevers. C'était il y a quelques années ; nous étions sous dotés, c'était vu avec le commissariat, et nous avons, à force de *lobbying* et de pressions, très clairement, obtenu des postes. Pourquoi ne pas recommencer ?

Pour finir, notre groupe prend donc une position claire et forte de soutien de principe, bien sûr, d'une sécurité partagée par tous, mais d'opposition à l'approche qui est la vôtre, parce c'est une approche générale et non pas ciblée. Elle est dépensière : vous allez engager des crédits sans effet pour la sécurité des Neversois. D'ailleurs nous aimerions savoir quels crédits, à quelle hauteur. Elle est inefficace ; nous l'avons vu. Et elle est floue.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que le projet ne doit pas être mis en place, que les raisons que vous invoquez pour le mettre en place ne sont pas des raisons de sécurité, mais des raisons de communication, comme cela fut le cas aussi au moment de l'armement de la police municipale, décidé opportunément quelques jours avant une élection départementale. Cela relève de la posture, cela va coûter cher à la Ville et aux Neversois, sans résultat pour leur sécurité. Nous considérons, sur ces sujets comme sur tous les autres, qu'il ne faut pas mentir aux Neversois, surtout pas sur leur sécurité, ni prendre des libertés avec l'argent

public. Si nous voulons avancer dans ce domaine, mieux vaut nous tourner vers les outils qui sont réellement efficaces. Je vous remercie.

M. le Maire –

Mme Villette.

Mme Villette –

Je souhaiterais que l'on ne perde pas de vue que l'équipe municipale est sensible aux questions liées au sentiment d'insécurité, l'insécurité. On ne peut pas toujours botter en touche en disant que ce n'est qu'un sentiment. Je me permets de rappeler que le contrat de ville a été débattu dans une commission où précisément des thèmes centraux étaient traités : le bien vivre ensemble, la cohésion sociale, de tranquillité publique. Ma collègue et moi-même sommes très souvent sollicitées sur ces questions en tant qu'adjointes aux quartiers. Lorsque nous avons travaillé à l'élaboration du contrat de ville, la première chose que nous avons faite en commission, quelles que soient nos thématiques, a été d'essayer de définir, mesurer, d'affiner le sentiment d'insécurité et en particulier dans la partie diagnostic.

Je suis assez d'accord avec Mme Charvy ; j'aurais plaisir à en discuter avec Mme Charvy. Chacun y viendrait de ses références professionnelles, culturelles, intellectuelles, philosophiques. C'est un sujet, effectivement, qui mérite un réel approfondissement. Concernant la jeunesse, sujet sur lequel notre maire adjointe porte une attention importante, nous avons organisé des conférences, où nous avons travaillé sur le sentiment d'insécurité, sur l'anxiété ressentie par les jeunes dans une société qui est effectivement anxiogène ; comment cela peut conduire à des dérives, à de l'isolement, à des comportements agressifs, violents, d'incompréhension. Nous avons travaillé sur ce sentiment d'insécurité. Toutes ces personnes ont travaillé pendant des semaines et des mois sur cette question, qui en essayant de préciser ce que l'on met sur ce sentiment d'insécurité, sur quoi il se fonde au niveau de faits établis. Il y a des faits effectivement. Il y a en effet des problématiques d'incivilités, de violences faites aux personnes, de violences faites à des jeunes, de trafics. Tous, nous travaillons sur ces questions. Le maire est informé. Nous travaillons tous en bonne intelligence. Nous travaillons, dans la dynamique du contrat de ville, sur des stratégies de territoires, en ayant présents à l'esprit les champs de compétences de chacun, autour des thématiques, rappelées par M. Diot, de prévention, d'éducation, d'éducation de rue. Je suis présidente d'Interstice, vous le savez tous. Cela me tient énormément à cœur. Au regard de ces problématiques et de notre envie de faire de la prévention et de la proximité, les statuts de l'association ont été modifiés. L'association a aujourd'hui compétence sur tout le territoire. La prévention est bien le premier niveau d'intervention sur ces problématiques ? je suis d'accord avec vous M. Diot. Mais aujourd'hui, nous sommes tous compétents sur ces questions. La vidéo protection en est un outil, mais qu'un outil, dans un contexte où la prévention des risques doit jouer tout son rôle. Nous travaillons avec les bailleurs sociaux. Ils sont plutôt favorables à l'utilisation de ce genre d'outil, évidemment dans le cadre d'une stratégie globale, faisant intervenir tous les acteurs, dans les champs qui sont les leurs et dans une démarche de maillage. La vidéo protection n'est qu'un élément de ce cadre d'actions. Nous avons bien une politique de cohésion sociale qui passe par la prévention, l'éducation de rue, dont Interstice est un acteur, dans le cadre de problématiques qui relèvent aussi du champ de compétence du Conseil

départemental ou de l'Agglomération. A ce titre, des participations financières du Conseil départemental ou de l'Agglomération pourraient utilement témoigner de l'intérêt accordé au travail d'Interstice. On ne peut donc pas sortir tout cela d'un contexte général, où tout le monde travaille. On ne peut pas réduire ces questions à la vidéo surveillance, qui n'est qu'un outil inscrit dans une politique générale, dans une prise en compte générale du territoire.

Concernant le CLSPD, il réunissait en 2014 et 2015 tous les partenaires concernés. Ses réunions ont été l'occasion d'établir des bilans des diverses situations exposées dans les sphères de compétences de chacun des membres. Par exemple, les directeurs d'écoles primaires ont évoqué des éléments très concrets sur les problématiques rencontrées, filles/garçons par exemple, sur des formes de violences, par exemple faites aux petites filles, heureusement pas forcément physiques, mais il y a une forme de violence, qui s'est banalisée. Le CLSPD a peut-être semblé être en veille durant ces derniers mois. Mais le contrat de ville nous a beaucoup occupés, si bien que le CLSPD a connu un ralentissement. Mais les commissions de travail du contrat de ville étaient alimentées de données provenant de ce type de thématiques.

M. le Maire – Merci, Mme Villette. M. Lagrib.

M.Lagrib – Je me pose encore des questions sur les priorités de la politique menée par la Majorité aujourd'hui. J'ai bien noté l'importance des moyens consentis à ce projet. Je voudrais savoir s'il a été possible de constituer un collège d'habitants au sein du comité de pilotage. Par ailleurs, un examen de toutes les possibilités offertes par les ressources humaines disponibles avait-il été étudié ? Je suis navré de dire que la concertation n'a pas été au rendez-vous, encore une fois, même si vous prétendez le contraire. Après les polémiques de ces derniers jours, je rappelle que c'est un projet qui a été mené, au sein de l'équipe municipale, par M. Ciszak, entre autres ; et cela m'interpelle, surtout sur un projet aussi sensible que celui-ci.

M. le Maire – M. Francillon.

M. Francillon – Merci, M. le Maire. Chers collègues, Mme Charvy, M. Diot, M. Sainte Fare Garnot, je vous ai écoutés, je vous ai entendus. J'ai trouvé que les textes que vous avez lus étaient fort intéressants, qu'ils exprimaient une position tout à fait légitime, et qu'ils exprimaient aussi une position idéologique marquée. Pour ma part, je serai plus prosaïque. Je vois les choses en ayant une approche ciblée ; et vous me ferez le reproche de voir ces choses par le petit bout de la lorgnette. Mais, aujourd'hui, je suis élu, et, donc, si je vous ai écoutés parler de libertés publiques – moi aussi, j'ai lu 1984 – j'ai aussi entendu parler de tranquillité publique. Précisément, parlons de tranquillité publique et à cette occasion, parlons de vidéo protection.

En tant qu'élu, j'écoute mes concitoyens. Je suis l'élu d'un quartier, d'un quartier du centre-ville, et il se trouve que, pendant de beaucoup de soirées du printemps, et de l'été, la Montée des Princes et tout le bas de la place de la République, mes voisins n'en peuvent plus, et j'en connais qui travaillent, même l'été et j'en connais qui se lèvent tôt, qui paient des impôts et je me dis, quand même, qu'il faut

prendre en compte aussi leur point de vue. Ils sont excédés, ils n'en peuvent plus. Parce qu'il y a des jeunes, qui sont très sympathiques, oui ; ils sont là, ils plaisantent, ils rient, ils ont des radios, ils les mettent un peu fort. Et puis, cela dure jusqu'à deux ou trois heures du matin. Mes concitoyens, dans ce quartier, ils n'en peuvent plus. Alors, je me dis qu'il faut faire quelque chose ; on ne peut pas rester comme cela, les bras ballants. Alors, vous me dites qu'il faut déployer des moyens humains. Bien sûr. La police municipale ne vient pas le soir ni la nuit. La gendarmerie nationale a été appelée. Combien de fois ? Et puis, cela ne donne rien, ils arrivent, les jeunes se dispersent, et puis ils reviennent. Alors, on pourrait peut-être réfléchir à cet outil qu'est la vidéo protection, et réfléchir d'une manière concrète, en prenant tous les aspects du problème, y compris en prenant en compte le point de vue de nos concitoyens que nous sommes censés défendre.

Je trouve que ce qui a été dit tout à l'heure était très intéressant ; nous pouvons avoir des discussions de fond, mais soyons un peu réalistes et remettons les pieds sur terre, en reconsidérant peut-être nos points de vue sur la vidéo protection, s'agissant de situations telles que celles que je viens de vous exposer.

M. le Maire –

Merci, M. Francillon. Je voulais, pour ma part, rassurer l'Opposition sur le fait qu'il n'y avait aucune stratégie recherchée à avoir placé cette délibération en fin de conseil. Je sais vos capacités de résistance ; je ne comptais pas là-dessus pour vous faire taire.

Je pense que nous en convenons tous, la sécurité est l'affaire de tout le monde, quelles que soient ses convictions, quelles que soient ses appartenances. Elle est assurée par la Constitution et elle n'est sûrement pas l'affaire d'un parti qui n'est pas représenté ici ce soir et ce serait une erreur pour tout le monde de le croire. Il faut adapter les moyens, comme l'a un peu résumé Jacques Francillon, par rapport aux problématiques qui se posent.

Je ne mélange pas tout, mais je souhaitais juste faire allusion, comme vous l'avez fait, à la décision d'armement de la police municipale, qui me revient en tant que maire, que nous avons débattue. Elle est en cours d'examen par le préfet, qui a appuyé cette demande et par les services de l'Etat. L'armement constitue d'ailleurs de plus en plus aujourd'hui un équipement que revêtent les policiers municipaux qui ont, encore une fois, une tâche de police de proximité. C'est en tout cas, moi à Nevers, la mission que je leur ai dévolue.

Je pense que ce n'est ni une affaire de Droite, ni de Gauche, ni de sans étiquette. Et d'ailleurs, j'ai toute une liste de villes. Mme Charvy ; vous parliez de votre positionnement, au niveau des Verts ; mais Grenoble est équipée. Grenoble n'a pas renoncé. Grenoble fait partie des villes équipées en vidéo protection. Avignon, Strasbourg, Asnières-sur-Seine, Tourcoing, Argenteuil, Paris, Saint-Etienne, Roubaix, Rouen, Toulouse, Tours, Metz, Amiens, Tours, Lyon, Aulnay-sous-Bois, Besançon, Reims, Dijon, Angers, Rennes, Le Mans, Dax, Villeneuve-sur-Lot ; toutes celles-ci sont des villes qui sont à gauche, ou qui l'ont été et qui ont mis en place la vidéo protection. J'ajoute Echirrolles, ville communiste, qui l'a mise en place aussi. Vous voyez que ce n'est pas une affaire d'étiquetage. Echirrolles est

une ville de la banlieue de Grenoble qui présente des endroits sûrs et des endroits moins sûrs, comme Nevers.

Je suis très attaché aux libertés fondamentales, compte tenu du métier que j'exerce ; personne ne le mettra en doute. Et je ne voudrais pas que l'on fasse d'amalgames entre divers propos que j'ai pu entendre. Tout d'abord, la pire des choses et le premier facteur de récidive, c'est l'impunité. Un auteur d'acte délictueux, quel qu'il soit, qui ne reçoit aucune réponse n'a qu'un message, c'est qu'il peut agir comme bon lui semble ; l'impunité est le premier facteur de récidive. Nous avons tenté de mettre en place un certain nombre de pratiques, qui correspondent, je crois, à nos valeurs partagées dans cette enceinte. J'ai mis en application, ce qui n'était pas fait auparavant, en accord avec la Procureur de la République, des rappels à l'ordre. Ces rappels à l'ordre seront destinés, justement, à parfois éviter à certains jeunes, qui commettent des actes d'incivilité, voire des actes contraventionnels, de se retrouver devant le juge des enfants, ou le tribunal pour enfants voir même à des jeunes majeurs. Cela peut aussi s'appliquer à de jeunes majeurs, Et jusqu'à présent, ce que nous avons mis en place a plutôt été positif.

Ensuite, la population a été consultée, par des réunions publiques, par les réseaux sociaux et s'est prononcée favorablement en faveur de la vidéo protection. Les élus qui sont sur le terrain vous l'ont dit, c'est aujourd'hui une des premières thématiques que les habitants abordent, quel que soit le lieu de Nevers. Je reçois pour ma part beaucoup de courriers de personnes qui dans certains quartiers, n'osent plus sortir ; des personnes qui sont parfois âgées, et sont impressionnées par un certain nombre de comportements qui ne sont pas tous endigués par la police nationale ou la police municipale, faute d'une présence permanente.

Face à cela, qui n'est qu'un constat, je crois qu'on peut tranquillement aborder le sujet, qui est la vidéo protection. Vous faites un amalgame – encore une fois, il ne faut pas brandir la peur ; d'autres s'en chargent, je pense que nous n'avons pas besoin, nous, de le faire – avec la vidéo surveillance. Peut-être que politiquement cela vous arrange, parce que cela fait davantage peur aux citoyens, qui se disent qu'ils vont être surveillés en permanence. Techniquement, c'est différent. Je connais bien le sujet. Techniquement, c'est différent. La vidéo protection permet de revoir, lorsqu'un acte de délinquance se produit, qui peut être identifié, qui peut être l'auteur. La vidéo surveillance déployée dans certaines villes permet, là où elle est déployée, de surveiller ce qui se passe à chaque minute et chaque seconde. Il y a déjà une différence technique, dans les moyens développés. Ensuite, vous dites, comme dans le roman de Georges Orwell, que nous allons être espionnés partout. Ne l'est-on pas déjà un peu ? Lorsque vous allez faire vos courses, vous êtes filmé. Lorsque vous retirez des billets de banque, vous êtes filmé et identifié, s'il y a des fraudes à la carte bancaire, j'en ai fait l'expérience par personne interposée. Vous allez dans un parking souterrain, vous êtes filmé. Il y a finalement relativement peu d'endroits où vous ne l'êtes pas, si ce n'est sur des portions de voies publiques, où peuvent être commis des actes répréhensibles.

Vous brandissez la non-efficience, la non-efficacité. Vous vous doutez bien que c'est compliqué à évaluer, si ce n'est peut-être sur le nombre d'interpellations que cela peut générer. Je vous livre ce petit retour de l'expérience de *Nevers sur Loire*, puisque nous avons équipé ce site pendant un mois de vidéo protection. Cela nous a permis d'identifier – je parle sous le contrôle de la police municipale, qui était associée à ce dispositif – des voleurs, pour des tentatives de vols de cycles, qu'il y avait eu l'an passé et qu'il n'y a pas eu cette année, parce que, justement, des interventions se sont produites. Également des actes d'incivilité. C'est donc quelque chose qui est positif. Je prends l'exemple contraire de la Montée des Princes, évoquée par Jacques Francillon, endroit sur lequel j'ai été alerté par un certain nombre de riverains et la police municipale, ceci pour des présences qui conduisaient à des nuisances, *a minima* des nuisances sonores au-delà des heures tolérées – et cela aussi c'est quelque chose que l'on peut considérer devoir endiguer, pas forcément dans une répression excessive, mais que nous devons au moins résoudre – nous avons dû déployer la police municipale certains soirs jusqu'à 23 heures ; ce qui a un coût pour les Neversois, ce qui a un coût et une charge de travail pour les policiers. Or, vous le savez, j'ai renforcé la présence de la police municipale. Un policier municipal en moyenne coûte à peu près 40 000 € par an. La tranche envisagée initialement de déploiement se situe aux alentours de 100 000 €, la totalité du projet se situe autour de 400 000 € moins le FIPD, qui prendrait en charge jusqu'à 40 %. Vous pourrez constater que nous sommes sur une différence de moyens et je ne suis pas pour remplacer des hommes par des machines, mais au contraire, nous sommes sur un but de complément. Quand j'entends que vous nous taxez de remplacement, il n'est pas question de remplacer ce que font les services sociaux, ce que font les centres sociaux, ce que font les accompagnateurs sur le terrain, les éducateurs ; mais toute activité a ses limites. Chaque gouvernement utilise les chiffres de la délinquance comme bon lui semble, pour les faire varier en fonction des échéances électorales. Vous nous en reprochez certaines sur lesquelles je n'étais pas. Je rappelle que la décision d'armement a été prise suite à un certain nombre d'événements que nous avons vécus, où les policiers étaient portés aux nues pour leur courage et leur comportement. J'essaie de raison garder, d'équilibrer tout cela et l'idée qui est sous-jacente n'est pas de constituer l'unique moyen de lutte contre la délinquance. On sait, aujourd'hui, en 2015, que sur certains secteurs, nous avons échoué. Il faut savoir reconnaître là où l'on n'a pas été bon, là où l'on n'a peut-être pas assez déployé de moyens. Vous indiquez que la vidéo protection était mentionnée dans le contrat de ville de Nevers Agglomération. Oui, elle y figure, parce que cela me paraît important, et qu'il s'agit là d'un moyen supplémentaire, complémentaire, pas de remplacement, de tout le travail de terrain, qui est un travail évidemment de prévention. Je vois la vidéo protection comme de la prévention. Si l'on est capable d'identifier un jeune qui va commettre un petit méfait et de le rappeler « gentiment » à l'ordre, en lui signalant que ce n'est pas de cette façon-là que l'on se comporte, nous évitons peut-être un délinquant de longue haleine, s'il reste impuni pendant des années parce qu'il n'aura pas été identifié. Je vous parle ainsi sur la base de ma modeste expérience.

Je crois que nous pourrions nous retrouver sur un projet qui n'est pas de faire de Nevers une ville sécuritaire, mais qui est de répondre à une attente des citoyens qui veulent une sécurité et lorsqu'ils sortent, dans certains lieux, ce n'est pas

toujours le cas. Je pense aussi au parc municipal qui a connu un certain nombre d'agressions. Je ne connais pas beaucoup de femmes qui vont dans le soir, la nuit, quand c'est peu éclairé. C'est un fait. Ce n'est pas une conséquence, c'est un fait.

Nous avons donc souhaité répondre à ces préoccupations. Et par ailleurs cela faisait partie de nos engagements de campagne, sur lesquels nous avons été élus et nous nous attachons à les réaliser. Celui-là en sera un de plus. C'est la raison pour laquelle je vous demande ce soir de voter à la fois ce déploiement et cette recherche de subventions. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci de ce développement, qui permet de mieux comprendre les raisons de votre projet. Cela permet déjà, je pense, d'écarter le faux débat sur les principes. Ce n'est pas le débat, ce soir. Personne n'a dit que nous étions opposés radicalement dans le principe, personne. Nous avons une appréciation différente, selon les sensibilités de chacun, sur les risques de la société de la surveillance. Ce n'est pas non plus ce qui nous oppose. Nous avons un accord sur l'attachement aux libertés fondamentales qui est le nôtre. Encore heureux, d'ailleurs ; nous sommes des républicains et des démocrates.

Sur le débat que nous voulons engager – cela va nous éviter de faire semblant, ou d'être sur la posture – vous observerez que nous n'avons pas tenu un débat sur la posture ; c'est un débat sur l'efficacité. C'est juste cela, mais c'est fondamental, M. le Maire. Est-ce que la mesure que vous proposez est efficace ? La réponse est non. Pourquoi ? Parce qu'elle est générale. Vous expliquez que vous allez déployer sur le secteur des gares et du centre-ville, puis par tranches successives éventuellement, sur le centre-ville et les quartiers. C'est donc une approche générale. Or, une approche générale est inefficace, et pardonnez-moi, les enquêtes internationales et françaises le prouvent. Il n'y a pas de débat, il n'y a pas de pluralité des conclusions des rapports : ils disent tous la même chose, et c'est la stricte vérité. Donc, de deux choses d'une : si vous êtes disposé à ce qu'il puisse y avoir un ciblage, le débat est possible entre nous et pourquoi pas, même si cela demandera beaucoup de précision, peut-être pourrions-nous trouver un accord, cela sert à cela de débattre ; si vous maintenez une proposition générale, dans la mesure où elle est inefficace et que tout le monde le sait ici ce soir, nous ne voterons pas pour, parce que nous sommes responsables, aussi bien des deniers publics que des signaux politiques que nous adressons. Et on ne fait pas de politique en prenant la pose, ni en adressant des signaux de communication pure à son électorat. On fait de la politique en prenant ses responsabilités et en disant les résultats. Une question très simple : êtes-vous disposé à ce que nous ne nous précipitions pas ce soir, à présenter des cartes avec des lieux d'implantation, ce qui serait entre nous un peu le minimum d'information dû au conseil ? Et là, peut-être pourrions nous, après travail, nous rejoindre, pourquoi pas. Si oui, alors, travaillons ; parce que c'est cela la vraie sécurité. Et si vous refusez que nous co-construissions les solutions de sécurité pour les Neversois, nous serons obligés de considérer que votre posture est une posture politique et nous voterons contre.

M. le Maire –

M. Lagrib.

M. Lagrib –

Je n'avais pas eu la réponse tout à l'heure sur la question que j'avais posée : ce projet-là est-il une priorité par rapport à tous les engagements pris ? On voit qu'un projet de salle des fêtes est relégué, qu'un projet de politique de ville n'a pas été mis en place. Et surtout aussi lorsque l'on voit que la réorganisation des services n'est pas encore effective. Je pense que ce projet n'est pas une priorité.

M. le Maire –

La réorganisation des services est terminée, M. Lagrib, il faut vous renseigner. Ensuite, c'est un projet que vous avez porté et que vous avez soutenu durant la campagne. Vous avez la mémoire courte. Vous avez le droit de faire machine arrière. C'est votre position ; je ne suis pas sûr que votre crédibilité en sorte grandie. C'est votre problème.

*

Je voudrais répondre que je ne suis pas sûr de la communication. Il y a un service de la communication ; ils sont là pour travailler. Ce n'est vraiment pas de la communication que je recherche dans ce projet. Vous parlez de notre électorat ; l'électorat d'un mouvement sans étiquettes est très large, très, très large. C'est l'avantage par rapport aux partis beaucoup plus clivants.

Si vous souhaitez un projet global, effectivement, il n'est pas impossible que nous puissions la déployer globalement. Nous sommes en attente des retours et il est possible que nous équipions l'ensemble des quartiers visés ensemble, ce qui pourrait satisfaire votre demande. Sachant que, je le redis, l'efficacité passera par le matériel, et je souhaite que ce soit du matériel qui permette d'être identifiant. Car dans beaucoup d'endroits, comme la surveillance de parkings, on n'arrive pas forcément à identifier les plaques d'immatriculation, ce qui, je vous rejoins, n'a aucun intérêt. La Ville de Cosne-sur-Loire, lorsqu'Alain Dherbier l'a déployée, pensait identifier un certain nombre de méfaits sur certains endroits de Cosne-sur-Loire, ville socialiste et finalement, le matériel choisi n'était peut-être pas le plus approprié. Nous avons porté une attention toute particulière à ce que cela ne soit pas, justement, de simples caméras, que certains ont mises, d'ailleurs, comme les bailleurs sociaux, qui existent déjà à l'entrée de certains immeubles, mais nous avons l'idée de travailler avec eux et d'être en complément.

Et vous évoquez aussi quelque chose qui est déjà fait : tout ce travail d'identification des lieux a été réalisé avec des professionnels. Nous l'avons fait avec des policiers municipaux, qui sont aussi intéressés par ce complément que nous pourrions leur offrir dans le cadre de leur travail. C'est une facilitation également. Evidemment, on ne peut pas en positionner partout. Nous avons fait cela aussi avec les représentants de la préfecture, qui ont toutes les données, avec les représentants de la police nationale. Pour ce travail d'identification, ce n'est pas moi qui ai décidé des sites ; cela a été proposé par des professionnels, et à cet égard, je pense que s'appuyer sur des compétences et des expériences est toujours préférable à une volonté d'élus. Notre volonté correspond à nos engagements. Ces engagements sont, encore une fois, priorisés. C'est une demande importante de la population. Je ne partage pas l'idée que cela ne serait d'aucune utilité. Je ne vois pas d'ailleurs pourquoi tant des maires – et je n'ai pas été exhaustif, j'ai cité des villes plutôt de votre orientation – ont équipé leurs communes, avec des résultats, encore une fois, qui ne seront pas destinés qu'à des interpellations et à régler le problème par la force ; j'y vois aussi un intérêt de

prévention très important, tel que je vous l'ai expliqué : des jeunes qui sont impunis aujourd'hui, c'est sans doute ceux, ou en tout cas, une partie, qui habiteront les prisons de demain. Et rien que pour cela, je considère que l'efficacité est déjà avérée. M. Lagrib.

M. Lagrib – Je n'ai pas dit que je n'étais pas contre les engagements pris, j'ai évoqué la notion de priorité. Je ne suis pas d'accord avec la manière dont cela est mené. Merci de ne pas modifier mes propos.

M. le Maire – Nous vous avons entendu. Mais ce n'est plus votre priorité, c'est la nôtre. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Vous avez confirmé l'intention d'un déploiement de caractère général. C'est ce que nous ne souhaitons pas, justement. Nous pourrions discuter, à partir d'une carte ; et cela fait partie du droit d'information du conseil municipal. Et j'anticipe le reproche qui pourrait être fait, en disant « il faut la confidentialité », vous savez très bien que les caméras, une fois installées, sont repérées par les gens qui ont des raisons de s'en méfier. La confidentialité n'est pas un argument. Première chose, seriez-vous disposé à nous présenter ladite carte pour que nous puissions débattre à partir des informations qui sont dues aux élus que nous sommes ? Si oui, ne votons pas ce soir, et nous verrons bien. C'est constructif comme proposition. Sinon, notre position est claire : vous êtes sur un déploiement général, nous n'avons pas les informations et nous savons, d'évidence, qu'un déploiement général est inefficace, donc, nous votons contre. S'il est possible de faire autrement, faisons autrement. Mais ne laissons pas passer une idée, parce qu'elle est fautive. Les faits sont là, ils le prouvent : il n'y a pas d'effet dissuasif, il n'y a pas de baisse de la délinquance dans les villes dotées ; c'est faux. Il y a de l'accompagnement des enquêtes judiciaires sur les lieux ciblés. Je vous propose que l'on puisse en discuter plus longuement, si vous le souhaitez.

M. le Maire – Vous savez tout, M. Sainte Fare Garnot. Mais je ne suis pas sûr que vous ayez toutes les données de tous les sujets pour dire que cela ne fonctionne pas. Je ne me repose pas que sur votre expertise, mais également sur celle d'autres professionnels, qui travaillent avec nous, et qui, pour certains, sont dans cette salle.

Mais entendons-nous bien : le déploiement n'est pas global sur toute la ville, sur toutes les rues, partout. Au lieu d'être en plusieurs tranches, il pourrait être en une fois, pour précisément avoir une plus grande cohérence, sur la base du travail réalisé par les services compétents de l'Etat, et les nôtres.

Ce que je propose c'est de voter la délibération ce soir et nous vous fournirons bien sûr en temps voulu les lieux qui seront *in fine* déterminés. Il n'y a pas de raison que vous ne les connaissiez pas en tant qu'élus. Nathalie Charvy.

Mme Charvy – Il a beaucoup été question du contrat de ville. Je citerai un élément que j'ai trouvé dans le contrat de ville. 2013 était la huitième année de baisse de la délinquance dans la Nièvre.

- M. le Maire – « *Dans la Nièvre.* » Nevers est peut-être un peu particulier par rapport à ce terme « *dans la Nièvre* ». Et, encore une fois, les chiffres de la délinquance, je les ai vus passer chaque année depuis 23 ans. En fonction des gouvernements et des échéances politiques, les chiffres de la délinquance, vous savez, ce n'est pas compliqué. Je vais vous donner un exemple : Pour qu'il y ait moins de délinquance, il suffit de ne pas poursuivre. Il suffit d'augmenter les classements sans suite. Il y a une politique pénale qui est demandée au parquet, je connais cela par cœur et on classe davantage, donc il y a moins de recherches, il y a moins de poursuites, donc il y a moins de délinquants. Autre exemple, il y a quelques années, à Nevers, il y avait une brigade des stupéfiants. Il y avait deux juges d'instruction. Il n'y avait pas une semaine sans que les avocats aient un dossier de stupéfiants au tribunal. Et puis il n'y a plus eu de brigade des stupéfiants ; donc, il n'y avait plus d'affaires de drogue ; donc, il n'y avait plus de vendeurs de drogue ? Bien sûr que non. Simplement, il n'y avait plus les moyens pour s'en occuper, alors qu'avant il y avait un juge d'instruction dévolu aux produits stupéfiants et une brigade pour cela. C'est la raison pour laquelle je suis prudent sur les chiffres en matière de délinquance, qui varient beaucoup, et Jacques Francillon, pénaliste également, acquiesce par rapport à mes propos. Vous pouvez répondre, Mme Charvy.
- Mme Charvy – Je voulais juste dire et vous en conviendrez avec moi, qu'un exemple comme celui que M. Francillon nous a donné tout à l'heure n'est pas plus probant que, peut-être, les chiffres affichés de la délinquance.
- M. le Maire – Je vous ai dit comment étaient calculés, les chiffres de la délinquance. Si on demande au Parquet de poursuivre toutes les affaires...
- Mme Charvy – Oui, absolument. Mais un exemple de jeunes en goguette dans un quartier de la ville n'est pas plus probant, c'est cela que je veux dire, tout simplement.
- M. le Maire – Oui, mais quand il m'oblige à envoyer des services de la police nationale plusieurs soirs, jusqu'à 23 heures, pour éviter les jets de bouteille, les bruits de bouteilles, les bruits très tard dans la nuit, vous n'apprécieriez peut-être pas sous vos fenêtres, non plus. L'idée n'est pas d'envoyer tout le monde en prison, mais c'est au moins de régler les problèmes ; et que tout le monde vive mieux ensemble. Et je pense que cela peut être un moyen pour y contribuer, même si je ne vous en convaincras pas, ce soir. M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Merci. D'abord, pour l'échange, qui a permis d'éclaircir les positions de chacun. Je pense que c'est toujours intéressant et utile. Même si nous sommes en désaccord, manifestement, pas sur les principes, nous l'avons dit, mais sur la réalité et l'efficacité. Je suis surpris, je dois dire, que vous mettiez en cause les chiffres de la préfecture. Ce sont des chiffres officiels.
- M. le Maire – De l'Etat.
- M. Sainte Fare Garnot – De l'Etat, oui ; donc, de la préfecture. Je trouve cela étonnant de votre part. C'est tout de même mettre en cause l'Etat. Techniquement, c'est votre métier, mais je suis néanmoins surpris quand vous indiquez qu'il suffit de classer sans suite. Pour

autant que je sache, les faits délictueux portent sur les plaintes qui sont déposées, pas uniquement sur les poursuites. Je pense que, sur l'appréciation des chiffres, c'est vu de votre lorgnette, mais je ne suis pas certain qu'elle s'impose à tous.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la délinquance à Nevers doit continuer d'être combattue. Cela, c'est certain. Qu'elle a baissé de manière durable, fréquente, depuis plusieurs années. Cela, c'est aussi une réalité. Et si vous contestez les chiffres, il faudra l'indiquer à M. le Préfet ; ce n'est pas à moi qu'il faudra le dire.

Et pour en venir à la conclusion du propos, la politique que vous allez déployer, chacun le sait, nous l'avons largement évoqué ce soir, va être inefficace, c'est clair, rien ne prouve de manière factuelle qu'elle puisse avoir des résultats.

Donc, ce n'est pas un débat de principe, c'est un débat de réalisme. Or, pour ce qui nous concerne, nous défendons une politique sérieuse de sécurité, une politique responsable, une politique efficace et ce n'est pas la politique que vous proposez. Cette politique va être dispendieuse, et elle prend la pose, devant les Neversois, comme d'autres le font sur internet en relayant des propos islamophobes, ou comme vous avez pu le faire avant les élections, en armant les policiers municipaux.

Quand on met tout bout à bout, effectivement, vous avez un électorat extrêmement large et parfois on se dit que vous vous adressez effectivement à la totalité de ses composantes, même celles dont vous pourriez vous dispenser.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, si vous faites allusion au Front National, je rappelle que beaucoup d'électeurs du Parti Socialiste s'y réfugient en ce moment. Donc, remettez-vous en cause vous aussi. Je suis un combattant du Front National. Je l'ai toujours affirmé ; il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

Concernant les chiffres, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je ne dis pas que les chiffres sont faux. Je dis que les chiffres dépendent de la politique pénale que l'on veut poursuivre. Je ne dis donc pas que le préfet est malhonnête, ou que le procureur de la République est malhonnête, mais vous savez très bien que l'indépendance du parquet est très limitée et qu'en fonction des instructions qui sont données par le ministre de l'Intérieur, les chiffres de la délinquance peuvent varier ; pas sur de faux chiffres, sur une politique pénale de poursuite, de non poursuite, il y a une prise en compte du nombre de plaintes, il y a une prise en compte du nombre de classements sans suite. Je dis simplement que cela fluctue en fonction des échéances électorales, en fonction des politiques menées par les uns et les autres lorsqu'ils sont au gouvernement. M. Lagrib.

M. Lagrib –

Je note que le texte de l'engagement 75 était le suivant : consultation des Neversois et transparence absolue de l'information sur les grands projets et décisions importantes qui les concernent. Ce projet l'a-t-il vraiment été demandé par la population ?

M. le Maire – Merci. La population a émis un certain nombre de sollicitations et par ailleurs des réunions publiques ont été organisées, où les Neversois se sont prononcés sur un certain nombre de sujets, dont celui-ci. Internet a par ailleurs été utilisé. Il y a eu des envois adressés à la mairie, relayés par le journal du centre également. Les retours ont été majoritaires pour le déploiement de la vidéo protection. Si cela n'avait pas été le cas, nous ne l'aurions pas fait.

Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Oppositions : 7

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

2015-193 **Association La Prévention Routière. Comité de la Nièvre. Attribution d'une subvention**

Adopté à l'unanimité.

2015-194 **Maison des sports. Travaux de mise en accessibilité. Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport**

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Je pense que l'ordre du jour est épuisé. Je vous donne rendez-vous au prochain conseil, qui en principe, aura lieu le 24 novembre. Et je vous souhaite une bonne nuit, pour ce qu'il en reste. Je remercie le public d'être resté si tard.

M. le Maire lève la séance à 01 h 22.

Les secrétaires de séance :

Le Maire

Anne **WOZNIAK**

Denis **THURIOT**

Florent **SAINTE FARE GARNOT**